



**HAL**  
open science

# La matérialisation de l'injonction politique au travers de la production et diffusion de données géographiques

Laetitia Voisin

## ► To cite this version:

Laetitia Voisin. La matérialisation de l'injonction politique au travers de la production et diffusion de données géographiques. Architecture, aménagement de l'espace. 2016. dumas-01419564

**HAL Id: dumas-01419564**

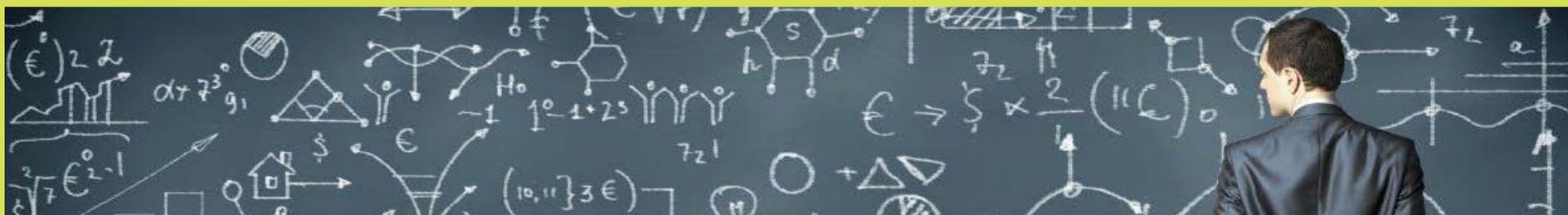
**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01419564>**

Submitted on 19 Dec 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La matérialisation de l'injonction politique au travers de la production et diffusion de données géographiques



The image shows two web portals side-by-side. The left portal is for GEORHONEALPES, with the tagline 'PARTAGEONS L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE EN RHÔNE-ALPES'. It features a search bar and navigation tabs for 'Espace public', 'Espace partenaires', and 'Géoservices'. The right portal is for CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique), showing a login form with fields for 'Votre identifiant' and 'Mot de passe oublié ? | Inscription'. Below the login form is a map with a location marker and coordinates '3°6'25.65" E'.









# INSTITUT D'URBANISME DE GRENOBLE

Mémoire de projet de fin d'études :

La matérialisation de l'injonction politique au travers  
de la production et diffusion de données géographiques

Laetitia VOISIN

sous la direction de Fanny VUAILLAT  
Master 2 Urbanisme Habitat et Coopérations Internationales  
Année 2015/2016



*« Il importe aujourd'hui plus que jamais d'être attentif à cette fonction politique et militaire de la géographie (...) De nos jours, elle prend une ampleur et des formes nouvelles, en raison non seulement du développement des moyens technologiques de destruction et d'information, mais aussi en raison des progrès et de la connaissance scientifique. »*

Yves Lacoste, *La Géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre.*



# REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout particulièrement l'Institut d'Urbanisme de Grenoble et ses professeurs qui ont su nous guider et nous offrir une formation enrichissante. Un grand merci pour ces deux belles années, riches en rebondissement et en découverte. J'en profite pour remercier ma tutrice de mémoire Fanny VUAILLAT et Grégoire FEYT qui ont su me rassurer et me conseiller au moment opportun.

Je voudrais également remercier chaleureusement la Région Auvergne - Rhône-Alpes, parmi elle, Pierre BEZINA, directeur de la direction des politiques territoriales ainsi que Sylvain LAIGNEL et Isabelle SORIANO, responsables respectifs des services foncier aménagement et du service chargé du développement numérique au sein de la Région. Je désirerais signifier ma reconnaissance à Xavier DE NEEFF pour sa patience et sa confiance pour cette année où j'ai pu acquérir de nombreuses compétences.

Je remercie aussi Laure PISSELOUP, Lison PARET et Thibault LARA pour leurs précieux conseils, leurs bonnes humeurs et leurs soutiens pendant l'année.



	<b>Introduction : Le pouvoir de la donnée ou la donnée vectrice de pouvoir ?</b>	<b>p.12</b>
	<b>Cadrage méthodologique</b>	<b>p.18</b>
	<b>La donnée géographique : un contexte général en mutation</b>	<b>p.21</b>
	-L'évolution historique de l'information géographique	p.22
	-Une évolution législative qui recompose la sphère de l'information géographique	p.26
	-Analyse des discours politiques	p.34
	<b>Une injonction politique dans la production et la diffusion de données géographique</b>	<b>p.43</b>
	-Les effets de la production et de la diffusion de données géographiques	p.44
	-Le défi de convergence et de fusion entre deux Infrastructures de Données Géographiques au sein de la Région Auvergne - Rhône-Alpes	p.50
	-Le SRADDET ou la matérialisation de l'instrumentalisation de la donnée géographique	p.56
	<b>Mais des injonctions autour de la donnée géographique limitées en réalité</b>	<b>p.61</b>
	- Facteur technique	p.62
	- Des blocages politiques et humains	p.66
	- Des inégalités des moyens mobilisables ou mobilisés	p.70
	<b>Conclusion : Synthèse et perspectives</b>	<b>p.76</b>

*« Tentons l'analogie entre l'avènement il y a un siècle de la voiture et l'irruption du numérique. Dans les deux cas, la ville se pense à l'aune d'une technique : la voiture et la motorisation hier, le numérique et la cybernétique aujourd'hui. Dans les deux cas on fait précéder le technique sur le social et le culturel. Finalement, Ford et Le Corbusier ont fait bon ménage et ont installé durablement un modèle triomphant. [...] On a bâti une société et façonné un territoire autour de l'automobile, de l'énergie et de leurs infrastructures. Va-t-on construire une société autour d'un plateau numérique ? »*

Bruno MARZLOFF, fondateur du Groupe Chronos, dans son article De la ville intelligente à la Cité des services, Villes en développement, n°98, publié en février 2015.

# INTRODUCTION : LE POUVOIR DE LA DONNÉE OU LA DONNÉE VECTRICE DE POUVOIR ?



Si l'on reprend les termes de Bruno MARZLOFF, « *la ville se pense à l'aune d'une technique* », nous pouvons même parler de la société dans son ensemble qui se construit autour de la technique. En effet, si l'on regarde de plus près les bouleversements technologiques, ils coïncident avec les changements d'époque. Ainsi, celui de la révolution dites numérique(1) n'en déroge pas. Nous pouvons appeler cela une révolution, puisque le développement numérique « *engendre un renversement brusque et violent dans la structure politique et sociale d'un Etat* » (2). Cette innovation technologique a notamment changé nos modes de vie (vote électronique, télétravail, etc.), que ce soit dans nos pratiques professionnelles ou quotidiennes. Contrairement à l'innovation automobile, la révolution numérique reste récente, ainsi, nous n'avons pas le recul nécessaire pour voir les impacts réels de celle-ci. L'innovation automobile a modifié l'image de la ville, ses formes urbaines.

Pour l'illustrer, nous pouvons penser au développement routier, aux places de parking ou encore aux grands ensembles. Aussi, les usages se sont modifiés, entraînant aujourd'hui des répercussions environnementales comme celui de l'augmentation des distances entre le domicile et le travail pour les individus.

Le développement numérique a modifié complètement les usages, notamment en les diversifiant. Les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) ont contribué également au développement

d'applications, comme ceux gérant la circulation ou calculant la qualité de l'air, améliorant considérablement le quotidien. La révolution numérique permet une accessibilité à l'information et à la donnée. Pour le géographe Roger BRUNET, l'information, c'est « *la capacité à créer de l'énergie* », la donnée quant à elle, est une « *valeur numérique ou non, utilisée pour l'analyse* ». Ces définitions illustrent la complémentarité des deux termes, l'un axé sur les échanges constructifs entre les acteurs, tandis que l'autre est davantage orienté sur la technique. Dans les deux cas, l'information et la donnée ont le même but : produire de la connaissance, qui implique un savoir-faire, un pouvoir lorsqu'elles sont détenues.

Depuis les années 60, l'information et la donnée sont associées à la géographie, pour répondre à des besoins techniques et métiers (génie civil, ingénierie). L'information géographique, c'est l'information des lieux, ou l'information localisée. Elle exige des traitements particuliers, d'où l'émergence d'une science : la géomatique. Aussi, selon Roger BRUNET, elle est l'objet de la production de « *systèmes d'information géographique, ainsi que d'annuaires et bibliographies. Elle est un enjeu de pouvoir. Des géographes ont d'ailleurs fourni quelques as de renseignement pendant la seconde guerre mondiale* » (3).

L'information est l'objet de puissants enjeux stratégiques dans le sens où elle est instrument de pouvoir. « C'est pourquoi, en démocratie, elle devrait être de bien commun, rattachée aux services secrets » selon Roger BRUNET.

Nous voyons que l'information géographique pose question tant elle sous-tend de nombreux enjeux.

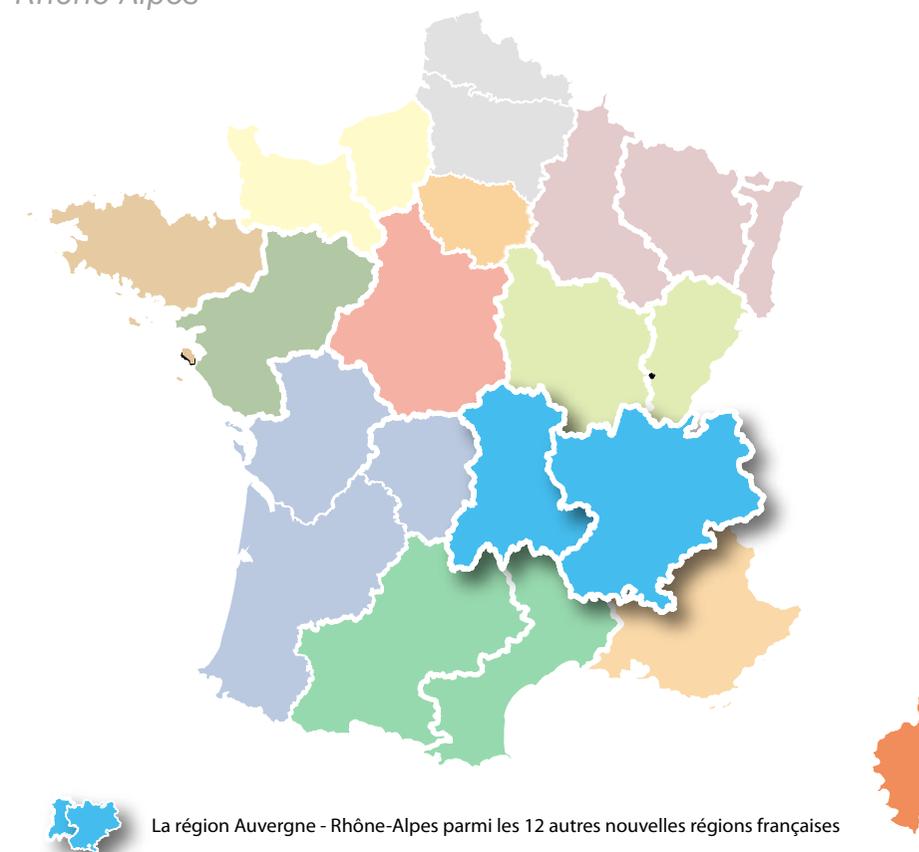
Parallèlement au terme de l'information géographique, nous avons celui de la donnée qui est une valeur numérique ou non, utilisée pour l'analyse. Ainsi, nous pouvons en déduire la définition d'une donnée géographique qui serait une valeur numérique ou non, spatialisée, utilisée pour l'analyse d'un territoire notamment.

Aujourd'hui, en France, l'information et la donnée géographique font partie intégrante de l'aménagement du territoire et sont des outils favorisant la prise de décision. C'est pourquoi, se pencher sur ce sujet dans un contexte actuel, tourné vers le numérique est intéressant. En tant qu'étudiante en Master 2 UHCI (Urbanisme Habitat et Coopération Internationale), je suis amenée à travailler dans des contextes difficiles, où les synergies doivent persister ou se créer. L'information géographique est au croisement de nombreuses dimensions/domaines impliquant une transversalité et une vision globale qui m'intéresse fortement. Aussi, cet apprentissage au sein du Conseil régional Rhône-Alpes, avait pour but d'élaborer un état des lieux des besoins des acteurs locaux en matière de données géographiques pour la nouvelle Région Auvergne - Rhône-Alpes (4). De plus, les Régions sont les plus à même d'évoluer dans l'élaboration de stratégies territoriales (5), chose que je privilégie dans mon cursus. Pour autant, l'Institut d'Urbanisme de Grenoble reste éloigné de la technique des SIG (Systèmes d'Information

(4) Fusion de Région suite à la loi NOTRe - (5) Au vue des récentes reconfigurations des compétences du Département et des Régions (Loi NOTRe)

Géographique), renforçant mon intérêt pour ce contrat d'apprentissage. C'est au travers de ma posture d'urbaniste avec un regard plus ou moins subjectif que je regarderais et analyserais le numérique dans un premier temps et plus particulièrement la donnée géographique.

*Figure 1 : Les nouvelles régions françaises et la Région Auvergne - Rhône-Alpes*



# INTRODUCTION : LE POUVOIR DE LA DONNÉE OU LA DONNÉE VECTRICE DE POUVOIR ?



Durant mes missions, le jeu d'acteurs, les législations et la coordination cohabitent. En effet, je suis intervenue dans un contexte particulier puisque la loi NOTRe désignait les fusions régionales, en passant ainsi de 22 régions à 14 régions (*Figure 2*). La Région Auvergne - Rhône-Alpes devient alors la « nouvelle grande région », au vue de sa population et de ses richesses (la seconde région après l'Île-de-France). En parallèle, elle a connu également un changement politique à l'issue des élections régionales en décembre dernier (6). De nombreux défis et incertitudes apparaissent, notamment ceux de la convergence des politiques, des questions de ressources humaines, mais aussi dans la réévaluation budgétaire ou la reconduite des projets.

Cependant, l'information géographique est un système complexe et technique qui est méconnu et peu valorisé. Elle est comme l'arrière du décor de l'aménagement du territoire/de la planification territoriale. En effet, on observe une diffusion de l'information géographique (des cartographies) sans percevoir le système autour. Pourtant, l'information géographique tout comme la donnée géographique ont permis une amélioration des conditions de vie de manière qualitative en modifiant par la même occasion le métier d'aménageur :

- Dans la gestion de la ville dans un premier temps, que ce soit au travers de l'eau, de la consommation d'énergie, des trafics ou encore la qualité

de l'air (contrôle, acquisition et analyse de données multiples de manière synthétique, simplifiée)

- Puis, une amélioration dans tout ce qui relève de l'accès à l'information et des outils métiers

- C'est aussi par son approche transversale, horizontale qu'elle améliore les conditions de vie et répond à un certain nombre de problèmes tels que la diversité des acteurs. La diversité des acteurs qui complexifie l'organisation sociale

- Enfin par l'efficacité qu'elle induit. En effet, la technologie avance avec des logiciels qui sont de plus en plus performants et répondant à de nombreux besoins

L'importance de la donnée a été initiée tout d'abord à l'échelle mondiale avant d'être impulsée à l'échelle européenne, influençant plus largement et directement l'échelle locale et régionale (*Partie 1*). La directive INSPIRE exprime et montre l'intérêt d'une ouverture et une accessibilité des données. Des plateformes numériques et des IDG (Infrastructure de Données Géographiques) voient le jour sur le territoire français et notamment à l'échelon départemental et régional, dans le but d'assurer la mise en œuvre de la directive. Elles visent à orchestrer, harmoniser, diffuser et mettre à disposition des données favorisant les prises de décision.

(6) En décembre 2015, Laurent Wauquiez ressort vainqueur des élections régionales, en obtenant 40,61% des suffrages, face à Jean-jack Queyranne (36,84%) qui était à la présidence depuis 2004. Cette élection de Laurent Wauquiez est à la fois faite d'incertitudes mais aussi de nombreuses espérances.

Ainsi, elles permettent aussi de répondre à des enjeux spécifiques au territoire s'appuyant sur le croisement entre l'espace, la localisation et les données. La Région se situe dans le développement d'outils numériques et d'informations géographiques ce qui par la même occasion répond aux orientations politiques de l'Etat. Les outils numériques et l'information géographique aident à la prise de décision, à la gestion de projet ou encore à la planification (Partie 2). En revanche, un fossé se creuse entre la volonté politique et la dimension humaine (Partie 3). En effet, peu de ressources humaines sont mobilisées en matière d'information et de données géographiques puisque la cellule SIG comporte une équipe de deux ETP (Équivalent Temps Plein) pour l'ancienne Région Rhône-Alpes. Le nombre de salariés mobilisés dans ce domaine reste très faible contrairement à d'autres Régions moins peuplées comme la Région PACA qui possède 8 ETP avec le CRIGE (IDG). La fusion régionale entre l'Auvergne et le territoire rhônalpin permettra peut-être une possible amélioration des ressources humaines pour la plateforme de données géographiques.

Actuellement, la fusion des deux Régions engendre un flou quant aux orientations politiques et des « non dits » diminuant la possible élaboration de stratégies communes (Partie 4).

Pour autant, la Région s'est vue acquérir une compétence en matière de planification et élaboration stratégique avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Celui-ci veut orienter et guider la Région en matière de stratégies territoriales et d'aménagement. Cette réalisation doit être finalisée pour juin 2019. Le SIG est l'outil privilégié ainsi, la donnée géographique est avant tout un moyen de communiquer efficacement et d'aider à la prise de décision.

De part le SRADDET, nous voyons alors se développer la puissance régionale en France, en acquérant notamment et de manière exclusive, la compétence économique qui était jusque là partagée avec le Département. Le contexte technico-social et institutionnel est en faveur du développement numérique et de la donnée géographique à l'échelle régionale, c'est pourquoi nous pouvons parler d'injonction politique (7) autour de la donnée géographique.

En conclusion, les constats sont les suivants (visible sur le schéma ci-contre):

- Le développement numérique a permis la diversification des usages, des méthodologies mais aussi des approches concernant l'aménagement du territoire.

- L'augmentation des compétences régionales et du périmètre impliquent des transitions à mener telles que la convergence des politiques et des actions, ainsi que l'élaboration d'une stratégie commune. Les incertitudes sont grandes et dans un climat comme celui-ci tout devient plus complexe.

- Face à cela, des restrictions budgétaires sont à noter. La rationalisation (8) revient souvent dans de nombreux discours politiques et devient le mot d'ordre de nombreux élus. Les plateformes numériques et les infrastructures d'information géographique sont les premiers contributeurs de cette rationalisation (Cf. directive INSPIRE).

(7) Une injonction politique est défini par le Larousse comme étant un « Ordre formel d'obéir sur-le-champ sous menace de sanction : Sur l'injonction du commissaire de police. »

(8) Une rationalisation vise à réorganiser un objet de manière raisonnée afin de le rendre plus utile et efficace

# INTRODUCTION : LE POUVOIR DE LA DONNÉE OU LA DONNÉE VECTRICE DE POUVOIR ?



Nous pouvons donc nous demander s'il y a une injonction politique autour de la donnée géographique et dans quelles mesures est-elle inhérente à la Région Auvergne - Rhône-Alpes?

- Sous quelles formes l'injonction politique se matérialise-t-elle? (Partie 1)
  - Dans quelles mesures la plateforme numérique et l'élaboration du SRADDET de la Région AURA matérialisent-ils une forme d'injonction politique de l'information géographique ? (Partie 2)
  - Dans quelles mesures la donnée géographique est-elle guidée, et instrumentalisée par ses usagers ? (Partie 3)
- Et enfin en quoi l'injonction politique est-elle freinée par la dimension humaine ?

Mes hypothèses sont les suivantes :

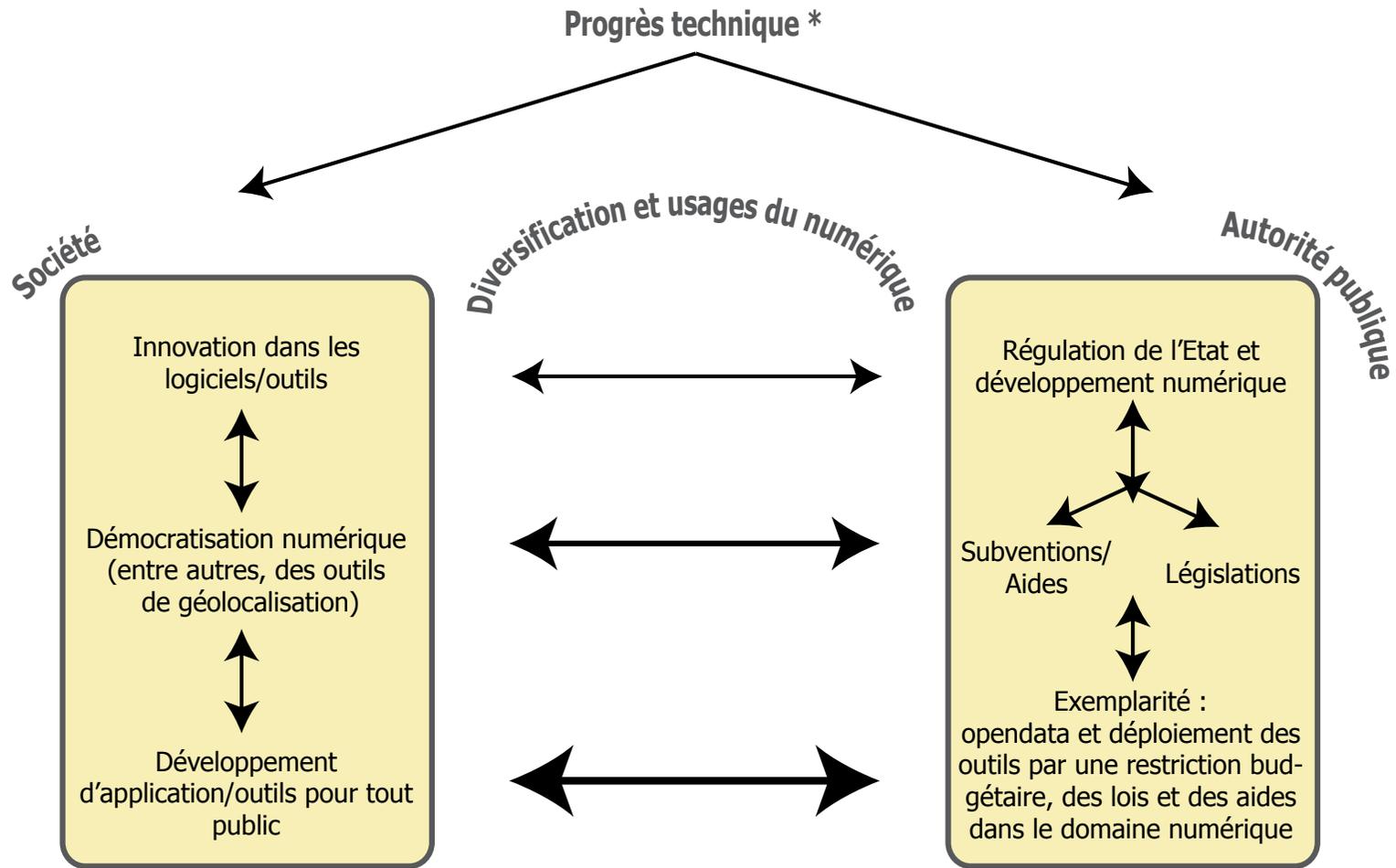
- Le rapport entre la donnée et la société n'a cessé d'évoluer
- La donnée est un outil qui instrumentalise et est utilisé différemment selon l'individu, son statut, son niveau de diplôme, sa fonction, sa discipline professionnelle
- La donnée géographique a des fins économiques
- Une recomposition des pratiques et des méthodes souhaitées mais qui est loin d'être réelle : un en-cloisonnement des pratiques

Trois volets recouvrent ce mémoire avec un volet général qui contextualise l'information géographique. Au travers l'aspect historique, législatif et organisationnel de la donnée géographique, celle-ci, s'intégrant de plus en plus dans le processus décisionnel, au regard des prérogatives institutionnelles qu'elles soient mondiales, européennes ou nationales. A l'instar de la création d'infrastructures de données géographiques par l'échelon européen ou encore le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) imposé par l'État.

Le second volet est celui de la matérialisation de cette injonction au travers des plateformes numériques régionales, puis, de la prospective et de la manifestation des besoins territoriaux par le SRADDET.

Le troisième volet concerne l'intégration et le degré d'appropriation des systèmes d'information géographique par les acteurs locaux. En effet, on considère actuellement l'information géographique comme un sujet technique qui pourrait répondre à l'amélioration de tout type de projet. Pour autant, tout type d'acteur le perçoit-il et s'en saisit-il de la même façon ? Nous aurons vu dans une première partie comment l'injonction politique se joue dans les discours et qu'en est-il dans la réalité, pour les acteurs du territoire ?

Figure 2 : La contextualisation du numérque et de l'information géographique



\*Inclut l'innovation (dans les logiciels/outils etc.)



Ma méthodologie apparaîtra dans ce travail sous trois formes. Toutes mes démarches permettront de vérifier ou réfuter nos hypothèses de départ en ayant une démarche globale hypothético-déductive. C'est-à-dire qu'elle inclut des éléments théoriques et de terrain (observations, expériences et entretiens). En parallèle de ces trois méthodologies, trois entretiens ont été réalisés afin de compléter et guider mon étude. Tout d'abord, un entretien que nous avons fait auprès du chef de projet convergence pour le SRADDET, Mireille GUILLOT, puis deux entretiens auprès de deux chercheurs spécialistes en information géographique que sont Grégoire FEYT et Matthieu NOUCHER ([Annexe 14](#)).

La première approche est une approche historique avec une analyse longitudinale, recouvrant des observations et des faits prolongés dans le temps. Notre volonté est de voir comment la donnée géographique s'est étendue et quelle a été son impact ?

Les outils, afin de répondre à ce travail de recherche, sont les ouvrages bibliographiques, comme les discours, les rapports institutionnels ou encore la philosophie politique. Les indicateurs sont d'ordre étymologique, dialectique, etc.

Il s'agira de réfuter ou acquiescer l'hypothèse que la donnée géographique est une injonction politique et a des fins économiques.

La méthodologie de l'analyse du discours est la suivante : tout d'abord nous avons procédé par la réalisation d'une grille d'analyse ([Annexe 1](#)) puis d'une catégorisation des grandes idées et des outils rhétoriques correspondant. La grille d'analyse comporte :

- Les termes affiliés au numérique et à la donnée
- Les récurrences de termes/champs lexicaux
- Les associations d'idées
- Les paradoxes

Après avoir analysé les discours à partir de cette grille, nous avons constaté des similitudes, créant une classification des idées et des outils rhétoriques correspondant.

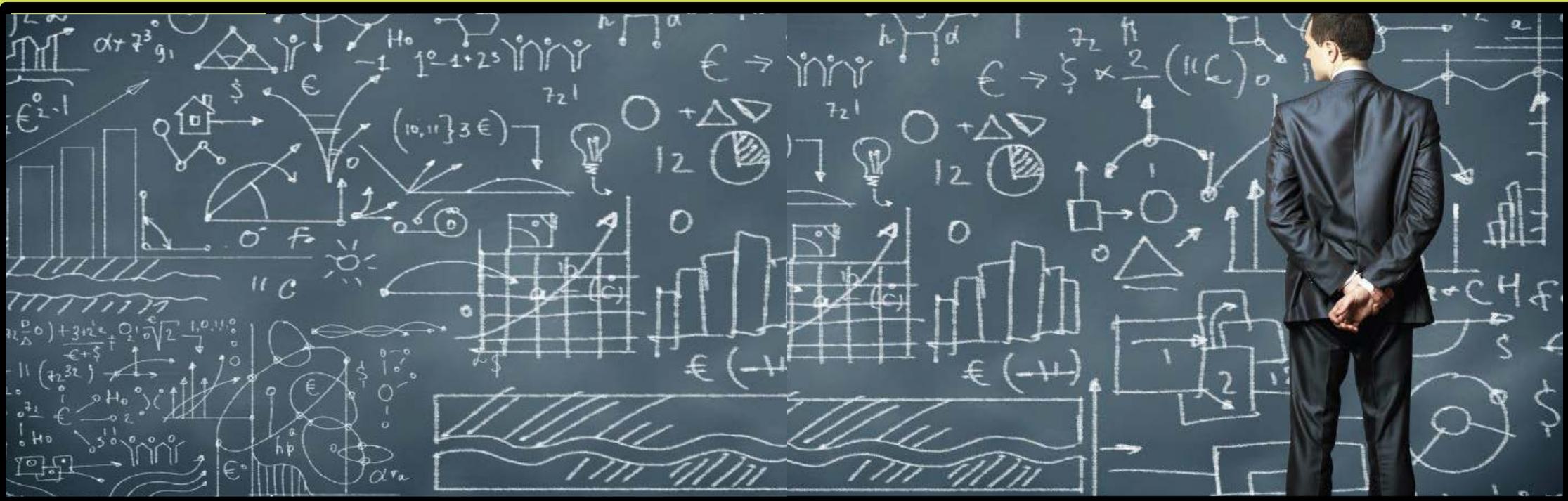
La seconde approche est empirique en restituant les résultats d'un état des lieux des besoins en données géographiques pour obtenir des réponses quant au degré de développement de l'information géographique sur le territoire rhônalpin. Nous pourrions voir les besoins externes et internes via des enquêtes, des expériences, et des observations de la structure. Il s'agira de vérifier l'hypothèse suivante qui est que la Région ne répond pas aux besoins de tous les acteurs du territoire, ce qui nous permettra de faire des propositions quant aux actions futures pour la Région.

Pour finir, nous effectuerons un échantillonnage non aléatoire et par quota. C'est-à-dire que nous avons eu des critères et caractéristiques précis afin d'établir cet échantillonnage.

Ainsi, nous proposons une analyse en coupe avec plusieurs individus au divers domaines de compétence. Notre souhait est de voir quelle influence a le domaine de compétence sur la perception et l'appropriation de la donnée géographique. Nous procéderons pour cela à la réalisation d'une enquête quantitative et qualitative au travers d'une analyse des discours et des termes utilisés. Les indicateurs seront les termes utilisés et leur signification, ou encore le nombre d'heures d'utilisation des SIG. Il s'agira de vérifier l'hypothèse selon laquelle le domaine de compétence et de connaissance que l'on a d'un objet, ici, la donnée géographique, influence, impacte sa perception et son usage. En cela, nous pourrions voir si l'injonction politique se heurte à la dimension humaine ? Et dans quelles mesures ?



# La donnée géographique : un contexte général en mutation



Source : <http://www.digitalmarketing-conference.com/news/data-marketing/>

## L'évolution historique de l'information géographique

Du XVII<sup>ème</sup> siècle au début du XX<sup>ème</sup> siècle : une réponse technique à des besoins politiques et sociétaux

Les années 60-70 : la théorisation et l'institutionnalisation de l'information géographique

Les années 80-90 : L'expansion de l'information géographique

Les années 2000 : La démocratisation et la visibilité de l'information géographique

## Une évolution législative qui recompose la sphère de l'information géographique

L'échelle mondiale : les prémices et le point de départ de l'information géographique

Au niveau européen : des directives d'opérabilités

Le strate national : la porte d'entrée de l'application locale ?

La recomposition des acteurs de l'information géographique

## Analyse des discours politiques

Légitimisation de l'action publique

Le développement numérique vecteur de développement économique

Une valeur positive de la société numérique

Le numérique comme un fait acté/naturel

Valorisation de l'action de l'État



Dans cette partie, il s'agira d'illustrer l'historique et l'évolution des perceptions de l'information géographique dans son ensemble (incluant la donnée géographique et sa discipline). Nous verrons que le point de départ est la réponse à des besoins techniques par de la technique (9). Puis, l'information géographique est devenue davantage vectrice de conquête des territoires, se transformant depuis les années 90 en révolution dites numérique. Cette révolution restera un tournant pour l'information et la donnée géographique car elle connaît aujourd'hui une visibilité grandissante.

Pour autant, nous nous demanderons dans cette partie dans quelle mesure le rapport de la société à la donnée a constamment évolué, sans oublier notre question de départ qui est l'injonction politique. Dans cette partie, il s'agira de voir les relations entre la donnée et la société afin de comprendre s'il y a ou il n'y a pas une injonction politique. Cela se manifestera par l'intermédiaire d'une analyse politique et historique de l'information géographique, puis par l'évolution législative autour de l'information géographique, annonciatrice d'une recomposition de sa gouvernance. Enfin, nous effectuerons un état des lieux des enjeux de l'information géographique en France. La donnée, nous l'avons vu (via l'actualité et les lois successives) connaît une visibilité et acquiert un certain « pouvoir ». L'acquisition de la donnée, quant à elle, devient incontournable pour de nombreuses entreprises. Il s'agira d'analyser les relations entre la donnée et la société dans une démarche historique. Ainsi, nous étudierons par la même occasion la vision de l'information géographique et son évolution dans la société(10).

(9) Elle (l'information géographique) fût au départ plus méthodique que technique comme nous l'entendons aujourd'hui.

(10) Via les législations et les discours politiques.

## Du XVII ème siècle au début du XX ème siècle : une réponse technique à des besoins politiques et sociétaux

La partie s'articulera autour de quatre phases historiques :

- La première est celle d'une réponse technique à des besoins politiques, sociétaux ponctuels
- La seconde est celle de la théorisation et l'institutionnalisation de l'information géographique.
- Le progrès technologique marque la troisième phase de l'information géographique avec le développement des logiciels et de la discipline
- Enfin, les années 2000 font apparaître la démocratisation et la visibilité de l'information géographique.

La donnée géographique n'a été ouverte au public que récemment en France avec le premier institut qui crée de la donnée géographique : l'INSEE. Il s'est constitué il y a quarante cinq ans. Pour autant, la donnée géographique a toujours été un outil pour les politiques. En effet, l'État se trouvait dans le besoin de trouver une technique afin de constituer un annuaire ou un document recensant les individus. Ce recensement avait pour but la levée d'impôt, puis ensuite très vite, la donnée géographique a été assimilée à la conquête des territoires. En effet, l'information et les analyses géographiques permettent des actes militaires, à l'instar des fortifications (levées de fortifications).

Nous pouvons assimiler l'apparition de la donnée géographique au XVIIème siècle, dans le sens où l'État cherchait à standardiser les données et

acquérir de l'information sur la population pour mieux lever les impôts. Ainsi, la donnée géographique a été initiée dans le but de répondre à un besoin technique.

Après la constitution de base de données pour les impôts, les premières analyses spatiales se font en 1832 afin de trouver la cause d'une épidémie à Paris. Les analyses spatiales se cristallisent dans le Rapport sur la marche et les effets du choléra dans Paris et le département de la Seine rédigé par le géographe Charles PICQUET dans l'objectif de caractériser cette épidémie. En ce sens, il cartographie les quartiers de Paris et le nombre de morts du choléra par quartier. La carte fait apparaître en aplat de couleur les pourcentages de décès pour 1000 habitants, avec en couleur plus foncée, le pourcentage le plus fort. Nous constatons à cette période les premiers succès de l'utilisation de l'information géographique pour répondre à des problèmes sanitaires et financiers. Ce qui était novateur, c'était la méthodologie d'analyse utilisée, puisqu'en effet, il a pratiqué une analyse croisée entre différents phénomènes géolocalisés.

Dans les années 60, une nouvelle étape pour l'information géographique apparaît : celle de la discipline qui introduit le numérique comme nouvelle forme. Celle-ci est une synthèse des trois formes traditionnelles que sont le texte, la carte et l'image, impliquant la constitution d'un système de références (longitude, latitude), adresse, IRIS (référentiel indirect).

# L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

## Les années 60-70 : la théorisation et l'institutionnalisation de l'information géographique

Un tournant s'opère en 1968, lorsque Roger Tomlinson emploie le terme de Système d'Information Géographique (SIG). Il est considéré comme le père fondateur des SIG. Jusqu'à présent, ce n'était que les spécialistes ou les militaires qui pouvaient se pencher sur cette dimension. Les années 60 marquent donc un changement pour l'information géographique puisque les SIG deviennent opérationnels. C'est aussi dans les années 60 que se théorise et se conceptualise la manipulation des données géolocalisées par Howard T. Fisher, formé à Harvard, qui sera appliquée en 1971 en France au travers de la géomatique. Le terme est une contraction de la géographie et de l'informatique, cette discipline est définie par le ministère de l'équipement comme « *l'ensemble des techniques de traitement informatique des données géographiques* ». C'est l'exploitation et la combinaison de plusieurs bases de données qui offrent les SIG (comprenant des systèmes de références).

Par la suite, dans les années 70 la donnée géographique prend une autre ampleur en France, avec l'élaboration d'une base de données urbaines. Cette constitution a permis à l'État d'avoir un contact permanent et immédiat avec les données territoriales. De plus, les DAO (Dessin Assisté par Ordinateur) se développent fortement, assurant un autre usage et visage à l'information géographique et à l'aménagement du territoire.

## Les années 80-90 : l'expansion de l'information géographique

La phase des années 80-90 est davantage dans la diversification des données numériques et l'approfondissement de la discipline que ce soit en termes de logiciels, de modélisation ou d'expertisation pour les géomètres notamment qui orienteront le domaine. Les experts sont encore très peu représentés, en effet, très peu de personnes ont l'usage et l'expertise de ces outils au vu des coûts et de la technique qu'ils impliquent. Les logiciels et les SIG sont centralisés afin de mieux répondre aux objectifs et aux orientations fixées par la structure. Henri PORNON parle de la tutelle des informaticiens sur les outils d'information géographique (2004).

Dans les années 90, la société centralise de plus en plus l'information géographique. Tout d'abord avec le laboratoire de système d'information géographique (LASIG), qui institutionnalise l'information géographique. En 1990, la revue internationale de géomatique rend davantage visible l'information géographique.

Ainsi, on observe la diffusion et le développement de logiciels mais aussi de la discipline qu'est la géomatique. Cela a permis le développement des outils métiers et d'une méthodologie, par la conception de base de données, ou des analyses spatiales et des règles de sémiologie graphique. En résumé, les années 90 marquent du fer rouge la discipline géomatique tout d'abord via le progrès technique, l'augmentation des logiciels et des utilisateurs mais aussi via la commercialisation des outils. En 1990, la France et le CNIG (Conseil National de l'Information Géographique) s'axent davantage

sur le système. Une discordance s'est développée entre les professionnels de la cartographie et les utilisateurs, dont les objectifs sont différents. D'un côté, les professionnels souhaitent automatiser leur production ; de l'autre, les utilisateurs voient en l'information géographique, une étendue des besoins à combler.

## Les années 2000 : la démocratisation de l'information géographique et de sa visibilité

Matthieu NOUCHER énonce les années 2000 comme une phase de démocratisation et de diffusion de l'information géographique. Pour lui, le progrès technologique accentue et accompagne la diffusion et le développement déjà présent de l'information géographique. Ainsi, l'information géographique évolue de plus en plus dans les services, devenant de plus en plus accessible et répondant aux objectifs de chacun pour Henri PORNON (2004). Toutes les organisations et plus particulièrement les grandes collectivités sont concernées et comportent un SIG.

Les citoyens et le public peuvent eux-mêmes être amenés à utiliser l'information géographique et avoir accès à ces données. Nous pouvons donc parler de démocratisation de la donnée géographique.

Nous pouvons voir suite à cette analyse historique que l'information géographique a été tout au long de l'histoire un besoin (11) dans le sens où il pouvait répondre techniquement à des problèmes de société.

Ainsi, nous ne pouvons pas dire que la donnée géographique n'a cessé d'évoluer, de grandir au travers des progrès technologiques. Mais dans un sens, elle a toujours été un instrument pour la société que ce soit un outil de régulation ou d'aide à la décision, à la résolution de problèmes différents. Pour autant, là où la donnée géographique a évolué, c'est en termes d'accessibilité et de visibilité. Aujourd'hui le domaine de la géomatique ou tout simplement de l'information géographique se démocratise.

Cette analyse a fait apparaître les orientations et les rôles de l'information géographique : elle est à la fois une porte d'entrée pour la gestion des territoires, une réponse à des besoins politiques, mais aussi un outil de diffusion d'information pour tout public. Nous pouvons nous demander pourquoi les différents acteurs politiques que ce soit au niveau mondial, national ou local mettent un point d'honneur à rendre accessible et visible la donnée (comptabilisant aussi la donnée géographique) ?

Il s'agira d'approfondir maintenant notre analyse historique de l'information géographique en regardant les lois successives liées de près ou de loin à l'information géographique. En effet, la démocratisation et la diffusion de celle-ci a été permise nous l'avons vu, par les avancées technologiques mais, nous allons voir quel rôle l'Etat a-t-il joué là dedans afin de pouvoir constater la possible injonction politique.

(11) Larousse définit le besoin comme un sentiment de privation qui porte à désirer ce dont on croit manquer ; nécessité impérieuse ou encore une exigence née d'un sentiment de manque, de privation de quelque chose qui est nécessaire à la vie organique.

## L'échelle mondiale : les prémices et le point de départ de l'information géographique

Dans cette partie, nous avons eu une approche multi-scalaire afin d'illustrer les évolutions législatives. Cette partie a également pour but de montrer comment se sont constituées l'ouverture et la diffusion de la donnée géographique (que ce soit en termes d'outils, d'infrastructure et d'acteurs). Pour se faire, nous verrons quelle stratégie est opérée à l'échelle mondiale, comment la donnée géographique est-elle privilégiée à l'échelon européen, puis, comment cela se caractérise au niveau national et local.

Enfin, il s'agira de montrer les répercussions des différentes lois dans la gouvernance de la donnée, et la recomposition des acteurs de la donnée géographique.

Les premières initiatives internationales en matière de données géographiques sont apparues dans les années 80, avec l'OTAN, pour la défense. Ainsi, le DGIWG (Digital Geographic Information Working Group) s'est créé, offrant la possibilité d'échanger des données vectorielles.

D'une part, nous avons des structures internationales thématiques ou non qui se multiplient comme au regard du secteur hydrographique pour la navigation maritime avec l'Electronic Chart Display and Information System. Ainsi, nous avons des comités techniques de normalisation de l'information géographique qui se forment, à l'instar du CEN (Comité Européen de Normalisation, qui sera détaillé ultérieurement), puis de l'ISO (organisation internationale de la donnée) créée en 1993. L'ISO existait auparavant au

travers des normes ISO qu'elle produisait dans le domaine industriel et commercial.

L'ISO reste la plus grande instance en matière de normalisation de données géographiques. Elle comprend toutes les organisations nationales de normalisation des données, soit 165 instituts. Cette organisation a pour but d'étudier l'emploi de l'information géographique et leurs logiques. Elle souhaite aussi développer des normes techniques qui s'adaptent aux nouveaux enjeux, besoins présents et futurs. Ainsi, elle normalise et standardise les données mondiales. En effet, elle propose un modèle et une organisation de la donnée, favorisant la qualité des données par la même occasion.

En Europe c'est le SSE (Système Statistique Européen) qui s'en charge avec comme représentant français l'INSEE (Institut National de la Statistique des Études Économiques).

Pour autant, les nations unies disposent aussi d'une instance sur la gestion de l'information géographique qui regroupe les experts mondiaux en la matière, elle se nomme UN-GGIM, il s'agit de l'IGN pour la France.

D'autre part, des législations ont davantage orienté les politiques internationales et les Etats. La première est la convention Aarhus, signée le 25 juin 1998 par trente-neuf Etats. C'est un accord international effectué après des événements internationaux autour de l'environnement (Sommet de Rio), de la Terre en 1992, et déclinant divers principes pour :

- Améliorer l'information environnementale délivrée par les autorités publiques, vis-à-vis des principales données environnementales
- Favoriser la participation des populations à la prise de décisions relatives à des projets dangereux ou à fortes répercussions environnementales
- Etendre les conditions d'accès à la justice en matière de législation environnementale et d'accès à l'information

Suite à la convention d'Aarhus, des directives se multiplient, celle de 2003 instaure la communication de documents relatifs à l'environnement et impose aux collectivités leur publication auprès du public. Des restrictions d'ordre sécuritaire sont mises en œuvre pour ne pas rendre toutes les données ouvertes quand celles-ci sont susceptibles de « nuire aux relations internationales ».

La convention d'Aarhus sera renforcée par la directive de 2003 qui rendra obligatoire la création d'un moyen de diffusion des informations environnementales sur internet.

Nous voyons d'ores et déjà se dessiner de nombreux acteurs de la donnée géographique.

## Au niveau européen : des directives d'opérabilités

Pour ce qui est du niveau européen, depuis plusieurs années l'Union Européenne tente de structurer et collecter les données des pays. Cela se manifeste au travers de directives qui obligent, par la même occasion, les pays de statuer en faveur de l'ouverture de la donnée publique. La donnée géographique est en première ligne du fait de l'intérêt et des caractéristiques qui la composent.

Tout d'abord, à l'échelle européenne il y a la possibilité d'accéder à la justice pour les ONG en matière d'environnement auprès du tribunal de l'Union Européenne. Cette disposition a été permise par la convention d'Aarhus détaillant que « *chaque partie veille à ce que les membres du public qui répondent aux critères éventuels prévus par son droit interne puissent engager des procédures administratives ou judiciaires pour contester les actes ou omissions de particuliers ou d'autorités publiques allant à l'encontre des dispositions du droit national de l'environnement* ».

Les ONG peuvent donc contester « *des actes de portée générale pris par les institutions communautaires, qui seraient contraires aux principes de protection de l'environnement* » précise le règlement 149/2008.

Puis, nous pouvons parler de la directive INSPIRE du 14 mars 2007 qui oblige de mettre à disposition un certain nombre de données publiques. Elle a également concrétisée les recommandations des structures internationales et notamment celle de la convention d'Aarhus. En effet, 27

# UNE ÉVOLUTION LEGISLATIVE QUI RECOMPOSE

elle a permis la réalisation d'une infrastructure d'information géographique dans l'unique but de favoriser la préservation de l'environnement. Cette infrastructure se doit de diffuser les données géographiques disponibles sous forme numérique. Cette directive instaure aussi un changement notable, celui du partenariat en matière d'information géographique puisque la diffusion n'est pas l'unique maître mot, celui du partage des données est aussi présent. Elle prend souvent la forme d'un catalogue de métadonnées en plus d'un site internet.

Les différentes instances politiques sont tenues de les mettre à jour et de les répertorier dans un catalogue en ligne sur internet. Une facilité d'accès qui se matérialise aussi par la présence d'un moteur de recherche.

La directive INSPIRE n'implique pas que des obligations, elle offre aussi la publication de documents européens aidant à la réalisation des infrastructures de données géographiques souhaitées.

En résumé les objectifs sont les suivants :

- Faciliter la prise de décision et un gage de qualité des données accessibles pour tous les acteurs du territoire
- Améliorer le service public et les services rendus aux citoyens
- Décloisonner les collectivités locales et territoriales
- Développer économiquement les territoires en termes d'emploi, de services (entreprises qui développent des services à partir de données géographiques), de marché (notamment celui de l'information géographique)

Pour autant, des exceptions (données non diffusées) sont visibles dans cette directive pour les données suivantes :

- Celles qui ne sont pas sous forme électronique
- Celles qui ne relèvent pas des 34 thèmes énumérés dans la directive
- La conduite de la politique extérieure de la France
- La sécurité publique
- La défense nationale
- Le déroulement des procédures juridictionnelles
- La recherche d'infractions pouvant donner lieu à des sanctions pénales, droits de propriété intellectuelle

Il ne faut pas non plus négliger l'aspect qualitatif de la donnée qui est essentiel dans cette directive et retranscrit dans le catalogue des métadonnées.

Une étude du CNIG nous indique que de 2007 à 2014, c'est près de 52% des données qui sont consultables, 44% des données qui sont téléchargeables et 29% des données qui rassemblent les deux critères. Nous pouvons donc dire que la marche de progression n'est pas notable.

Ce sont principalement les pays nordiques/ scandinaves (Norvège, Suède, Finlande, l'Allemagne, les Pays-Bas, Danemark, Belgique, Autriche, Slovénie Lettonie et Lituanie qui rendent le mieux accessible leurs données ([Annexe 2](#)). L'échelon européen a un poids important et influence les démarches nationales.

# LA SPHÈRE DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

## Au Le strate national : la porte d'entrée de l'application locale ?

Au niveau national, il y a trois lois structurantes pour l'information géographique :

- La loi relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés (6 janvier 1978)
- La loi CADA (Commission d'accès aux Documents Administratifs) (17 juillet 1978)
- Et la loi pour une république numérique (en cours ; 2015-2017)

La loi informatique et libertés a été promulguée le 6 janvier 1978 et modifiée en août 2004. Elle définit des règles à suivre concernant la collecte, le traitement et le stockage d'information de personnes physiques. Elle concerne des données nominatives mais aussi des informations identifiant de manière indirecte les individus comme le numéro de sécurité sociale, le numéro de téléphone, l'empreinte digitale. Le but de cette loi est de créer « *des mesures tendant à garantir que le développement de l'informatique se réaliserait dans le respect de la vie privée et des libertés individuelles et publiques.* » (12)

Nous voyons que cette présente loi comprend un champ d'intervention large puisqu'elle intègre les collectivités locales, les structures de services publics etc. Pour autant, les collectivités locales sont les organisations les plus concernées dans la mise en œuvre et la gestion des informations personnelles, au vu de leurs compétences (état civil, sécurité sociale...).

(12) Tiré de la loi informatique et les libertés et les collectivités locales

En marge de cette loi, le projet SAFARI (Système automatisé pour les fichiers administratifs et le répertoire des individus) a vu le jour. C'est un système permettant une connexion avec des fichiers administratifs. Cette loi engendre une facilité d'accès aux données (à des données ici spécifiques) pour le public.

La CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés) est l'organisme privilégié quant à l'application de ce texte. La CNIL vérifie et contrôle que les collectivités respectent la loi.

Les collectivités encourt un risque d'amende en cas d'infraction à la loi pouvant aller jusqu'à 300 k€ d'amende ou d'une peine de cinq ans d'emprisonnement si les fichiers administratifs ne sont pas décrits comme données personnelles ou encore des données qui ne tiennent pas compte des mesures de sécurité. Elles ont une responsabilité pénale face aux informations personnelles afin d'éviter le risque d'une utilisation des données pour d'autres fins.

La loi CADA du 17 juillet 1978 permet de faciliter l'accès aux données administratives, œuvrant aussi pour une meilleure connaissance des multiples documents publics d'ordre administratif.

La CADA est une commission qui statue sur des dossiers d'administrés n'ayant pas accès à une information publique. Ainsi, nous pouvons parler d'un étudiant qui souhaitait obtenir « *le code source du logiciel simulant l'impôt sur le revenu* » à des fins universitaires qui a eu gain de cause dans cette affaire puisque ces informations administratives sont communicables.

# UNE ÉVOLUTION LEGISLATIVE QUI RECOMPOSE

Cependant, de nombreuses exceptions sont présentes. Toute donnée administrative n'est pas ouverte, c'est pourquoi la commission est chargée de statuer en faveur ou en défaveur de l'accès à une donnée selon le motif et l'objet de la demande.

Lors des deux premières lois, nous pouvons remarquer qu'elles se focalisent sur l'accès aux données publiques et à la gestion de celles-ci via la création de structures comme la CADA ou la CNIL. La loi NOTRe accentue encore davantage cette volonté d'ouvrir les données et de les échanger. Elle conforte également la place des Régions pour notamment « *assurer une mutualisation et une redistribution efficace de l'information géographique.* » De multiples rapports ont nourri ces législations, à l'exemple du rapport CGEJET qui insiste sur le fait d'échanger et collaborer sur les données entre les partenaires et notamment entre les ministères.

En 2015, l'Etat annonce une loi pour une république numérique ; Celle-ci est initiée par Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du Numérique. Elle a pour but un accès aux données publiques et d'intérêt général. Elle poursuit les initiatives européennes et nationales, relatives à l'open data, comme la législation de Valter. Il faut rappeler qu'elle a été inspirée par le rapport Jutand, qui avait la volonté d'accélérer l'ouverture des données à la fois privées et publiques.

L'objectif de cette loi est que « *l'ouverture devienne la règle et la fermeture l'exception* », selon X. Berne, journaliste chez Next in pact.

Cette législation est également un projet de société puisqu'elle permet une accessibilité de la donnée, du savoir et de l'information au plus grand nombre. Ce fut, et pour la première fois, un projet de loi collaboratif avec une mise en ligne de son texte et des contributions citoyennes (propositions de modification du projet de loi).

L'objectif principal est la transparence et l'accès des données de toutes les personnes chargées de services publics. Les différentes composantes de la loi Lemaire sont :

- L'open data : ses principes, ses priorités et ses exceptions
- La réorganisation des structures comme la CADA
- Composante financière : subventions et sanctions

Ce qui ressort de la loi Lemaire reste d'étendre l'ouverture des données à celles du secteur privé . Cela concerne les structures de services publics à caractère industriel et commercial. Un tournant s'opère, contrairement aux anciennes législations, puisqu'elle rassemble des données à la fois publiques et d'intérêt général comme des données des ministères ou encore des collectivités. Mais pour que cette loi soit assurée de fonctionner et de se pérenniser, une augmentation du prix des subventions, des sanctions et une contractualisation sont mises en œuvre. Les subventions seront accordées pour l'installation du très haut débit et les projets intégrant une ouverture

des données (13) sont privilégiés entre les producteurs de la donnée et les réutilisateurs. Il se profile une certaine marchandisation de la donnée et une coopération entre les acteurs, engendrant une recomposition des structures publiques de données géographiques.

Pour ce faire, voici les changements pour certains grands organismes français :

- L'INSEE ne percevra plus les redevances de réutilisation des informations publiques dès 2017. Un changement notable pour cet organisme qui est enclin à de fortes dépenses pour réaliser ses études.

- Un élargissement des missions et un rapprochement entre la CADA et la CNIL. La CADA est contrainte à certaines obligations. En effet, dès la mise en vigueur de cette loi, les administrations pourront saisir la CADA pour obtenir gratuitement des échanges de données.

- La CNIL, quant à elle, pourra être consultée « *sur les dispositions de tout projet de loi ou de décret relatif à la protection des données à caractère personnel ou au traitement de telles données* ». Elle obtient aussi plus de légitimité avec des sanctions plus fortes.

- Les collectivités territoriales sont associées à la mise en œuvre des données de référence présente dans l'article 9.

- Les collectivités et institutions se voient dans l'obligation d'obtenir dès qu'une personne morale le demande, une information sur les modifications faites sur un traitement de données.

Cela permet de comprendre et percevoir pour tout usager les rouages d'un traitement informatique pour une demande citoyenne (prestation sociale par exemple).

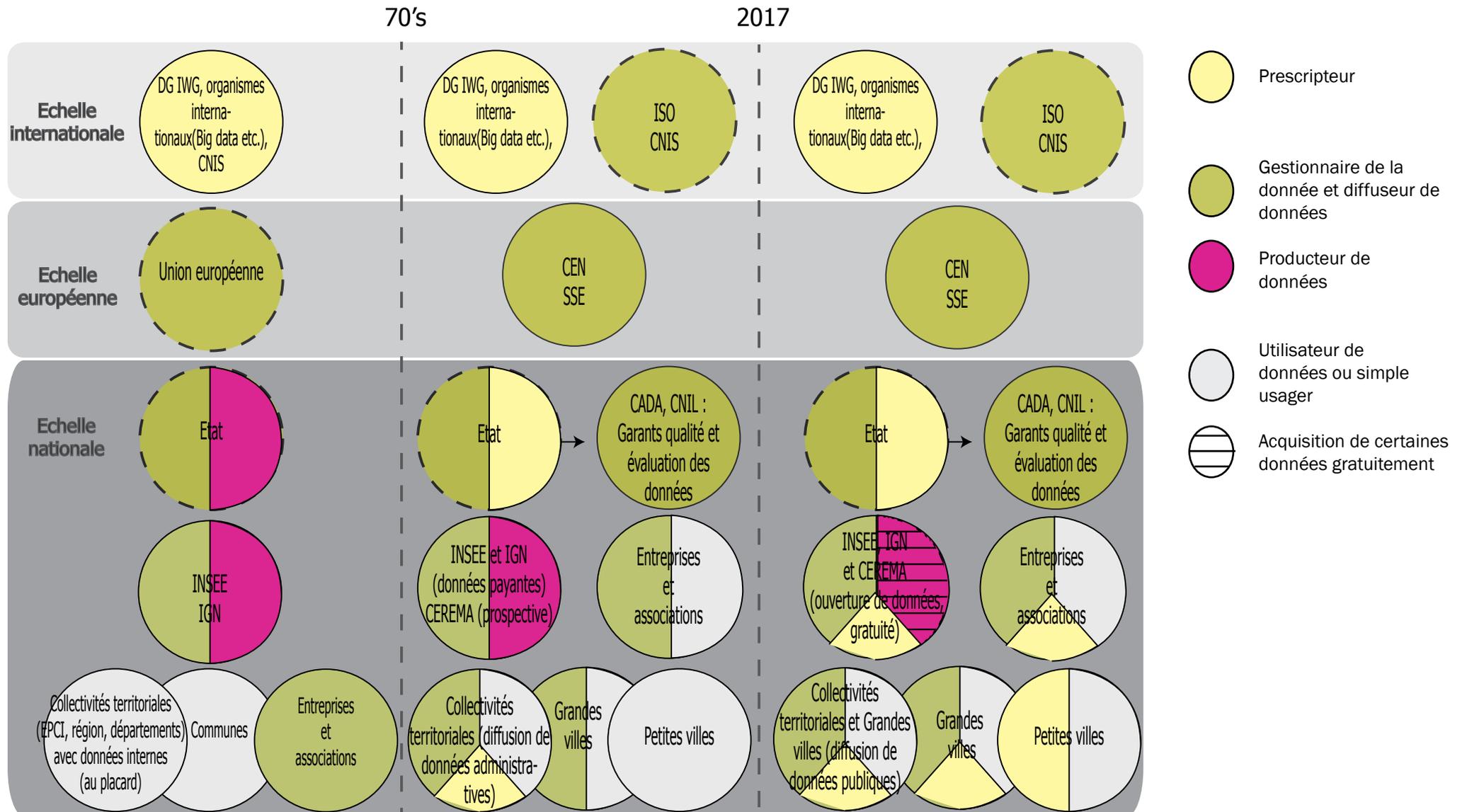
Cette partie nous montre que la donnée géographique s'ordonne de façon descendante, en verticalité. Une contradiction s'opère une fois encore, puisque la donnée géographique se veut transversale et horizontale. Dans la sphère politique et l'autorité publique, c'est le plus souvent le plus haut échelon qui donne la marche.

Pour autant, nous voyons que pour la donnée géographique tous les échelons sont concernés. Ainsi, nous pouvons dire qu'il y a une mondialisation de la donnée, c'est-à-dire que la donnée géographique a statué et a été structurée d'abord au niveau mondial. Puis, il y a eu un déversement de strate en strate politique, montrant que le développement institutionnel est lent par rapport au développement technologique. Nous entendons par développement technologique, des outils d'information géographique, touchant toute la population mondiale ou presque (application web par exemple). C'est aussi, l'expansion de la donnée géographique dans le secteur privé qui requestionne les structures publiques à la fois dans leur modèle organisationnel, leurs compétences et leur gouvernance.

(13) A l'inverse la loi Lemaire parle de multiplier les sanctions pour les collectivités et les structures qui ne prennent pas en considération ses dispositions législatives.

# UNE ÉVOLUTION LEGISLATIVE QUI RECOMPOSE

Figure 3 : Recomposition des acteurs de la donnée géographique



Source : Production Voinsin Laetitia

## La recompositions des acteurs de l'information géographique

Ainsi, nous avons procédé à l'élaboration d'une typologie des acteurs de la donnée géographique, qu'ils soient des utilisateurs, des producteurs, ou des gestionnaires. Le schéma ci-contre précise et accentue le développement descendant et vertical de l'Information Géographique, incluant la donnée géographique. En effet, nous constatons qu'avant les années 70, ce sont l'État et les structures non publiques qui avaient le plus de lien avec la donnée géographique. Lorsque nous regardons les rangs intermédiaires, il s'agit tous deux d'utilisateurs de données géographiques ainsi que de structures composées d'un grand stock de données internes, non accessibles et géolocalisées pour la plupart.

Puis, il montre que les rôles des différents acteurs de la donnée géographique se précisent et se multiplient, en se diversifiant à travers le temps. C'est le cas de l'État qui se diversifie avec des infrastructures de production et/ou de vente de la donnée via l'IGN et l'INSEE. Ces organisations sont également missionnées pour la collecte de données. L'État propose aussi par l'intermédiaire de la CNIL et de la CADA, un contrôle et un gestionnaire des données publiques, ouvertes. Enfin, le CEREMA, créé en 2014 comporte un volet recherche, études et prospectives.

Cette structure conforte le rôle de décideur de l'État et la puissance de celui-ci, malgré un développement de l'usage de données géographiques dans la société. En effet, le progrès technique a permis une certaine démocratisation de la donnée géographique. De plus en plus de collectivités

territoriales et locales s'emparent de la donnée pour se développer et répondre à des besoins techniques comme l'ingénierie territoriale (électricité, eau) et une gestion, une prévention des risques comme à Grenoble. La ville de Grenoble a développé un outil SIG pour une amélioration de la gestion de la ville.

Dans les années 90, les Infrastructures de Données Géographiques se développent suite aux recommandations du gouvernement, ce qui amplifie la place d'organismes diffuseurs de données géographiques. Ainsi, les collectivités ne sont pas que de simples utilisateurs, ils deviennent des producteurs et des utilisateurs de l'Information géographique. Il faut noter qu'il y a une prédominance de l'État en matière de diversification du pouvoir de la donnée, des entreprises ne désemploient pas de leurs usages et rôles.

La troisième phase recompose la gouvernance de la donnée puisque le gouvernement réduit les intermédiaires en obtenant plus qu'une seule structure pour le rôle de gestionnaire, alors que jusqu'alors nous en avions deux (CNIL et CADA).

La seconde grande nouveauté c'est l'open-data, avec la gratuité de réutilisation et d'accès de l'information géographique. Le rôle en matière de données géographiques s'amplifie pour les collectivités. Elles multiplient les casquettes : diffuseur, producteur, utilisateur ou administrateur.

## Légitimisation de l'action publique

Nous l'avons vu, l'injonction politique est constituée de législations autour de l'information et de la donnée géographique, et plus largement du numérique. Au-delà de cette dimension législative, il s'agit de voir comment cela se traduit dans les discours politiques et d'opérer à une analyse de celui-ci.

Cette analyse du discours nous amènera à voir la forme de cette injonction politique mais aussi, de transition entre l'injonction politique (de l'Etat) et le terrain. Ainsi, nous passerons d'un fait législatif et politique à sa mise en pratique. Pour cette analyse, nous avons fait le choix d'échantillonner petit, dans un souci de précision et de concision pour un mémoire qui ne se focalise pas uniquement sur l'injonction politique mais aussi sur les limites de celle-ci. Le choix des discours s'est axé sur des textes à mi-chemin entre le législatif et le discours purement politique. Nous avons privilégié des discours de différents gouvernements français puisque ce sont eux qui prescrivent les plus grandes directives numériques.

Le premier est prononcé par un entrepreneur dans la sphère de la donnée géographique (et directeur du Conseil National du numérique (CNUM)), les autres sont davantage politisés et concernent une loi numérique française qui est précurseur en Europe.

Nous nous sommes inspirés de Beatrice QUENAULT qui expose l'injonction politique autour d'un fait divers, celui de Xynthia d'une manière très intéressante. Les politiques ont mené cette injonction au travers différentes

phases : la première est celle de la mise en problème public d'une situation, puis d'une action volontariste de certains acteurs et enfin l'intervention de l'Etat.

Nous pouvons d'une part, mettre en parallèle cette méthodologie en la dupliquant sur notre objet : la donnée géographique. Tout d'abord, nous pouvons penser que l'intervention de l'Etat actuellement n'est pas due au hasard. En effet, l'intervention de l'Etat pour la donnée géographique vient d'une volonté politique, celle de répondre à l'opinion publique qui désire plus de transparence. Ainsi, comme « cadrage » (14) de l'action publique, des termes apparaissent souvent. Le terme clé qui apparaît aujourd'hui est celui du « numérique ». Cette notion est celle sur laquelle nous allons nous appuyer pour analyser le développement des discours politiques. Celui-ci va engendrer une légitimisation mais aussi une résonance, un point d'accroche pour les citoyens face à une technicité du domaine de l'informatique. Ce terme va à la fois être un repère et un objet de tension. Comme de nombreuses notions, elle implique des interprétations multiples et donc une saturation (15), comme l'explique Méheust dans la politique de l'oxymore.

Nous pouvons dire que l'injonction politique de la donnée géographique passe aussi par le discours et par l'appropriation de ces termes par la société.

(14) Qui est le terme utilisé par l'auteur pour illustrer l'injonction politique via un cadre législatif, politique (loi, argumentaire, etc.). - (15) La saturation du monde est soulignée par des arguments, des discours qui favorisent « la déstructuration des esprits ».

Pour ce faire, nous avons procédé à une méthode simple, celle d'une grille d'analyse (Annexe 1 et 3). Celle-ci est constituée des termes récurrents autour du numérique et de la donnée, des idées fortes (association d'idées), mais aussi des champs lexicaux présents et des paradoxes du texte.

Dans l'analyse de ce discours, nous avons retenu quatre éléments :

- Une succession de termes associés au numérique et à la donnée géographique qui sont bien choisis
- Des associations d'idées étonnantes et des paradoxes aussi parfois
- Une multiplication des termes et d'un champ lexical économique
- Une importance des synonymes, du collectif et de termes relevant d'un ensemble d'individu. La volonté est de montrer l'importance du sujet numérique.

Les affiliations au terme numérique sont multiples et se répètent à travers les discours. Après avoir vu les récurrences, des regroupements peuvent se faire. En effet, le premier regroupement possible est celui des termes qui renvoient au collectif, à l'intelligence numérique :

- |                         |                        |
|-------------------------|------------------------|
| - Acteurs du numérique  | - Métiers du numérique |
| - Penseurs du numérique | - École du numérique   |
| - Société du numérique  | - Usages du numérique  |
| - Monde numérique       |                        |

D'autres, s'associent au développement numérique (en termes d'infrastructure etc.) et à l'économie :

- |                         |                               |
|-------------------------|-------------------------------|
| - Accès du numérique    | - Marché uniquement numérique |
| - Essor numérique       | - Usages du numérique         |
| - Ère numérique         | - Ville numérique             |
| - Couverture numérique  | - Transformation numérique    |
| - Révolution numérique  | - Vague numérique             |
| - Aménagement numérique | - Économie numérique          |
| - Chantiers numériques  |                               |

Puis, nous avons des regroupements de termes qui renvoient à la politique et à l'avenir :

- Loi numérique
- République numérique
- Politique d'inclusion numérique
- Politique industrielle numérique

Dans cette classification des termes accolés au numérique (voir la liste ci-contre), il y en a qui relèvent du développement numérique en tant qu'objet technique et technologique comme "*couverture numérique*", "*marché uniquement numérique*" ou "*transformation numérique*".

D'autres termes peuvent être assimilés au réseau, comme une masse numérique, une masse qui représente l'avenir en quelque sorte ("Acteurs 35

du numérique”, “société du numérique”). Puis, des associations d’idées autour de la politique, comme par exemple, “loi numérique” et “république numérique”.

Nous assistons aussi à une personnification (on rend un objet vivant) du numérique avec “la mort du numérique”, ainsi l’auteur, insiste sur la prise en compte dans cette future loi des diverses possibilités de ce phénomène (de sa naissance, son développement à sa mort). Le discours politique fait un incroyable éloge au numérique. Axelle Lemaire customise une expression française en modifiant l’école de la vie en “école du numérique” pour montrer le déploiement et les «bienfaits» du numérique pour tous.

L’analyse des discours sera déclinée en cinq points (*Annexe 4*). Le premier est celui de la légitimisation de l’action publique, le second est celui du développement numérique vecteur de développement économique. Troisièmement nous parlerons des moyens rhétoriques afin de rendre positif la société numérique, puis, du numérique comme fait acté et inévitable. Enfin, les discours ont permis, nous verrons comment, de positiver l’action de l’Etat.

Nous pouvons d’ores et déjà dire que tous les outils rhétoriques ont pour but de légitimer les actions publiques dont les lois successives.

Dans les trois discours, une légitimisation de l’action se forme. Tous œuvrent pour le bien commun et l’intérêt général.

Intervention d’Axelle LEMAIRE, secrétaire d’Etat au Numérique

Discussion générale

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les sénateurs,

Nous voici réunis sous l’œil bienveillant d’un Sully pour parler numérique. Sous l’œil avisé des internautes aussi, puisqu’ils nous regardent en direct depuis le site du Sénat, et qu’ils pourront aussi suivre les débats comme ils le feraient pour une compétition sportive, en écoutant l’émission Accropolis d’un commentateur passionné de renouveau démocratique. Un mot aussi pour les étudiants de l’école informatique Epitech qui sont présents dans le Palais du Luxembourg et initient des parlementaires à l’apprentissage du code. C’est une belle entrée en matière.

Dans le discours d’A. LEMAIRE ci-contre ( *et analyse du texte dans l’annexe 5*), de la ligne 1 à la ligne 8, elle légitime son action en parlant du soutien des citoyens, d’étudiants et de sa démarche participative qui est en adéquation avec la société dans son ensemble et, qui finalement, concrétisera un « *renouveau démocratique* ». Cette association d’idées est relativement surprenante, puisqu’elle inclut comme une poussierisation de la démocratie actuelle. Elle décrit ensuite le contenu de cette participation citoyenne, toujours dans le but de légitimer cette proposition de loi pour une république numérique.

Il faut aussi noter la récurrence d'un champ lexical relevant du collectif pour tous les discours : « *intelligence collective* », « *dialogue démocratique* », « *concitoyens* », ou encore « *contributeurs* », etc.

Cette utilisation du champ lexical collectif renforce l'idée d'un numérique fédérateur et devient même un enjeu de société.

Le second moyen rhétorique est celui d'avoir recours à des représentations passées ou présentes. A l'exemple du discours de Fleur PELLERIN (16) (*Annexe 6*) qui énonce les avancées et l'historique des lois qui relèvent du numérique, dans le but de contextualiser la problématique et l'évolution du numérique.

L'entrepreneur et directeur du CNUM (*Annexe 7*), lui, cite Clémenceau et les concertations menées au travers de cette loi pour montrer la valeur de cette action politique. Enfin, le premier discours expose la polémique des Panama papers afin de montrer que la loi dénonce cela et va aux antipodes de cette polémique.

Le premier discours, d'A. LEMAIRE, à partir du 4ème paragraphe, se tourne davantage sur le numérique et ses composantes. Une remise en perspective de manière historique est exposée en parlant du progrès technique, des possibles changements et de l'avenir. Aussi, sa proposition de loi pour une république numérique s'insère facilement dans « *le modèle républicain* ». Ainsi, elle montre aux sénateurs qu'il s'agit de se positionner rapidement dans un monde en constante évolution. L'argument que la ministre a

trouvé pour une validation de la loi est qu'elle est énonciatrice de libertés en comprenant l'ouverture, la transparence et l'innovation. Pour appuyer son discours, A. LEMAIRE utilise la devise française afin de structurer son argumentaire dès le 5ème paragraphe. C'est-à-dire que l'argumentaire se construit par paragraphe, le premier (après l'introduction) relève de la liberté, le second de l'égalité et le troisième de la fraternité. Puis l'argumentaire sera ponctué par ces termes, pour rappeler au combien le numérique justifie la république ou que la république justifie le numérique.

## Le développement numérique vecteur de développement économique

Dès cet instant, le texte va multiplier un champ lexical économique : « *innovation* », « *libre concurrence* », « *entrants économiques* », « *entreprises innovantes* », « *attractivité* », « *commercialisation* », « *investissements* ».

Ce n'est pas uniquement le premier discours mais bien tous les discours qui comportent cette caractéristique. Ainsi, cette analyse nous montre au combien le numérique, incluant la donnée, est assimilé à un développement économique ou du moins est en lien. Pour assurer l'égalité numérique pour A. LEMAIRE c'est avant tout atteindre la libre concurrence et la transparence. Ainsi, nous retrouvons au travers de l'égalité la dimension économique, avec comme idée sous-jacente, celle de réduire les inégalités territoriales. Pour se faire, il s'agit d'instaurer un climat de confiance.

Ce climat de confiance passe par le discours et la démarche participative: «*Pour créer aussi de nouveaux droits aux individus et réaffirmer leur place face aux entreprises, car sans confiance de leur part pas d'essor du numérique*». Dans cette phrase, nous y percevons à la fois les intérêts des citoyens qui sont de l'ordre de la sécurité, de la protection, de l'appropriation, à celui des intérêts politiques et des entreprises (la croissance). Le consensus est donc de maintenir les droits des individus tout en permettant un terrain propice au développement pour les acteurs économiques.

Cette phrase va aussi dans ce sens : «*Pour faire de la France un champion incontestable du numérique*», extraite du premier discours, cette phrase assimile cette loi comme le sésame pour gagner cette course qu'est le numérique. Le terme champion n'est quant à lui, pas employé au hasard, il convient de le prendre comme la première place face à une forte concurrence que serait une compétition. Une compétition qui pourrait être comparée à la compétitivité économique.

La compétitivité est rappelée à la ligne 129 puis, le développement économique est énoncé et accolé à la donnée : «*L'innovation autour de l'utilisation des données et de la diffusion des savoirs*».

Pour le second discours et le troisième, les termes économiques se succèdent «*croissance*», «*investissement*», «*emploi*», «*opportunités*», etc, montrant l'importance que l'Etat donne au numérique au vue des valeurs

ajoutées qu'il permet. Nous pouvons rajouter que le second discours contient des métaphores et des figures de style pour amplifier cet effet de développement économique via celui du numérique : une «*révolution numérique opère, en ce moment même, une gigantesque redistribution de cartes*». Le développement numérique est défini pour l'entrepreneur comme un remède à la crise, ou du moins une réponse pour repositionner la France sur l'échiquier politique et économique.

## Une valeur positive de la société numérique

La troisième idée structurante et présente dans ces discours est celle d'une valeur positive du numérique et de la société numérique souhaitée. La valeur positive est illustrée dans les termes positifs tels que «*transversalité*», «*transparence*». Ainsi, le numérique est évalué comme une réponse aux enjeux sociétaux de manque de transparence de la société, mais également celle de l'encloisonnement des administrations et des autorités publiques. Le bien commun est alors souligné, en présence du terme «*renouveau démocratique*» est utilisé afin de montrer leur volonté de renouer le lien entre les citoyens et les politiques.

Enfin, dans le dernier discours, la ministre parle d'un développement d'infrastructures haut débit comme une priorité dans la politique numérique, notamment pour développer les milieux ruraux et ainsi permettre une politique publique équilibrée. Cette valeur d'équilibre et de réduction des inégalités est importante et reste très appréciée dans un pays profondément rural (historiquement et du fait de son nombre de petites communes).

## Le numérique : un fait acté et une valorisation de l'action de l'Etat dans les discours

Le numérique est dans ces discours caractérisé comme un fait acté, à l'instar de la société numérique qui est souvent décrite comme naturelle. Des outils rhétoriques sont mis en œuvre afin de convaincre que le numérique est inévitable. Le premier est celui de la métaphore : dans le premier discours par exemple avec *“la donnée n'est pas comme le pétrole, elle est comme l'air, elle est comme la lumière, elle doit se diffuser”*. Nous pouvons voir que les termes utilisés sont de l'ordre de la nature, appuyant cette idée de fait acté, et d'un secteur déjà présent qu'il faut accompagner. Dans le discours 2, on évoque la dimension du numérique qui va au-delà du secteur économique, de tout secteur : *“le numérique n'est plus un secteur parmi d'autres. Il s'installe dans toutes les politiques publiques. Il est, par nature, interministériel”*. Cette phrase démontre l'ampleur du numérique et la transversalité du domaine. Enfin, la métaphore est utilisée fréquemment pour montrer le développement inévitable du numérique : *“le logiciel dévore le monde”* (discours 1), ou encore *“vague du numérique”* (discours 2). Pour finir, les trois discours ont fait apparaître le souhait des différents orateurs de positiver l'action et le rôle de l'Etat, de la France. De par des métaphores fortes et successives, *“Les français sont des révolutionnaires, et je dirais, des hackers dans l'âme. Peu de pays sont donc aussi bien positionnés que le nôtre pour prendre la vague numérique, pour surfer dessus.”*, extrait du discours de Benoît THIEULIN.

Cette image et le sens des mots vont dans le sens de *“persuader par le sentiment d'une vraisemblance”* (17).

Ensuite nous avons la figure de pensée avec des questions oratoires, toujours selon Alexandre Dorna, où il s'agit de questions-réponses :

*“Le texte serait-il une contrainte de plus pesant sur les collectivités locales? Nous avons pris soin d'introduire des seuils d'application de la loi, de la progressivité dans le temps, de s'engager sur la mise en œuvre de plan d'accompagnement.”* Cet outil rhétorique permet de renforcer la solidité de la proposition de loi de république numérique.

Nous avons également des figures d'amplification et d'addition en utilisant successivement le terme *“plus”*. *“Il n'y a pas de retard français dans le numérique : la société française (...) parmi les plus connectées, avec les usages numériques parmi les plus développés, au monde”* ou encore *“dans aucun autre pays n'a été lancée une concertation à une telle échelle”*. Dans ces phrases, les orateurs amplifient les efforts fait par l'Etat et le phénomène du numérique pour la France.

Pour conclure et vous rappeler les éléments clés de cette partie, nous allons vous exposer les enjeux actuels de la donnée avant de passer à la mise en pratique de l'injonction politique autour de la donnée géographique. Cette classification des enjeux autour de la donnée découle des différentes analyses vues précédemment (historique, législative et politique).

(17) Expression relevant de la définition des figures de mots selon Alexandre Dorna, Les effets langagiers du discours politique, CEPSP, Université de Caen, p.136.

On constate deux formes de réaction de l'Etat, tout d'abord celle qui consiste à protéger des menaces extérieures ou des effets négatifs sur le bien commun. De l'autre, sa volonté de croître l'économie de son territoire. Ces deux réactions sont parfois incompatibles et requestionne sans cesse la position de l'État face aux différents acteurs de la société. En effet, l'État est tiraillé entre le souhait de se développer tout en se protégeant.

Aussi, nous pouvons voir que le contexte actuel de la donnée géographique est en pleine mutation et favorise son expansion tout au long de l'histoire. Elle n'apparaît pas que depuis les années 2000, elle a toujours été privilégiée dans les différents régimes politiques. Ainsi, la donnée est un instrument de communication, de conquête des territoires. Elle est énonciatrice de pouvoir selon ce qu'elle contient et pour celui qui la détient.

Deux actions sont complémentaires et illustrent la puissance et le pouvoir de la donnée :

- Tout d'abord, l'influence de la donnée en ressort : en effet, lorsque la donnée est diffusée, cela a une incidence sur l'opinion publique selon la manière dont elle est annoncée, exposée.
- La maîtrise de l'information est le second vecteur de pouvoir. Parmi cette action, deux éléments y sont introduits : ceux qui diffusent la donnée et ceux qui la stockent. Dans les deux cas, ils permettent par la suite, la maîtrise de l'information.

Cette révolution numérique qui a accéléré la production et la diffusion de données géographiques a engendré des changements dans son accessibilité mais son usage est toujours le même : un outil d'aide à la décision et technique pour répondre à un besoin. En revanche, la donnée géographique a changé d'échelle, elle s'est démocratisée et connaît une multiplicité d'acteurs et de contributeurs. Nous sommes passés d'un seul acteur, puis-qu'auparavant seul l'État obtenait cette compétence, à une multitude d'acteurs, notamment privés. Le secteur privé qui est devenu plus performants et monopolisant ce marché.

Nous avons fait dans cette partie une analyse historique, législative et de discours politique, qui nous amènera à mieux comprendre comment l'injonction politique se matérialise concrètement dans la Région Auvergne - Rhône-Alpes. Ainsi, nous allons voir à présent, concrètement comment la Région Auvergne - Rhône-Alpes répond à ses obligations et quelles en sont les limites ?





# Une injonction politique dans la production et diffusion de données géographiques \*

**GEORHONEALPES**  
PARTAGEONS L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE EN RHÔNE-ALPES

Espace partenaires | Géoservices

Rechercher sur le site

### Bienvenue sur le portail de l'information géographique en Auvergne Rhône-Alpes !

GEORHONEALPES vous donne accès à des données géographiques relatives au territoire région Auvergne-Rhône-Alpes, conformément à la réglementation européenne (directive INSPIRE). Ces données ont été spécifiées, harmonisées et produites par les partenaires du projet, pour en faciliter la réutilisation : métadonnées, données et cartes.

Ce patrimoine constitue une information de référence dans de très nombreux domaines : environnement, aménagement, transports...

#### Quels services trouvez-vous sur GEORHONEALPES ?

- une **cartothèque**, pour afficher les cartes thématiques ;
- une **datathèque**, pour consulter les séries de données ;
- une **base communale**, pour visualiser des données sous forme synthétique ;
- un **visualiseur**, pour accéder aux cartes interactives ;
- un **classement thématique** et un **moteur de recherche**.

**CRAIG**  
Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

A Propos du CRAIG | Géoservices | Animation Formation | Ressources | FAQ

Votre identifiant: [ ] OK | Mot de passe oublié ? | Inscription | Recherche

### Bienvenue au CRAIG

Portail collaboratif et d'information pour les acteurs publics de la région auvergne, cet outil aspire à être un instrument pour les techniciens et les élus dans leurs projets d'aménagement en leur donnant notamment accès à une multitude de données géographiques.

En savoir +

ACTUALITÉS  
12 Juillet 2016 : Fichiers fonciers 2016 et consultation du cadastre  
Les fichiers fonciers actualisés au 1er janvier 2016 ont été remis au CRAIG pour les 4...

SERVICES OGC  
Les services web OGC permettent un accès direct à vos données. Géomaticiens et développeurs, utilisez les adresses ci-dessous dans votre SIG ou votre application web. Plus d'informations sont disponibles dans l'aide ou dans le **catalogue**.

Source : Les interfaces des deux plateformes de données géographiques - <http://www.georhonealpes.fr/> - <https://www.craig.fr/>

\* via les Infrastructures de Données Géographiques (IDG) et la planification du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Équité Territoriale (SRADDET)

## Les effets de la production et de la diffusion de données géographiques

Une réponse aux enjeux actuels ?

Un moyen de rationaliser (l'effet de mutualisation)

La représentation du territoire

La normalisation des données

## Le défi de convergence et de fusion entre deux IDG au sein de la Région Auvergne - Rhône-Alpes

Définition et caractéristiques générales d'une plateforme numérique de données géographiques

Des divergences importantes

Une complémentarité à valoriser et des objectifs communs

Des freins institutionnels et stratégiques actuels

## Le SRADDET ou la matérialisation de l'instrumentalisation de la donnée géographique

L'objet du SRADDET

La méthodologie du SRADDET pour la Région Auvergne - Rhône-Alpes

Le contenu du SRADDET (jusqu'à présent)

Les freins institutionnels et politiques actuels



Nous avons vu qu'une injonction politique autour de la donnée s'était consolidée au fil du temps, des législations et des discours. Dans cette partie, il s'agira de zoomer sur les plateformes d'information géographique qui font parties intégrantes de mon année d'alternance. Celles-ci répondent aux objectifs des différentes strates politiques vues précédemment. Il s'agira dans cette partie d'étudier dans quelles mesures la plateforme numérique et l'élaboration du SRADDET de la Région Auvergne - Rhône-Alpes matérialisent-elles une forme d'injonction politique de la donnée géographique ? Pour faire cela, nous observerons les effets de la production et de la diffusion de données géographiques, afin de mieux cerner ce besoin d'injonction politique autour de la donnée. Puis, nous verrons la mise en place des plateformes de données géographiques en Région Auvergne - Rhône-Alpes tout comme l'élaboration du SRADDET (18), s'appuyant sur la cellule SIG (19) de la Région.

(18) Schéma Régional du Développement Durable et d'Équité Territoriale

(19) Système d'Information Géographique

## Une réponse aux enjeux actuels ?

Selon Matthieu NOUCHER (20), à propos de la mutualisation de l'information géographique et de l'objectif de transversalité qui incombe aux usagers de l'information géographique, les « *objectifs de transversalité assignés aux SIG, la mutualisation de l'information géographique est devenue un élément central du déploiement des SIG dans les organisations.* ». Nous pouvons donc dire qu'il est selon nous, un outil et une aide pour répondre à certains enjeux de la donnée géographique aujourd'hui.

Nous allons voir dans cette partie, comment la production et la diffusion des données géographiques répondent aux enjeux actuels au travers de la transparence, de la mutualisation, de la normalisation des données ou encore des représentations, des connaissances du territoire.

*Figure 4 : Les effets de la production et de la diffusion de données géographiques (flèche représentant la transversalité)*



Parmi les caractéristiques de la production et de la diffusion de données, nous avons la transparence. En effet, les plateformes numériques et notamment la Région Auvergne - Rhône-Alpes diffusent les données géographiques de leurs partenaires, ce qui va dans le sens de la transparence souhaitée par les français.

Cette diffusion des données répond à deux enjeux principaux : celui d'un manque d'accès aux données et de la distance qui se creusent entre les politiques et les citoyens. Nous l'avons vu, la volonté de faciliter l'accès aux données provient du constat suivant : la réutilisation des données créent de la valeur ajoutée, de l'innovation.

C'est pourquoi, l'évolution législative de la donnée géographique et la recomposition en devenir de sa gouvernance se tourne vers l'open data. L'open data qui accélère par ailleurs le processus d'accès à la donnée, puisqu'en effet, cela redéfinit les usages des experts et praticiens de la donnée géographique, à l'instar de Frédéric DENEUX qui exprimait lors de l'événement annuel d'OpenStreetMap à Clermont-Ferrand en mai 2016, les difficultés de l'information géographique. Il soulignait alors la méconnaissance des outils et son manque d'accessibilité dans le sens que tout le monde ne peut pas s'approprier facilement des données.

Secondement, la transparence qu'implique l'open-data permet de réduire la distance entre les politiques et les citoyens. L'amélioration du lien entre le politique et la population c'est aussi offrir une représentation du territoire, une promotion, une valorisation et une connaissance partagée de celle-ci. La force d'une représentation territoriale via des données géographiques, est l'aide à la décision qu'elle implique mais aussi et surtout, une aide à l'appropriation, avec à la clé, un enjeu de réélection pour les politiques.

(20) Les Technologies de l'Information Géographique : Aubaine et obstacles pour produire ensemble des données sur le territoire, Matthieu NOUCHER p.5.

## Un moyen de rationaliser (effet de mutualisation)

Aujourd'hui, toutes les collectivités doivent maîtriser leurs dépenses publiques en commençant par l'Etat. Ce souhait répond à l'enjeu de dépenses publiques. Ainsi, la restriction budgétaire et le développement économique sont privilégiés. Pour ce faire, l'information géographique et la production de données géographiques peuvent atténuer les dépenses en spatialisant les budgets alloués aux différents territoires ou partager des données qui peuvent être réutilisées (21), etc. Que ce soit pour les plus petites communes ou les plus grandes structures, la mutualisation dans l'acquisition de données est positive et permet une économie significative.

Puis, le numérique engendre de l'innovation, la création de nouveaux usages, mais aussi de l'emploi, à l'exemple de territoires se voulant « intelligent » dans l'accès à l'information de manière continue, avec un échange entre les différents acteurs du territoire. Ce développement de réseaux d'acteurs est facteur d'optimisation stratégique et économique.

En effet, la mutualisation des coûts d'achat des données de références ou autres se révèlent être une économie pour les collectivités territoriales et tous les contributeurs de cette mutualisation. Les acteurs du territoire ont pris conscience de la nécessité de partager les frais d'acquisition et d'échange des données. De sorte que la diffusion de données via des plateformes numériques est devenu aussi un moyen de rationaliser. De plus, de la solidarité et des liens entre les différents acteurs du territoire dans leur thématique-métier (urbanisme, environnement, assainissement) se créent.

Cette prise de conscience a, nous l'avons vu, été initié par l'Union Européenne puis l'Etat, que ce soit dans ses discours ou ses directives et orientations. Leur volonté est de diversifier les actions partenariales et publiques, de multiplier l'élaboration des outils de diffusion et ce, à différentes échelles : départementale, régionale, métropolitaine, communale.

D'où l'observation et la remarque de Matthieu NOUCHER dans Les Technologies de l'Information Géographique : Aubaine et obstacles pour produire ensemble des données sur le territoire, « *la création de partenariats autour de l'information géographique est en forte croissance depuis plusieurs années* ».

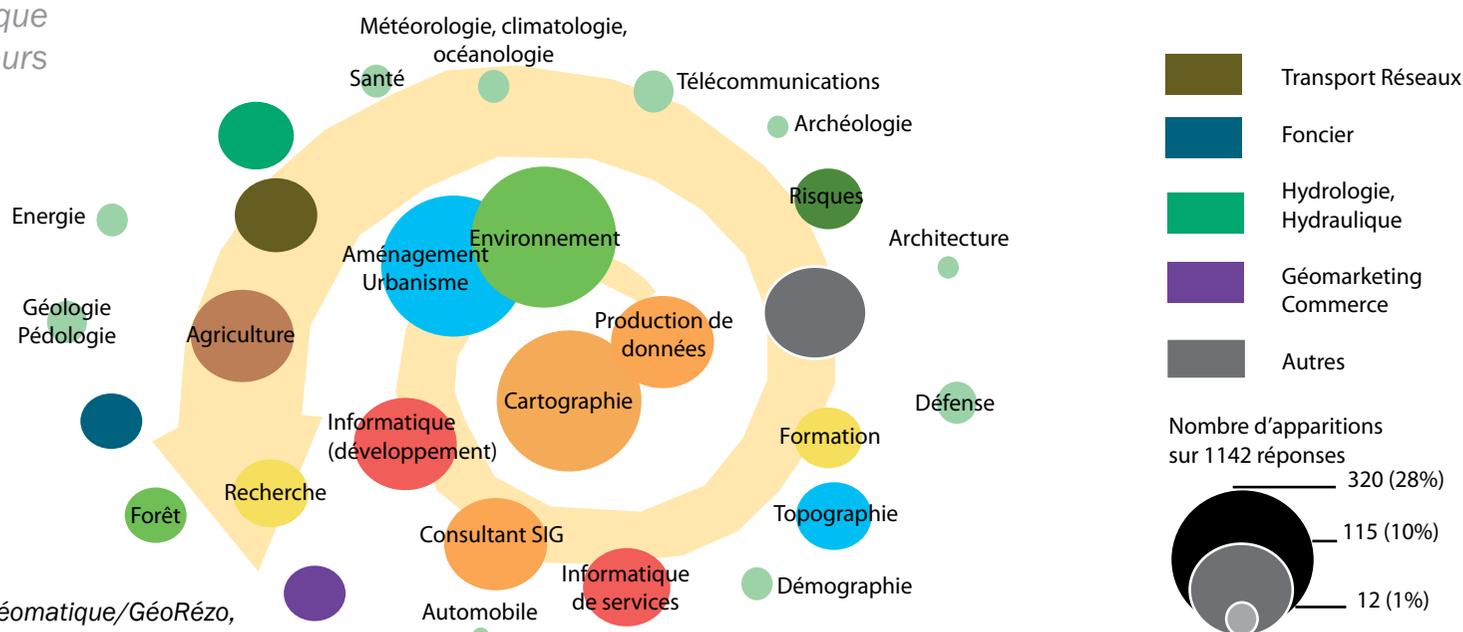
Matthieu NOUCHER énonce 5 objectifs opérationnels dans la mutualisation pour répondre, en partie, aux législations et à la restriction budgétaire. Nous nous sommes inspirés de ses objectifs pour établir les nôtres que sont :

- L'acquisition de données à frais partagés
- Le catalogage de données
- L'accessibilité de données et les échanges d'expérience
- La diffusion et la promotion des représentations du territoire
- La co-production et la mise en réseau

(21) et donc économie de temps et d'argent

La force de la mutualisation est de créer des divergences de points de vue sur les territoires et de les confronter, d'en prendre connaissance. La difficulté de la mutualisation est d'aller au-delà d'une simple mutualisation des moyens et de créer des synergies plus uniquement d'ordre économique, mais bien de mobiliser les acteurs sur de la production de donnée et de formaliser les intérêts de chacun. En effet, l'échange d'expériences enrichit la démarche de coopération et de partenariat, puisqu'elle permet de capitaliser à la fois les compétences, les pratiques et les méthodologies (dans tous les domaines ci-contre). En résumé, la mutualisation et la coopération des acteurs du territoire favorisent le gain en ressources, qu'elles soient humaines, financières ou matérielles (outils).

*Figure 5: Les emplois de la géomatique à l'intersection de plusieurs secteurs d'activité : du technique à la thématique*



## La représentation du territoire

Les représentations du territoire se matérialisent premièrement par la donnée puis par la cartographie (représentation graphique) :

- La donnée est accolée au patrimoine selon Grégoire FEYT. Cette association d'idée provient d'un souci de préservation et de diffusion de la donnée. Le patrimoine est une notion qui se rapproche d'une technique reconnue et que l'on souhaite mettre en valeur comme l'architecture (patrimoine architectural) ou un élément rare, à haute valeur ajoutée comme le patrimoine naturel.

En effet, la donnée a un rôle central pour la représentation du territoire, puisqu'il y a à la fois une analyse, une représentation et une diffusion de celle-ci (information géographique).

- La cartographie quant à elle, donne confiance et est perçue par les individus comme objective. De plus, l'humain a une facilité de compréhension lorsque le message comporte des données graphiques ou des visuels. La cartographie offre une vision globale, comprenant à la fois des données statistiques, de l'information et un visuel, une représentation du territoire. Aussi, il en ressort une vision globale via des outils qui favorisent la superposition de cartes et l'inscription de cette perception dans le processus décisionnel.

G. FEYT parle des SIG en les caractérisant d'outils d' « *élaboration de cartes à vocation projective ou prospective (...) pour porter un message politique* », dans Visages et usages de l'information géographique dans les processus de décision territoriale. En effet, la cartographie permet de favoriser une prise de décision ainsi que d'aiguiller les orientations et les politiques territoriales. La carte peut aussi avoir au-delà d'une vision à un instant T ou de manière évolutive, amener la projection d'un espace ou d'un territoire, à l'instar notamment d'un schéma directeur (comme le SRADDET). Le SRADDET est un diagnostic partagé, co-construit par les techniciens de la nouvelle région. Il comprend toutes les directions territoriales et les plus grandes problématiques du territoire.

Toutes les thématiques, toutes les visions et orientations des directions territoriales sont présentes et nous pouvons les assimiler à des pièces qui rassemblées, permettent aussi d'avoir une représentation globale.

« *Quoi qu'il en soit, la carte en tant que langage universel et intuitif, ou du moins perçu comme tel, reste un support incontournable pour la majeure partie des protagonistes* » (G. FEYT).

Les représentations du territoire sont multiples et leur transversalité, la convergence est difficile. Pour faire cela, la diffusion et la production de données géographiques doivent être maîtrisées, au travers d'une normalisation, d'un souci de qualité de la donnée.

## La normalisation de la donnée

La normalisation est aussi une composante de la production et de la diffusion de données géographiques. Elle ne l'est pas toujours, mais elle tend de plus en plus à normaliser ou du moins à cadrer la donnée géographique via des normes présentes dans les conventions partenariales. Pour autant, ces normes ne sont effectives que pour les signataires de la convention, ainsi les données restent globalement très hétérogènes et un travail de normalisation, d'harmonisation est souvent nécessaire.

Cette normalisation de la donnée passe premièrement par un référentiel commun permettant par la même occasion de mutualiser les coûts, de représenter et de confronter les différents points de vue du territoire. De plus, la normalisation, la convention et l'interface de la plateforme sont vecteurs d'interopérabilité (= qui est compatible aux équipements, aux procédures ou aux organisations permettant à plusieurs systèmes, forces armées ou organismes d'agir ensemble, selon le Larousse). Il ne faut pas négliger la qualité de la donnée permise par les normes des Infrastructures de Données Géographiques (IDG) puisqu'elle inclut une facilité d'utilisation et d'accès.

Face à cela, nous pouvons constater que les données et les représentations sont de plus en plus diversifiées (orthophoto, topographie, image, photo, carte, texte, schéma), c'est pourquoi une maîtrise des données est nécessaire.

Cette maîtrise peut passer par les Infrastructures de Données Géographiques régionales qui offrent une démarche partenariale et de coopération intéressante, répondant aux principes et effets présentés précédemment. Nous allons nous intéresser aux deux formes d'IDG visibles dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui matérialisent l'injonction politique autour de la donnée. Le pouvoir acquit par la Région avec la loi NOTRe matérialise la seconde injonction politique autour de la donnée via la composition du SRADDET.

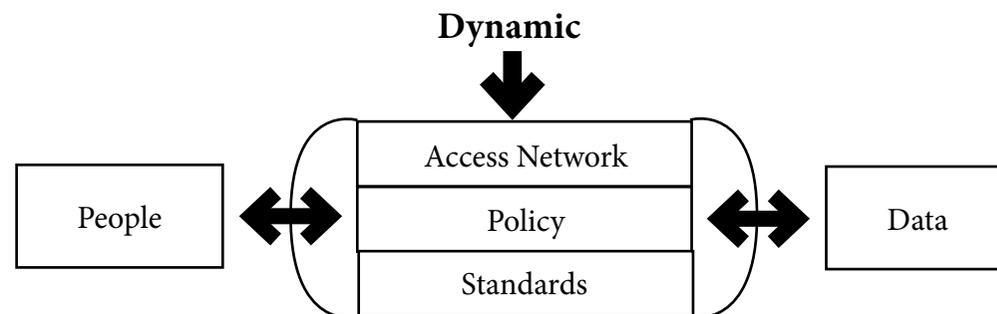
Les deux outils, nous le verrons, n'ont pas toujours les mêmes principes et objectifs mais toutes deux utilisent le pouvoir de la donnée.

Nous avons vu les effets de la production et la diffusion de données géographiques, ceux-ci sont des objectifs et des caractéristiques de la plateforme de données géographiques et de la production et diffusion du SRADDET. En effet, la coopération, la transversalité, la mutualisation, la normalisation ou encore la représentation du territoire sont, nous le verrons, des objectifs lors de la réalisation d'une Infrastructure de données géographiques et du SRADDET.

## Définition et caractéristiques générales d'une plateforme numérique de données géographiques

La diffusion et la production de données sont matérialisées par notamment des Infrastructures de Données Géographiques qui ont pour objectif principal d'atténuer les barrières organisationnelles et techniques. En effet, les plateformes de données géographiques ont pour objet la coopération entre les partenaires de celles-ci et la mutualisation de données (accession, production, gestion et partage des données maximisés). Des accords de partage sont nécessaires et les Infrastructures de Données Géographiques (IDG) regroupent à la fois des référentiels, des catalogues de données, une cartothèque ou encore des services. Aussi, les plateformes sont normées et permettent une interopérabilité.

Figure 6 : Les composantes des Infrastructures de Données Géographiques et les interrelations



Source : Rajabifard et al., 2002

Elles se rapprochent des Systèmes d'Information Géographique, selon Rajabifard et al. (2002) (22) ce sont des « dispositifs qui rassemblent, dans un cadre dynamique, les informations, les systèmes informatiques, les normes et standards, les accords organisationnels, les ressources humaines et les communautés nécessaires pour faciliter et coordonner l'accès et le partage des informations géographiques » (Figure 5).

Cette collaboration nécessite également divers acteurs : tout d'abord des producteurs, des intégrateurs et des utilisateurs de données. Ces divers acteurs sont amenés à coopérer ensemble puisqu'il y a de fréquentes réunions et des ateliers thématiques parfois.

Nous pouvons identifier deux formes d'IDG, M. NOUCHER énonce deux types de dynamiques partenariales : l'Infrastructure de Données Spatiales (IDS) et des « communautés de pratique ». Les IDS orientent et permettent

(22) Il est professeur à l'université de Melbourne au département d'ingénierie et d'infrastructure spatiale

une gestion d'un ensemble de données, elles comportent à la fois le volet production et diffusion des données géographiques sur le web, ainsi que des normes techniques et institutionnelles.

La deuxième dynamique associe la technique et la pratique de la donnée géographique au travers des tables thématiques qui réorganisent et impliquent tous les partenaires de la communauté de pratique. Dans les deux cas, elles favorisent la représentation du territoire que ce soit par ses contenus (données, diffusion sur le web) ou la collaboration (les échanges thématiques).

Nous nous focaliserons sur celle du territoire rhônalpin (GEORHONEALPES) et celle du Centre Régional Auvergnat d'Information Géographique (CRAIG), qui sont l'une des illustrations de l'injonction politique autour de la donnée. Elles permettent toutes deux une diffusion et un stockage de données au plus grand nombre. Nous le savons, après la loi de décentralisation, relative aux réformes territoriales, des fusions régionales se sont constituées. Ainsi, les infrastructures de données géographiques n'échapperont pas à la fusion, et elles devront se mettre en cohérence et être accessibles pour tous les usagers. Cependant, nous le verrons les deux structures ne fonctionnent pas de la même manière, engendrant des différences au regard d'une harmonisation de fonctionnement. Ce sont autant les échéances électorales que les effets de ce remaniement qui poussent à la possible harmonie des données et des plateformes d'information géographique.

Pour ce faire, il était nécessaire d'obtenir d'ores et déjà un état des lieux des besoins, des divergences et des possibles convergences entre les deux structures afin de rendre une collaboration viable.

# LE DÉFI DE CONVERGENCE ET DE FUSION ENTRE DEUX

## Des divergences importantes

Figure 7 : Fonctionnement de l'Infrastructure de Données Géographiques Géorhonealpes

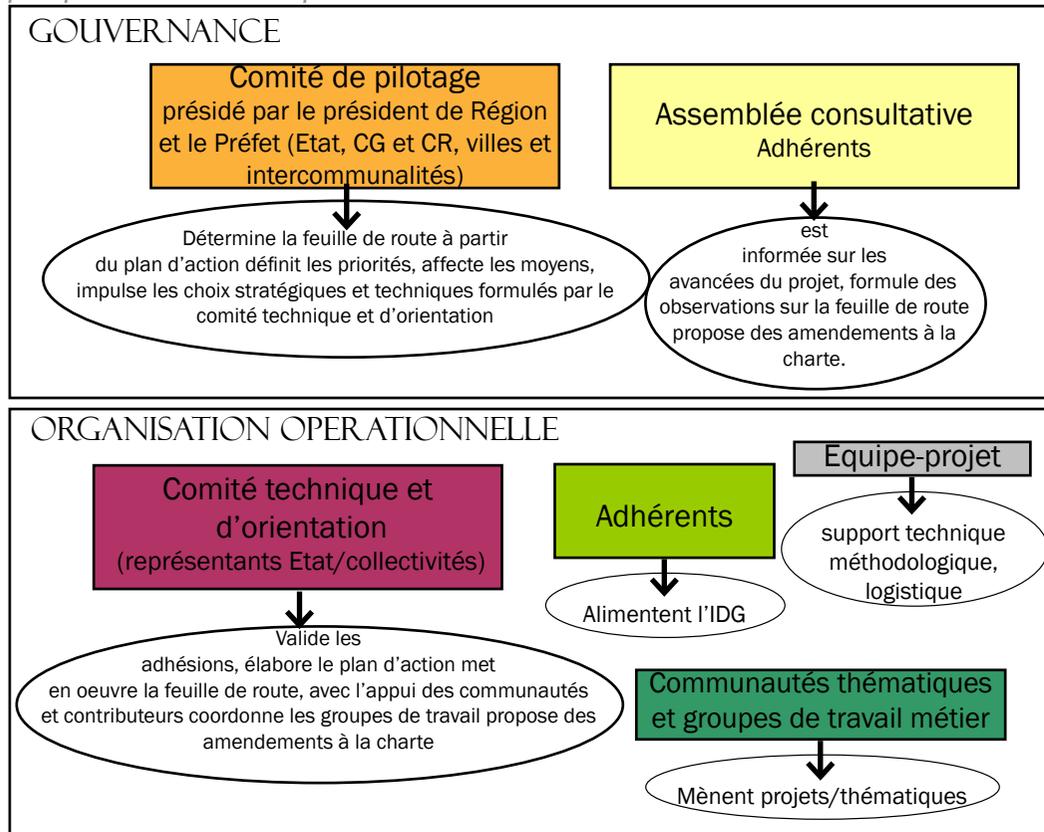
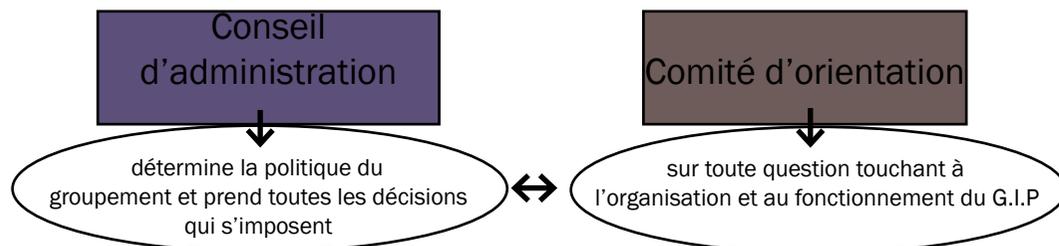


Figure 8 : Fonctionnement du CRAIG



La première différence entre ces deux structures est le périmètre d'intervention qui n'est pas le même, avec des demandes et projets du CRAIG qui peuvent croiser ceux du périmètre rhônalpin, selon le directeur du CRAIG. Par ailleurs, il y a la question du choix du site qui pose problème puisque la distance entre deux lieux peut être nuisible au bon fonctionnement d'une structure d'information géographique (23). La communication en serait biaisée, en cela le choix du lieu est essentiel si l'on veut une cohérence du développement des données géographiques à l'échelle régionale. Une unification des deux entités doit être apportée si l'on souhaite une collaboration viable, que ce soit dans son fonctionnement ou sa stratégie globale.

Une seconde divergence apparaît : celle de l'organisation (Figure 6). En effet, le CRAIG possède une organisation particulière avec deux organes décisionnaires et un organe d'exécution. Il faut savoir que les adhérents à la plateforme (les entités publiques) font partie du Conseil d'administration et ont chacun le même poids dans le processus de décision. Des groupes thématiques sont aussi organisés pour répondre aux besoins de chacun.

Tandis que GEORHONEALPES dispose de trois organes décisionnaires : un comité de pilotage, une assemblée consultative et un comité technique et d'orientation composé de l'Etat et des collectivités. Puis un organe technique et d'élaboration qu'est l'Equipe-projet qui met en oeuvre la feuille de route décidée par les organes décisionnaires. Ainsi, l'on peut voir que

(24) Ce ne sont pas les mêmes instances de décision

les deux organisations se ressemblent avec davantage de relais et de maillons pour la structure GEORHONEALPES (groupe de travail, chambre consultative). Un échange plus important entre les acteurs de la plateforme de GEORHONEALPES est perceptible mais présente certainement plus de procédures administratives. De plus, l'Equipe-projet énoncée pour la plateforme GEORHONEALPES est plus faiblement dotée en effectif que celle du CRAIG puisqu'en effet les postes ne concernent pas uniquement la gestion de cette plateforme.

Pour ce qui est du fonctionnement, le CRAIG est une entité externe à la Région et un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Ses actions touchent à la formation, à l'animation, à l'aide à la décision, et à la diffusion de données. Son efficacité est reconnue et quantifiable. GEORHONEALPES est une plateforme interne à la Région, qui permet la diffusion de données, de cartes et est un outil d'information. Les financements sont pour les deux structures majoritairement publiques avec un contrat Etat-Région pour GEORHONEALPES. Ainsi, les deux structures obtiennent le soutien des autorités publiques.

Les deux structures ne possèdent pas les mêmes procédures (24), la même interface, les mêmes budgets, ni le même statut. De plus, cette fusion implique des craintes de pertes financières, matérielles, humaines (en termes de salariés et d'adhérents), mais aussi de perte

d'efficacité (procédures administratives). En revanche, du côté étatique, la réforme n'explicite pas la question du budget, malgré l'agrandissement du périmètre d'intervention amenant par la même occasion un plus grand nombre d'adhésion future.

Enfin, nous avons une aide à la maîtrise d'ouvrage qui se différencie d'une structure à l'autre, en termes de destinataire des services et prestations. En effet, le CRAIG aide beaucoup les petites communes tandis que GEORHONEALPES a une forte demande des communautés de communes en information géographique qui n'est pas toujours assouvie.

# LE DÉFI DE CONVERGENCE ET DE FUSION ENTRE DEUX

## Une complémentarité à valoriser et des objectifs communs

Après avoir vu les divergences des deux plateformes, nous allons voir leurs convergences et même leurs possibles complémentarités. Le CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique) et GEORHONEALPES ont la même vocation : être un support d'information géographique et de création pour les usagers de la région Région Auvergne- Rhône-Alpes.

Les deux plateformes sont publiques mais nécessitent pour l'accès à certains services d'être adhérent. Leur expérience dans le domaine de l'information géographique est différente : le CRAIG a été créé en 2007, GEORHONEALPES quant à elle, fût conçue en 2014 après le lancement de PRODIGE en 2005. PRODIGE est une plateforme d'aide pour répondre à la directive INSPIRE. Voici ci-contre un document du gouvernement explicatif :

Extrait de la présentation de PRODIGE sur le site de l'espace interministériel de l'information géographique

Plate-forme Régionale pour Organiser et Diffuser l'Information Géographique (PRODIGE) est un logiciel libre, open source et gratuit, (...) qui permet de mettre en œuvre une Infrastructure de Données Géographiques (IDG). Il permet aux utilisateurs de cette infrastructure de faire héberger leurs données géographiques, de créer et cataloguer les métadonnées correspondantes, de produire des cartes, et de mettre ces informations (données, métadonnées et cartes) à disposition de leurs partenaires et du grand public. (...)

Source : <http://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/presentation-de-prodige-a1568.html>

L'expérience du CRAIG associée à la multiplicité des partenariats de GEORHONEALPES est une complémentarité à valoriser.

Nous avons aussi soulevé des points de convergence, notamment sur les objectifs et les perspectives qui sont les mêmes et qui permettent de s'accorder sur des stratégies collectives. Au-delà de leurs propres objectifs, les deux organismes ont une ambition commune : celle d'être une structure à la fois politique et technique. Nous observons aussi des convergences dans leurs actions, leurs missions et leurs initiatives sur certains territoires pouvant mener à une coordination. De plus, ils visent les mêmes acteurs et disposent d'un grand réseau d'acteurs du territoire pour une échelle régionale.

Le modèle de l'IDG régionale est à repenser étant donné que leur gestion et leur organisation est totalement différente. De plus, elles ont toutes deux les mêmes objectifs, principes comme la diffusion et la collecte de données, ce qui ne nécessite pas un grand bouleversement. En effet, une typologie des types de données peut être faite pour les deux structures et est foncièrement éloignée. L'une complétant l'autre comme l'exemple de l'orthophotoplan qui est présente au CRAIG et absente de la plateforme GEORHONEALPES, ou encore des dossiers thématiques pour GEORHONEALPES.

(Voir dans *Annexe 8 et 9*, tableaux sur les plateformes)

## Des freins institutionnels et stratégiques

Enfin, ce qui diverge ce sont les besoins bien identifiés du côté de GEORHONEALPES, avec le CRAIG comme réponse à ceux-ci. Pour le CRAIG, il s'agit plus d'un manque de connaissance dans les financements, un besoin auquel GEORHONEALPES et la Région sont en mesure de répondre. Nous pouvons donc voir une complémentarité en ce sens.

Les IDG de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ne sont toujours pas fixées stratégiquement et cela relève d'un travail de longue haleine. Il s'agit ici de vous exposer les freins actuels de cette transformation stratégique d'IDG.

Le premier frein est un frein budgétaire puisque les financements ne sont pas assurés pour la future IDG, en effet la Région n'a toujours pas alloué de budget à l'IDG régionale.

Puis, le CRAIG et GEORHONEALPES ont deux modèles juridiques et organisationnels différents ce qui impliquent une complexité forte et des freins à l'innovation d'un nouveau modèle. D'un point de vue juridique, il y a très peu de marge de manœuvre pour une réorganisation ou une fusion des plateformes d'IDG.

Les deux premiers obstacles à la diffusion de données géographiques au sein d'une unique IDG, relèvent des politiques.

Le premier est celui d'une divergence de portage politique entre le niveau national et le niveau régional. En effet, la Région a d'autres priorités et n'offre pas toujours les moyens nécessaires pour la conduite de projet tel qu'une IDG.

Le manque d'intérêt et d'investissement autour d'une IDG régionale provient de l'absence de prise de risque, de portage politique. Sans aucune stratégie régionale globale, il n'est pas possible d'orienter et guider les partenaires de chacune des plateformes. Pour engager et manœuvrer une stratégie il faut un portage politique. Celui-ci n'est possible que si nous avons un état des lieux exhaustif et des propositions précises et solides. Ce sont ces éléments qui favoriseront une stratégie commune et une prise de risque d'un élu. Pour autant, sans ce portage politique il est difficile pour les partenaires et les deux anciennes structures indépendantes l'une de l'autre de coopérer, de faire ensemble. Il s'agit là d'une difficulté qui peut être la dimension humaine, celle de ne pas penser global (penser régional) mais de penser en terme de projet, de visibilité (penser individuel).

Nous voyons très bien que cette injonction politique autour de la donnée géographique est en réalité plus complexe à mettre en œuvre. Dans l'IDG, nous avons vu que des freins et des divergences entre l'échelon étatique et régional étaient déjà présents. Nous allons procéder de la même manière pour le SRADDET.

## L'objet du SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est initié par la loi NOTRe, dans le but d'une gouvernance de l'environnement. Il précise les orientations des anciens schémas qu'il remplace (voir 2.3.2). Tous ces schémas ont le même principe, œuvré dans le sens du développement durable, par le prisme d'un plan d'aménagement. Le SRADDET est un nouvel outil prospectif ayant des objectifs à moyen et long termes. Celui-ci a la volonté d'équilibrer le territoire dans tous les domaines d'aménagement, passant des transports à la gestion économe des espaces, ou encore la protection et la gestion de la biodiversité. Pour pouvoir envisager son élaboration, l'information géographique est approchée afin d'être au plus près de la réalité du territoire et des problématiques territoriales. Des échéances sont prévues : en effet la Région doit adopter un SRADDET avant 2019 qui doit être ensuite révisé dans les six mois suivant le changement de Conseil régional.

Le SRADDET n'est pas qu'un simple outil de planification, il confère à la Région un pouvoir non négligeable puisque celui-ci est un document prescriptif et opposable (25) aux PLU, aux PLUI et même au SCOT. Il comportera des éléments « non normatifs » ce qui signifie qu'il ne qualifie pas les règles.

(25) Ainsi, ils doivent intégrer les objectifs, les dispositifs et les orientations du SRADDET

## Le contenu du SRADDET

Nous détaillerons le contenu du SRADDET d'après les points suivants : la multiplicité des domaines en son sein, ses obligations et son déroulement.

Dans un premier temps, l'outil doit contenir la gestion des espaces, l'habitat, la maîtrise et la valorisation de l'énergie, tout ce qui relève des changements climatiques, des risques d'inondation et de pollution de l'air. Sans oublier les champs de l'environnement, les espaces naturels: la protection et la gestion de la biodiversité, la prévention et la gestion des déchets.

Pour ce faire, il remplace divers schémas régionaux existant que sont le schéma régional climat air et énergie, celui de l'intermodalité ou encore de la gestion des déchets.

Puis, nous devons intégrer les obligations du SRADDET :

- Respecter les normes d'aménagement et d'urbanisme
- Respecter les servitudes d'utilité publique
- Être compatible avec le SDAGE, le plan de la gestion des risques d'inondation
- Intégrer les projets de biens communs comme les projets d'infrastructure et d'équipement, d'activités économiques, de gestion des ressources en eau, des schémas de développement de massif ou encore la charte des parcs nationaux.

# L'INSTRUMENTALISATION DE LA DONNÉE GÉOGRAPHIQUE

En retour, les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales, les Plans de Déplacement Urbain (PDU), les plans climats énergie territoriaux et les chartes des parcs naturels régionaux doivent respecter les règles et les orientations établies par le SRADDET.

Pour finir sur le contenu du SRADDET nous allons voir son déroulement. Tout d'abord, une délibération est adoptée afin de décrire et prévoir les démarches du SRADDET dont la réalisation d'un calendrier prévisionnel ainsi qu'une liste des partenaires du projet, qui eux-mêmes sont inscrits dans les différentes étapes du SRADDET.

Après cette délibération, les objectifs devront être validés par le Conseil régional. Les objectifs représentent la première étape du document, puis nous avons la réalisation d'un document définissant les différentes normes. Le SRADDET se termine par une cartographie déclinant synthétiquement les orientations de la Région en matière de développement durable, d'aménagement et d'égalité territoriale. Enfin le document final fera l'objet d'une enquête publique afin de déterminer l'appropriation de celui-ci et sa compréhension par tous.

## L'appropriation et la méthodologie de la Région Auvergne - Rhône-Alpes

Nous pouvons voir que l'injonction politique autour de cet outil envisage aussi l'usage de la donnée géographique comme aide à la décision et à

l'appropriation. Nous voyons avec cet exemple une forme d'injonction indirecte autour de la donnée géographique mais qui montre aussi une autre manière d'appréhender la donnée géographique.

Il s'agira maintenant de décrire la méthodologie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour répondre à cette obligation de l'Etat. Pour l'élaboration du SRADDET la méthodologie a été simple : il s'agissait d'aller dans toutes les directions concernées par le schéma. Cela passait par une coopération et une écoute des problématiques et forces de chaque direction. Ce travail a duré deux mois afin de constituer des bases solides pour la réalisation d'un diagnostic partagé. C'est celui-ci qui a permis de trier et regrouper les éléments essentiels et de guider les objectifs du SRADDET ; il a permis de faire ressortir les relations entre les différentes directions, les opportunités ainsi que les menaces du territoire.

La concertation entre les différents agents et techniciens des différents domaines a engendré une synthèse, une vision d'ensemble et une certaine approche transversale. Puis, un séquençage du SRADDET en thématiques plus ou moins transversales est présent. Chaque thématique souligne les problématiques principales. La première est celle de la région comme système connecté (introduisant les réseaux et l'attractivité du territoire), puis nous avons le vivre ensemble qui intègre à la fois l'habitat, les services à la personnes. Le SRADDET se termine par les transitions, comprenant la

question du sol, de l'environnement et de la qualité de vie.

Le but de ce document est de montrer par des idées fortes de la région et des cartes, les orientations et les stratégies qu'il faut adopter, vers lesquelles il faut tendre.

## Les freins politiques et stratégiques

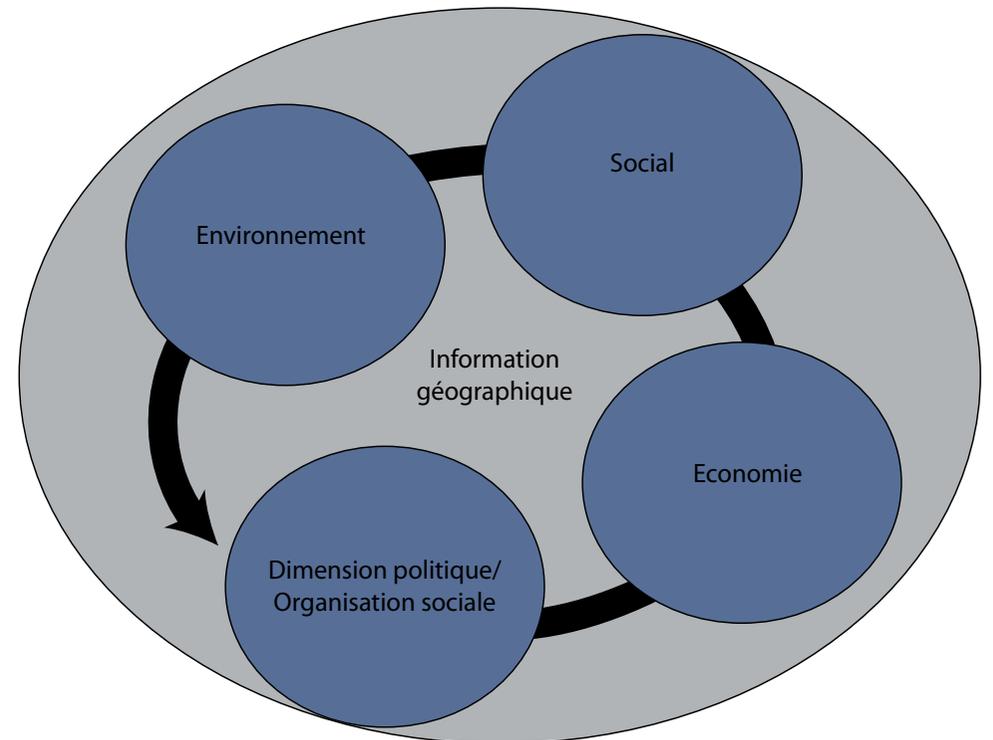
Au-delà de l'élaboration du SRADDET, des tensions sont visibles entre les instances politiques. Entre l'Etat et la Région, puisque la Région n'a pas les mêmes positions et opinions que l'Etat. Le gouvernement souhaite que le SRADDET soit fait en concertation (information et prise des avis) avec les habitants via l'enquête publique. Cependant, la Région ne s'approprie pas suffisamment l'idée d'une concertation et d'une planification du territoire. L'obligation institutionnelle fait que le SRADDET doit se réaliser, mais la structure a abandonné l'idée de concertation en amont de ce schéma.

Par le prisme de l'IDG et du SRADDET nous avons vu comment l'injonction politique autour de la diffusion et la production de données géographiques se caractérisaient. Nous avons pu constater que l'injonction politique se heurtait à des obstacles : celui du défi de fusion et convergence de deux IDG et celui d'un manque de portage politique du SRADDET.

Pour autant, ces deux outils d'aménagement et de perspectives territoriales ont le mérite de parvenir à une coopération entre les acteurs. Les alliances actuelles ou passées permettent une économie d'échelle et sont énonciatrices de puissance (politique, économique) tant par la production et la diffusion de représentations du territoire.

Cette coopération comme effet multiplicateur d'innovation, de production ou d'évolutions, dans les manières de faire, s'applique à des structures et partenaires différents mais aussi auprès de deux professions ou de deux individus. Nous entendons par là deux visions et interprétations du territoire différentes qui impliquent une nouvelle perception lorsqu'elles sont toutes deux assemblées. C'est non seulement la pluralité des structures qui engendre une multiplicité des visions, c'est aussi la pluridimensionnalité de l'information géographique. En effet, elle est au croisement de nombreuses dimensions dont celles ci-contre.

Figure 9 : La pluridimensionnalité de l'information géographique



Source : Production VOISIN/Laetitia



La géomatique, la dimension technique qui est transversale

# L'INSTRUMENTALISATION DE LA DONNÉE GÉOGRAPHIQUE

La première est l'information géographique et la technique, qui se caractérisent par un savoir-faire spécifique de l'information géographique nommé la géomatique (Voir ci-contre [Figure 9](#)). Aujourd'hui, elle se décline de plus en plus (Géomarketing, big data, dans des domaines divers comme la gestion des risques, des déchets, dans l'humanitaire, dans l'environnement ou encore les jeux vidéo...) et donne une envergure encore plus grande à l'information géographique allant parfois jusqu'au terme générique "numérique". Cette science permet une analyse prospective pour l'aménagement et la planification d'un territoire. Pour autant, une qualité de la donnée est nécessaire puisque la donnée est le point d'entrée, de départ de l'action publique, d'une stratégie et d'une prise de décision.

Puis nous avons l'information géographique qui croise la sphère politique, elle est composée de deux volets : la première contient l'aspect organisationnel, la seconde, le caractère politique (gouvernance). Ainsi, dans le premier, le lien entre l'information géographique et l'aspect organisationnel s'opère vis-à-vis de la rationalisation. En effet, la plateforme numérique et la modélisation de la donnée permettent de rendre plus efficace l'action publique. C'est un outil aussi d'aide à la décision ce qui confère à l'information géographique une proximité avec la dimension politique. Nous pouvons dire que l'information géographique peut être un outil de régulation ou de prise de décision et donc d'action. Il faut ajouter que la gouvernance de cette donnée est importante pour une appropriation et une meilleure réutilisation des données, accentuant la relation étroite entre l'information géographique et la sphère politique.

L'information géographique et l'économie se rencontre également : comme pour la précédente relation, c'est l'outil de régulation qu'il implique, qui va connecter l'information géographique et l'économie. En effet, l'efficacité peut être permise grâce à l'information géographique (application de cartographie, accès aux données par les Infrastructures de Données Géographiques ...). D'autres exemples peuvent illustrer l'interaction entre l'économie et l'information géographique, notamment celle de l'analyse et de l'accès à l'information pour le tourisme d'un territoire. Enfin, la gestion de la ville via l'information géographique en est aussi une preuve suffisante. Elle est actuellement perçue comme une ressource financière et un outil de développement économique par l'innovation qu'elle peut engendrer.

Pour finir, l'information géographique se développe de plus en plus dans le développement social et participation citoyenne, que ce soit dans l'humanitaire, l'éducation, la citoyenneté. L'exemple d'OSM qui développe ses cartographies à partir de contributions citoyennes en est le parfait exemple. L'open data en un sens permet aussi le développement social puisqu'il engendre un accès à l'information, à la donnée. La relation se fait au travers de l'amélioration des conditions de vie qu'offre le traitement de l'information géographique, avec des outils d'itinéraire, de trafic ou encore de gestion de sa consommation en énergie .

Il s'agira dans une dernière partie de voir quelles sont les limites à cette injonction politique.



**Mais des injonctions autour de la donnée géographique  
limitées en réalité**



*Source : <http://informatiquesansfrontieres.org>*

## ■ Facteur technique comme limite à une injonction efficiente

Le langage technique du domaine

La distinction de l'Information géographique et de la donnée géographique

Une corrélation entre la fréquence d'usage et les difficultés techniques rencontrées par les individus

## ■ ■ Des blocages politiques et humains

Une perception mouvante

Rapport de force et persistance des fonctionnements précédents

Les agents territoriaux en attente d'une stratégie

## ■ ■ ■ Des inégalités de moyens mobilisables ou mobilisés

Des ressources inégales qui influent sur le possible étendu des plateformes de données géographiques

Inégalités de compétence qui nuisent à la connaissance territoriale et à la diffusion et production de données territoriales

Des inégalités face à la donnée en fonction de son périmètre d'intervention



La construction de cette troisième partie s'est faite au fil des observations et des lectures qui confirment l'idée selon laquelle l'information géographique (26) est au cœur de nombreux domaines. Cette constatation d'une certaine forme de transversalité peut poser question car la transversalité implique l'assemblage de diverses visions et perceptions du territoire. En effet, que ce soit pour la plateforme de données géographiques régionales ou le SRADDET, ils ont tous deux le point commun de traduire les visions et perceptions du territoire régional. Pour autant, ces deux outils se heurtent à la dimension humaine (diversité des points de vue) et à la difficile transversalité.

Aussi, nous constatons que la société se concentre depuis les années 2000 au développement numérique et à la multiplication des usages de la donnée, dont la donnée géographique qui nous intéresse. On assiste à un déploiement de la géomatique dans toutes les disciplines et les dimensions de la société. Actuellement, nous voyons une utilité à l'analyse spatiale dans tous les domaines. Ainsi, ce schéma (Figure 5) nous montre l'étendu et les relations étroites qu'entretiennent la géomatique avec les autres activités. Nous observons que la géomatique est principalement en relation avec l'environnement, l'urbanisme, l'informatique, la production et le traitement de données mais aussi l'agriculture. Ce sont des secteurs qui sont liés historiquement à l'information géographique bien qu'ils restaient aussi les plus enclins à un développement économique pour les territoires (les collectivités). Aujourd'hui d'autres domaines émergent et sont en relation avec l'analyse spatiale. Nous voyons une évolution et une expansion du métier de géomaticien, allant de paire avec le développement numérique qui l'accompagne.

Cette partie illustrera également la dimension technique comme frein à l'injonction politique autour de la donnée (3.1), puis la dimension humaine, c'est-à-dire que selon notre domaine et niveau de compétence des freins à cette diffusion et production de données géographiques se manifestent (3.2). Malgré une démocratisation de l'information géographique et de l'usage des données géographiques (formation, effectif et outils qui augmentent), il reste des inégalités d'accès à la donnée géographique pour certaines collectivités ou acteurs (3.3).

(26) Nous devons rappeler que l'information géographique comporte la donnée géographique

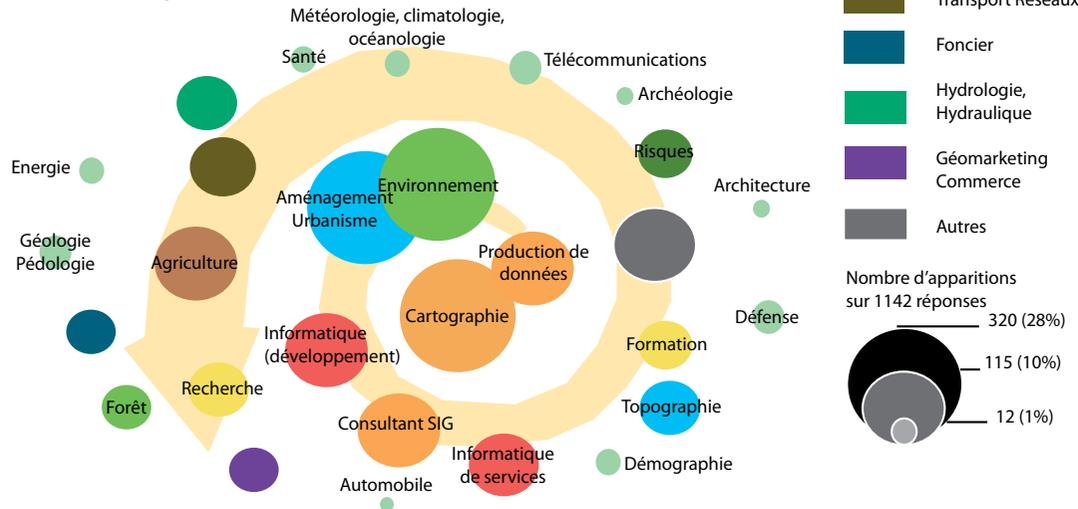
## Le langage technique du domaine

Dans un premier temps, nous allons nous intéresser à savoir si le facteur technique peut-être un frein à l'obligation de diffusion et de production de données géographiques ?

Quand nous parlons de facteur technique, nous regroupons les outils de cette technique, son langage, son utilisation (son degré de difficultés pour les individus).

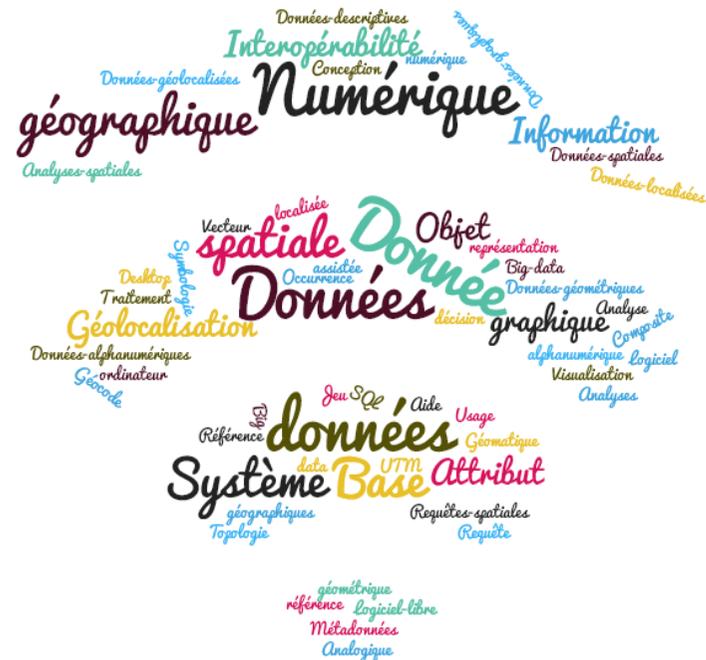
Tout d'abord nous allons nous pencher sur le langage autour de l'information géographique. En effet, la géomatique concentre un grand nombre de termes et de rouages complexes. La distinction entre l'information et la donnée géographique n'est pas aisée à comprendre.

Figure 5 : Les emplois de la géomatique à l'intersection de plusieurs secteurs d'activité : du technique à la thématique



Source : Enquête CNIG – AFIGÉO – Portail Géomatique/GéoRézo, 2003 – Auteur : Hélène Mathian

Figure 10 : Nuage de mots techniques dans le domaine de la géomatique



Source : Production VOISIN Laetitia

Ces termes ne sont pas compréhensibles au premier abord, ce sont des termes techniques qui nécessitent un minimum de formation sur le sujet. Comme tout domaine de compétence, il y a un « jargon » technique.

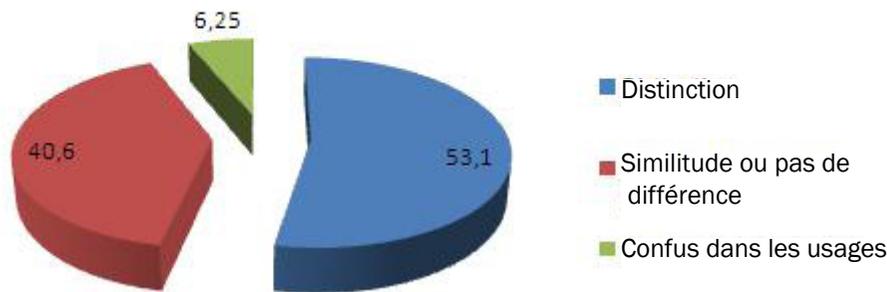
Notre postulat de départ est de dire que le langage, la technicité du domaine tels qu'ils peuvent être perçus ont une incidence sur l'usage. Lors d'une enquête menée (en dehors de mes missions) auprès de partenaires de la Région mais aussi d'autres structures du territoire rhônalpin ([Annexe 10](#)), des questions ont été posées dans ce sens. Nous avons deux types d'indicateurs pour cela : des indicateurs qualitatifs comme la distinction entre l'information géographique et la donnée géographique, ou bien des indicateurs quantitatifs avec le taux de personnes connaissant par son niveau de compétence, un frein à l'usage de la donnée géographique.

# FACTEUR TECHNIQUE COMME LIMITE A L'INJONCTION POLITIQUE

Une distinction de l'information géographique et de la donnée géographique ?

Figure 11 : Répartition des personnes distinguant ou non la DG de l'IG

Différence de définition entre la DG et l'IG (en %)



Les résultats sont les suivants :

- 78,1% des interrogés émettent une distinction entre la donnée et l'information géographique. Parmi ceux-ci, ils sont 24% à ne pas savoir expliciter cette différence. De sorte que les interrogés sont 53,1% à soumettre une définition différente et une réelle distinction. De nombreux participants ont cherché une distinction en sachant qu'il y en a une mais sans l'émettre distinctement. Nous constatons une différence dans les définitions énoncées mais une absence de différence d'usage des deux objets. En effet, l'information géographique et la donnée géographique sont assimilées aux mêmes usages alors qu'ils n'ont pas la même finalité (l'un est le contenant : l'information géographique et l'autre le contenu : la donnée géographique).

Source : Production VOISIN Laetitia

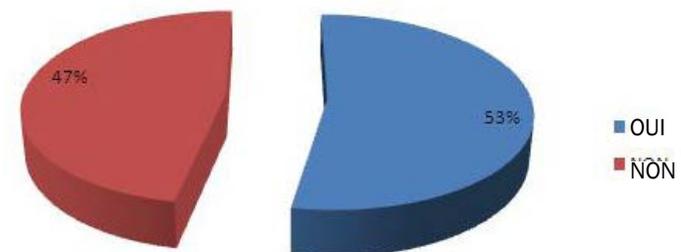
Figure 12 : Répartition des personnes distinguant ou non l'usage de l'IG et de DG en fonction de sa fréquence d'utilisation

Perception usage IG et DG / fréquence usage	Quotidien	1 à 4 fois/semaine	1 fois/mois	Moins d'une fois/mois	Jamais	Total
Même usage	6	1	0	0	0	21,9
Usage différencié	7	12	3	2	1	78,1

- Puis, pour approfondir leur connaissance et distinction d'usage entre les deux termes nous avons procédé à une liste d'usage pour les deux objets (information et donnée géographique). Ils sont 21,9 % à ne pas connaître de distinction d'usages entre l'information géographique et la donnée géographique. Nous ne pouvons donc pas dire que la fréquence d'utilisation influence véritablement la perception que les personnes ont de la géomatique. Car en effet parmi les individus qui utilisent quotidiennement la donnée géographique, 46,1% d'entre eux ne voient pas de distinction d'usage.

Une corrélation entre la fréquence d'usage et les difficultés techniques rencontrées

Figure 13 : Répartition des personnes qui ont rencontré des difficultés technique à l'exercice de l'utilisation de la DG



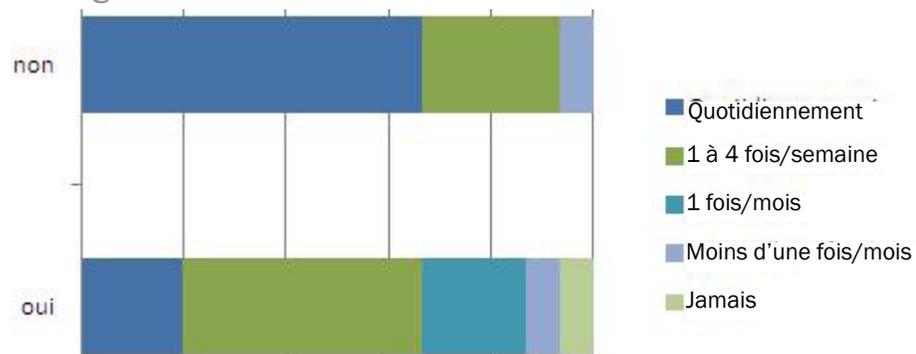
En revanche des liens étroits s'opèrent entre la difficulté technique et l'usage que l'on a. 53,1 % des personnes référentes ou en possible

Source : Production VOISIN Laetitia

Source : Productor 21 Laetitia

lien avec la donnée géographique énoncent la technique comme une difficulté ou un frein à l'usage de la donnée géographique. Effectivement, l'échantillon reste peu important pour en exprimer une parfaite analyse, cependant les interrogés sont les interlocuteurs privilégiés pour les données géographiques dans leur structure. Ainsi, nous pensons que cela révèle une réalité : la technicité du domaine freine un usage plus large, comme une démocratisation de l'usage de la donnée géographique puisque même les plus initiés expriment la difficulté du domaine et de leur propre usage. Rappelons que la question posée était la suivante : selon votre niveau de compétence, est-ce que la technique vous a déjà freiné dans l'usage de la donnée géographique ? De sorte que les personnes interrogées parlaient bien de leur usage personnel.

*Figure 14 : Répartition du nombre de personnes freinées ou non par la technique dans l'usage de la DG au regard de la fréquence d'usage*



Nous remarquons que contrairement au lien entre la fréquence d'usage et les distinctions des deux termes (la donnée géographique et l'information géographique), il y a une corrélation entre la fréquence et la technique comme frein (Figure 11, Annexe 13), c'est-à-dire que plus la fréquence d'utilisation est importante, moins les difficultés techniques freinent les utilisateurs et les experts.

Pour finir, nous remarquons que les difficultés autour de l'usage de la donnée géographique (Annexe13) sont le traitement des données (21,9%) et le manque de compétence, de temps consacré à son usage à hauteur également de 21,9%. Puis, nous avons la migration d'un logiciel à un autre c'est-à-dire l'évolution du logiciel ou le changement d'un logiciel pour un autre, ce qui complexifie largement les tâches des agents (9,4% nous en parle). Juste derrière, pour finir, c'est l'abondance de données qui est soulevée avec 6,25 % qui l'exposent comme une difficulté dans l'usage de la donnée géographique.

Après avoir vu en quoi la technique freine ou impacte la perception et l'usage de la donnée géographique, nous allons voir les relations entre le taux d'utilisation et ses difficultés d'usage.

Source : Production VOISIN Laetitia

# DES BLOCAGES POLITIQUES ET HUMAINS

## Une perception mouvante

Figure 15 : Tableau comparatif des définitions et perceptions de la DG et de l'IG en fonction du domaine de compétence

Définitions et perceptions / Compétence	Géomatique	Droit	Géographie et géomatique	Economie	Aménagement	Géographie et environnement	Environnement	Etudes politiques et développement territoriale	SIG et un autre domaine	Concours fonction publique
Information géographique	Comprend des données est une représentation d'objet localisée. Elle fait partie d'un système permettant traitement, analyse des données	Associé directement à un usage qui est l'identification de zone à enjeux	Information (données) spatialement référencées, aide à la décision (communication et vision du territoire)	Information géolocalisée qui permet de situer dans l'espace des cartes et des statistiques informations	Information décrite par des données géoréférencées (modélisation de la réalité, observations)	Information géolocalisée qui donne une vision du territoire	Spatialisation de données qualitatives et quantitatives aidant à la prise de décision	Information produite par DG rattaché au territoire et visualisation sur un fond de carte	Donnée contextualisée qui aide à la décision, visualisable sur un écran	Des données localisées qui permettent une analyse ou d'accéder à un contexte géographique
Données géographiques	Elles définissent les caractéristiques géographiques d'un objet par des composites de données spatiales et descriptives	DG associées à de l'analyse	Données spatialement référencées, relevant de l'étude d'un territoire	Données localisées	Données brutes spatialisables et géolocalisables à partir de laquelle on constitue des cartes et des statistiques	Données localisées avec des attributs étant une composante de l'IG (caractéristiques d'un territoire)	ensemble de données liées à une entité graphique géoréférencées	Composante de l'IG et caractéristiques des territoires (valeurs économiques, démographiques...)	Description géométrique, sémantique et topologique	Élément géolocalisée, textuel ou numérique
Distinction entre IG et DG	L'un est le contenant et l'autre le contenu	DG avec des spécificités	La donnée contribue à l'IG	IG permet la conception de cartes	IG : mise en valeur des données brutes (DG)	DG : matière première de l'IG (un des enquêtés)	DG brute alors que l'IG est mise en forme	IG : communication DG : factuelle	IG : une donnée interprétée	DG donne plus de d'information que la donnée brute

Source : Production VOISIN Laetitia

Nous avons vu que la technicité de la donnée géographique freine, impacte son appropriation totale. Cependant, le domaine de compétence ne détermine pas complètement la distinction ou non entre les deux objets (IG et DG). Ce qui est intéressant en revanche est de voir que selon son

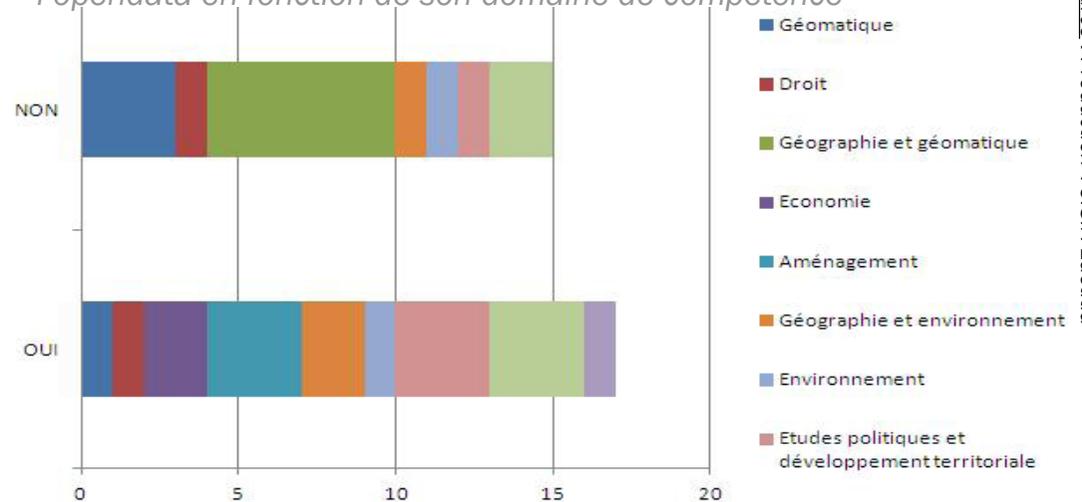
domaine de compétence, notre perception et regard sur l'information et la donnée géographique évolue et n'est en aucun cas similaire aux autres. L'usage de la donnée géographique et de l'information géographique n'est pas perçu de manière uniforme, à l'instar d'un interrogé dont le domaine

de compétence est le droit qui définit l'information géographique comme : l' « identification des informations pour les zones à enjeux sur le territoire », il illustre ensuite des exemples de donnée « parcellaire ou des servitudes ». Puis nous avons les individus formés en géomatique qui définissent les deux notions avec du vocabulaire technique comme « attributs », « coordonnées géographiques » ou encore « système » et « objets graphiques ».

Un autre exemple, celui d'un individu spécialisé dans l'aménagement qui voit davantage l'information géographique comme un objet de « modélisation de la réalité (...) à des fins d'observation, de suivi, d'évaluation et de pilotage, de prospective ». Nous voyons une nouvelle fois que le domaine de compétence se retrouve dans la définition puisque les composantes d'un projet d'aménagement se retrouvent dans cette définition, à savoir le diagnostic (observations et analyses), le suivi et l'évaluation.

Enfin, comme dernier exemple nous pouvons prendre celui d'un informaticien de formation qui qualifie l'information géographique comme étant un « visualisable sur écran » et il distingue la donnée géographique de l'information géographique en expliquant que « l'information informe sur l'écran l'utilisateur et la donnée alimente cette information ». Une nouvelle fois nous constatons que le domaine de compétence impacte la perception que l'on a de l'objet, les termes « visualisable sur écran » et le verbe « alimenter » sont des expressions associées à l'informatique et apportent une autre perception de l'information géographique et la donnée géographique.

Figure 16 : Répartition du nombre de personnes favorables ou non à l'opendata en fonction de son domaine de compétence



Nous nous sommes aussi intéressés au sujet de l'opendata ; les avis sont différents là encore, les visions ne sont pas uniformes et nous pouvons remarquer que malgré une tendance à l'ouverture des données (*Annexe12*) (53% des référents de données géographiques sont pour l'ouverture des données), plus les individus sont en lien avec la géomatique dans leur niveau de compétence, plus ils sont pour l'ouverture des données. Lorsque nous regardons l'avis des individus sur l'open data perçue comme une menace, les avis sont partagés. Pour autant, nous remarquons que comme sur l'ouverture des données, plus les interrogés ont été formés en géomatique moins ils perçoivent l'open data comme une menace. A l'inverse, les personnes diplômées dans d'autres domaines sont plus réticentes à l'ouverture des données.

En revanche nous avons étudié que la donnée est perçue aujourd'hui et de manière unanime comme incontestable (100% des interrogés pensent que la donnée géographique est incontournable actuellement).

## Rapport de force et persistance des fonctionnements précédents

Parallèlement à cette analyse, le terrain nous confirme et réaffirme un autre élément, celui d'une diversité d'appropriation de la donnée géographique et de la peur du changement.

Cette diversité d'usage provient d'une multiplicité des méthodologies, des appropriations de la donnée géographique utilisées, mais aussi d'une différence de regard sur la donnée en fonction de son domaine de compétence (vu dans la partie précédente). Pour appuyer ce propos, nous allons prendre l'exemple d'une réunion où nous pouvions rencontrer des membres du ministère, des services déconcentrés de l'Etat ou encore la Région et les SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). L'objet de la réunion était la constitution d'une base de données ERP (Établissement Recevant du Public). Cependant, des divergences évidentes apparaissaient entre les participants notamment entre deux types de structures de différentes natures (pas la même compétence et le même statut), qui n'ont pas le même usage et le même rapport à la donnée. Nous pouvons parler d'un besoin divergent en la présence de la DDT qui a un besoin de données géolocalisées tandis que le SDIS a un besoin de données en point d'accès sans être forcément géolocalisés. Une mutualisation et une généralisation semblent compliquées au vue des différentes méthodes et visions de chaque acteur. Ainsi pour exemple des SDIS ont un regard tourné vers la sécurité alors qu'autour de la table une autre vision s'exprime : celle de l'instructeur de la DDT qui a davantage un point de

vue juridique. C'est à partir de cet instant que la casquette, le domaine de compétence peut apparaître comme un frein à une harmonisation des données géographiques du fait que l'on ne la perçoit et ne la conçoit pas de la même façon (nous ne regardons pas dans les mêmes lunettes l'objet qu'est la donnée géographique).

Prenons l'exemple de la définition des ERP pour chacun des acteurs qui divergent :

- Un classement en 5 catégories pour la législation, l'État (vision et regard de la DDT)
- Puis, une divergence au sein même des SDIS qui ont chacune une typologie des ERP qui diffèrent selon leur approche empirique : c'est-à-dire que chaque SDIS départemental (ou presque) modifie et redirige la hiérarchisation des ERP en fonction de son territoire.

Nous pouvons nous appuyer sur un autre exemple, celui des deux IDG régionales qui ont leur propre mode de fonctionnement, leur propre méthodologie et stratégie qu'ils restent difficiles d'associer pour tous les enjeux personnels que cela impliquent. A l'instar d'une perte de personnel ou de perte de pouvoir au sein de ses territoires respectifs, puisqu'encore aujourd'hui nous ressentons toujours une distinction entre l'Auvergne et le territoire rhônalpin. Cette fusion régionale engendre plus de travail, des changements de localisation pour certaines directions ou encore une évolution du poste etc.

Ce sont des éléments importants que la Région prend légèrement en compte mais qui ont de grandes conséquences sur le fonctionnement d'un territoire dans son ensemble puisque les partenaires régionaux sont aussi inquiets. Cette fusion régionale ne peut être projetée à court terme, il s'agit d'une restructuration massive, c'est pourquoi il ne faut pas négliger la concertation entre les acteurs.

## Les agents territoriaux en attente d'une stratégie

La concertation entre les acteurs permet aussi de rassurer ses agents sur l'avenir de la Région mais aussi sur leurs propres missions. Aujourd'hui, la transparence n'est pas totale et les stratégies ne sont toujours pas établies. Le processus se fera dans un temps long, deux Régions de cette ampleur et différentes bien que complémentaires restent une fusion conséquente et périlleuse.

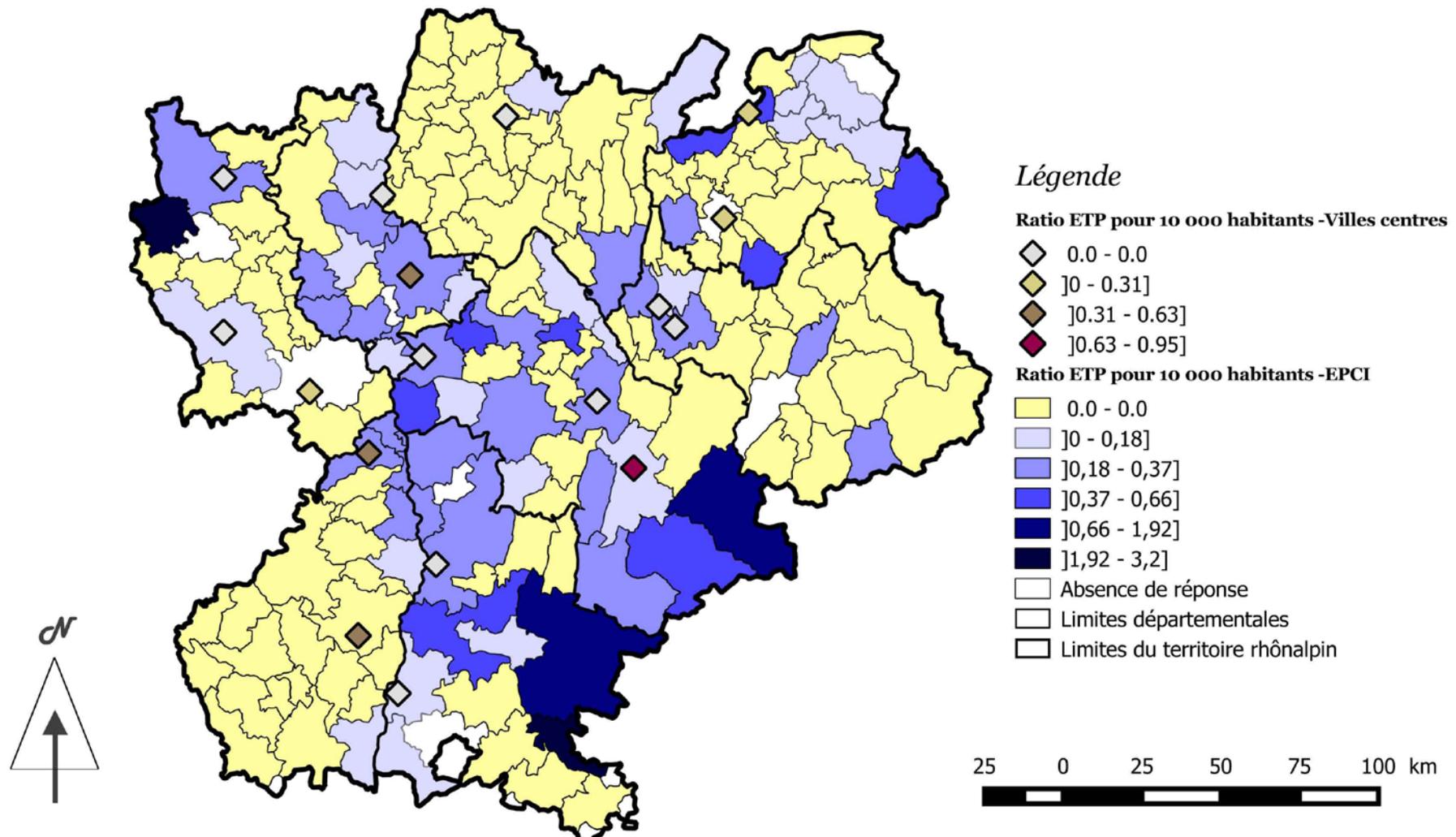
Dans tous les cas de figure, que ce soit pour les agents territoriaux, les élus ou les partenaires, l'attente est toujours synonyme d'angoisse. Bien qu'une standardisation est toujours nécessaire à l'échelle nationale, il y a toujours une appropriation qui se fait à l'échelle locale. L'appropriation passe par une certaine modification et adaptation de la loi par rapport au contexte du territoire (exemple des SDIS). Pour autant, malgré le frein de l'interprétation, de la représentation de la donnée qui change selon son point de vue, le besoin en donnée géographique est présent.

Ainsi, la Région doit se positionner et déterminer une stratégie efficace et répondant à des besoins mais surtout à des objectifs spécifiques (des objectifs fixés par la Région, en accord avec ses partenaires et l'enquête menée).

# DES INÉGALITÉS DE MOYENS MOBILISABLES

Des ressources inégales qui influent sur la possible étendue des plateformes de données géographiques

Figure 17 : Ratio Equivalent Temps Plein traitant de l'information géographique et de la population pour les intercommunalités et les villes-centres des communautés d'agglomération de Rhône-Alpes



Nous allons parler des ressources financières mais aussi humaines et matérielles. En effet, les ressources financières allouées sont dépendantes du nombre d'habitants. Ainsi ce sont les plus grandes structures qui connaissent les meilleures dotations. Et nous le savons ce sont les ressources financières qui aident au développement d'outils d'information géographique et de ressources humaines. Ce sont essentiellement des petites communautés de communes rurales (entre 951 et 9646 habitants) qui ont le plus de difficultés budgétaires. Il est à noter qu'au travers de cette carte nous pressentons l'effort financier des collectivités sans avoir pour autant leur budget.

Les cartes nous montrent que ce sont majoritairement les structures avec le moins de ressources humaines qui ont le moins de ressources financières (parce que moins d'habitant aussi).

Puis, nous pouvons voir que les ressources humaines et les services structurés ([Figure 15](#)) en matière d'information géographique se concentrent autour des grandes aires urbaines comme Genève, Annemasse, Annecy, Chambéry, Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et Valence.

Nous observons que les espaces les plus urbanisés sont ceux qui concentrent le plus les capacités d'ingénierie en matière d'informations géographiques (comme l'axe Nord-Sud le long du Rhône).

Les collectivités interrogées de l'Ain, l'Ardèche et la Savoie présentent de faibles ressources internes en matière d'information géographique, et ce, notamment dans les franges les plus rurales (27) de ces territoires.

(27) Les espaces ruraux sont spécialisés et excentrés des pôles urbains (qui concentrent l'ensemble des services urbains). Pour ce qui est du territoire rhônalpin, il s'agit de zones périurbaines ou de zones rurales très peu reculées

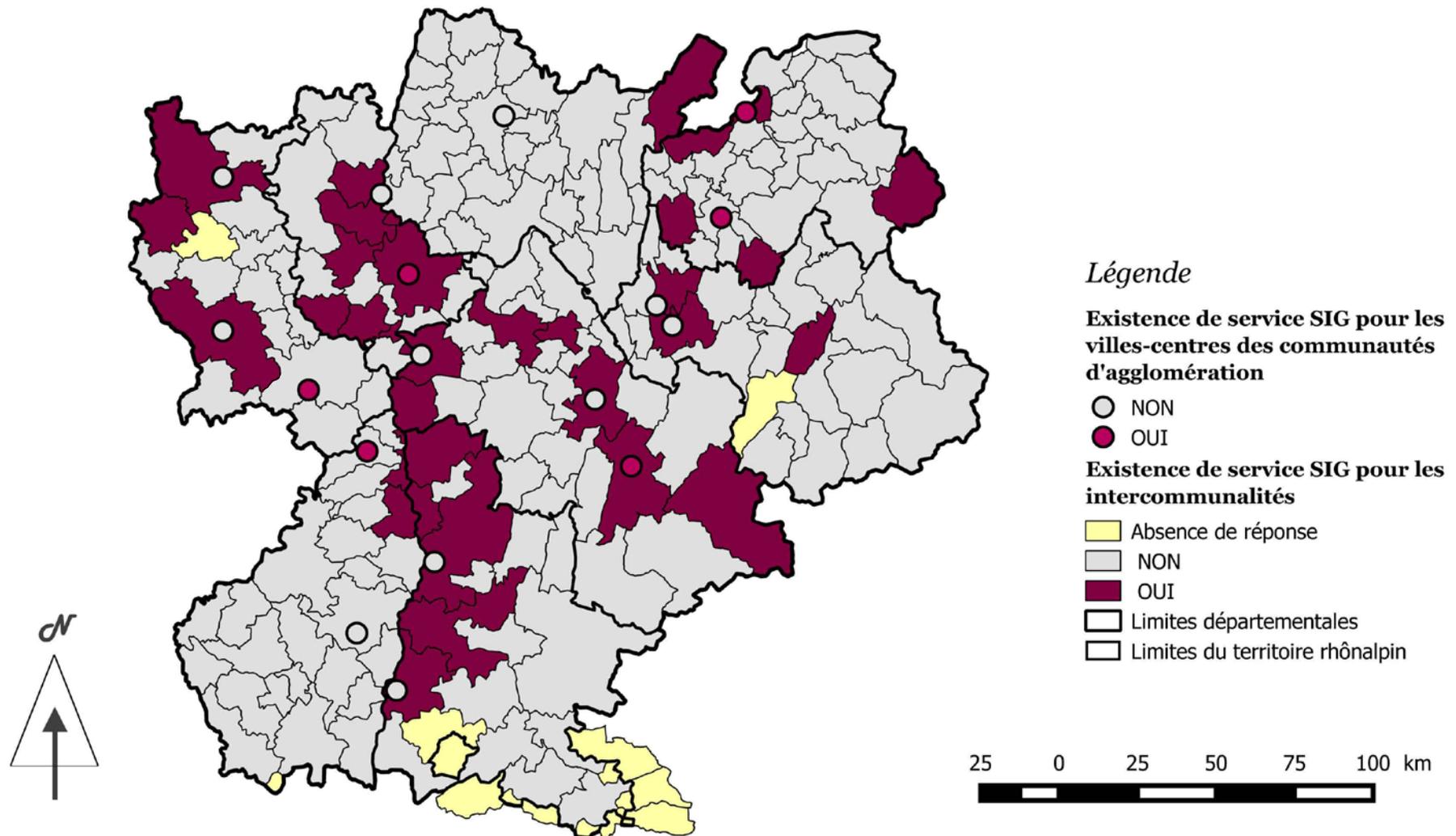
Nous pouvons expliquer cette faible ressource à l'échelle intercommunale pour certains des territoires du fait de relais départementaux importants pour l'information géographique comme l'Ain, le RDG 73-74 ou encore l'Ardèche. Cependant, elles ne répondent pas à tous les besoins de ces structures. Ainsi, des inégalités territoriales se manifestent aussi au travers de ces cartes, entre les petites structures et les plus grandes structures ; ces dernières étant aussi les plus densément peuplées.

## Des inégalités en niveau de compétence qui nuisent à la connaissance territoriale et à la diffusion et production de données territoriales

Lors de cet état des lieux et des nombreux échanges que j'ai pu avoir, de nombreux agents de petites communautés de communes cumulent les casquettes et les compétences en devenant référent cartographique et d'information géographique de leur structure sans être formés pour cela. Les prestataires extérieurs sont aussi nombreux car cela nécessite uniquement un suivi et une gestion, pour en revanche, perdre le contrôle et la compréhension des enjeux autour de la donnée géographique.

Qui plus est, une inégalité en niveau de compétence nuit à la connaissance territoriale au sens large puisqu'il y a aussi un possible frein à la coopération et la mutualisation des données géographiques. La Région pourrait être cet acteur clé qui fédère l'ensemble des acteurs de données géographiques.

Figure 18: Inventaire des services SIG au sein des intercommunalités et des villes centres des communautés d'agglomération de Rhône-Alpes



G. FEYT accompagne ce raisonnement en expliquant la difficulté de sortir de la technicité de la géomatique (3.1) (28). Et il décrit même l'outil collaboratif pouvant être la solution afin de valoriser cette discipline et de la rendre appropriable par des acteurs plus éloignés de la géomatique. Mais encore faut-il prendre en compte et réguler les inégalités d'accès à la donnée géographique qui sont encore présentes dans le territoire régional.

## Des inégalités face à la donnée en fonction de son périmètre d'intervention

En effet, de nombreux territoires sont déficitaires en données géographiques par rapport à d'autres territoires. Aussi, les organisations qui souhaitent obtenir des données précises sont amenées à avoir un budget dédié à cela. Ce dernier décroît en fonction de la taille de la structure, c'est-à-dire que plus l'organisation est importante, moins le budget est conséquent. La mutualisation des données devient alors une des solutions pour les plus petites structures qui sont pour autant très peu en partenariat avec la Région. Cette mutualisation permettra par ailleurs de créer des liens, un certain accompagnement mais aussi pourquoi pas un développement de production de données géographiques et d'une nouvelle vision du territoire pour la Région. Actuellement, la diffusion n'est pas assez développée et soutenue alors que par une mutualisation et une coopération entre les différentes structures nous pourrions permettre une harmonisation et une réduction des inégalités face à la donnée.

Nous constatons comme pouvait le dire Bourdieu, un cumul des inégalités pour certaines des collectivités territoriales. Les plus petites collectivités (même si les fusions intercommunales réduisent cet effet) sont les plus susceptibles de cumuler les difficultés, que ce soit en termes de moyens financiers, humains ou d'accès aux données. Ce sont en général les territoires ruraux qui sont les moins bien dotés en personnel qualifié et en données géographiques.

De plus, les divergences de moyens matériels ne sont pas négligeables, ils permettent un usage et une maîtrise des données géographiques. Les logiciels et les outils d'information géographique sont en relation avec les ressources humaines internes puisque tout dépend de la formation interne. Dans tous les cas nous constatons une diversité des usages, des outils, et des moyens mobilisables en termes de logiciels et d'outils d'information géographique pour les structures rhônalpines. Cette inégalité entraîne une inégalité d'accès à la donnée et une inégalité des visions du territoire (en qualité graphique et de traitement par exemple). Nous devons aussi rajouter que les mises à jour et les migrations des logiciels sont aussi problématiques pour des structures dont les moyens baissent.

Ainsi, il s'agira de proposer une stratégie ou une gouvernance de la donnée de sorte que les territoires les plus défavorisés soient aidés et susceptibles d'utiliser, de diffuser et produire des données géographiques à partir de la plateforme régionale ou d'autres structures-relais.

(27) Les visages et usages de l'information géographique dans le processus de décision territoriale, p.18-20 du livre de G. FEYT

Nous pouvons donc dire que pour le territoire rhônalpin, il s'agira de prendre en compte les disparités infrarégionales du fait de la pluralité des modèles organisationnels et des ressources en matière d'information géographique. Une différenciation doit être faite entre les territoires urbains et ruraux, mais aussi entre les territoires ayant un relais départemental et les autres. Il faudra concevoir un système à la carte pour faire face à la pluralité des situations et des réalités du territoire ou bien se positionner sur une des réalités territoriales.



La donnée géographique et plus largement l'information géographique est en pleine mutation. La contextualisation de ce phénomène qu'est la production et la diffusion de données géographiques nous a révélé sa démocratisation au fil du temps. De plus en plus d'acteurs sont en interaction avec la donnée géographique sans même s'en rendre compte. Ce sont les changements historiques de l'information géographique, les législations, les discours politiques autour de la donnée géographique qui favorisent aujourd'hui son expansion.

L'histoire nous a conduits au développement de l'information géographique, mais également à sa recomposition, dans le sens qu'au fil des années, la gouvernance de la donnée évolue. Nous assistons à une recomposition du rôle de chaque acteur, sans pour autant changer l'usage de la donnée géographique : aide à la décision, conquêtes et visions territoriales, etc.

Du côté des législations, on constate une emprise institutionnelle autour de la donnée géographique et de plus en plus de réglementations autour de cette thématique. Nous parlons donc d'injonction politique autour de la donnée géographique.

Les discours politiques soutiennent la nécessité d'accompagner le processus du numérique dont la donnée géographique. En effet, les discours politiques par différents outils rhétoriques confirment la volonté du gouvernement de s'orienter sur la donnée (production et diffusion de données géographiques) et plus largement le numérique, du fait des

effets positifs qu'elle engendre. En revanche, c'est le terme générique « numérique » qui est employé afin de convaincre d'un effet global, naturel et positif de ce processus.

En nous concentrant sur deux outils stratégiques de production et de diffusion de données géographiques, nous avons vu qu'ils comportaient les mêmes objectifs celui d'émettre des visions contrastées du territoire, mais aussi une appropriation et une réutilisation des données géographiques. Cette volonté d'ouvrir et de produire de la donnée géographique, nous l'avons vu, ont de nombreux effets à prendre en compte et à maîtriser.

Les effets de la production et la diffusion de la donnée géographique sont les suivants :

- Une rationalisation et une mutualisation
- Une représentation du territoire
- Une standardisation des données géographiques
- Et enfin une transparence des informations

Le premier outil facilite la circulation, la réutilisation des données, permettant par la même occasion de réduire les coûts (via la mutualisation). En effet, nous avons pu nous rendre compte que la donnée était un pouvoir par la communication qu'elle implique et par sa valeur économique.

Le second outil fonde et illustre la connaissance territoriale. Le SRADDET confronte les différentes visions du territoire au travers diverses thématiques (transversalité). Comme les plateformes de données géographiques, le

# CONCLUSION, SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES



SRADDET est un outil de communication, permettant de rendre visibles l'action régionale et ses politiques.

Pour les deux outils des freins humains et politiques émergent : comme celui de la fusion qui ne donne pas la priorité à la concertation, mais plutôt à l'aspect organisationnel.

Les freins à l'injonction politique se confirment et se détaillent. Tout d'abord, les premiers qui se manifestent sont les difficultés techniques, le manque de formation/de compétence tout comme une fréquence d'usage insuffisant qui a raison des difficultés rencontrées par les usagers. En effet, une enquête nous a révélé des tendances comme celles d'une perception mouvante de l'information et la donnée géographique en fonction de son domaine de compétence et sa fréquence d'usage.

Des blocages politiques et humains s'expriment puisque chaque individu s'approprie la donnée géographique en créant sa propre méthodologie, sa propre stratégie, empêchant la transversalité et la coopération. Cependant, le débat est nécessaire afin de pérenniser et consolider une stratégie régionale, commune à tous les acteurs du territoire. Les blocages politiques, quant à eux, pourraient être résolus en partie par une sensibilisation et une argumentation stratégique que les deux plateformes préparent.

Enfin des inégalités de moyens mobilisés et mobilisables sont visibles. Ce sont par ailleurs les mêmes solutions qui apparaissent, celle d'une

sensibilisation et d'un accompagnement régional. Une sensibilisation et un rôle d'accompagnement, de formation doivent être un des axes stratégiques de la nouvelle région.

En résumé, voici les résultats de cette étude :

- L'injonction politique autour des législations, des discours et de la société accélère et favorise le processus de diffusion et de production de la donnée géographique.
- Le SRADDET et les plateformes d'information géographique de la Région Auvergne – Rhône-Alpes matérialisent l'injonction politique autour de la production et de la diffusion des données géographiques de manière directe (IDG) et indirecte (SRADDET)
- Des freins humains et techniques sont apparus et limitent l'injonction politique autour de la production et diffusion des données géographiques
- Différentes perceptions et appropriations ont été caractérisées de l'information et de la donnée géographique selon le domaine de compétence et son usage. Une homogénéité reste à trouver et est possible puisque des convergences sont palpables (l'information géographique comme contenant et la donnée géographique comme contenu). Il s'agit de favoriser un terreau fertile afin de rendre applicable la (ré)utilisation des données géographiques (via les besoins)

Ainsi, nous allons voir si les hypothèses identifiées au début de notre étude peuvent être confirmées ou réfutées :

- L'hypothèse n° 1 : le rapport entre la donnée et la société n'a cessé d'évoluer, peut être nuancé. Les relations ont évolué mais le rôle de ce lien n'a pas évolué, il a toujours été une aide à la décision, une valeur économique (conquête des territoires et informations) et une aide à la connaissance du territoire.

- L'hypothèse n° 2 : la donnée est un outil qui instrumentalise et est utilisé différemment selon l'individu, son statut, son niveau de diplôme, sa fonction, sa discipline professionnelle. Cette hypothèse est vérifiée.

- L'hypothèse n° 3 : la donnée géographique a des fins économiques. Nous l'avons vu la donnée géographique a de nombreux liens avec le développement économique (baisse des dépenses, création d'emploi etc.), dans les faits, elles engendrent aussi des dépenses plus ou moins importantes selon la structure visée. De plus, la donnée géographique participe aussi et surtout à la connaissance territoriale. Nous ne pouvons donc pas totalement confirmer cette hypothèse.

- L'hypothèse n° 4 : une recomposition des pratiques et des méthodes souhaitées mais qui est loin d'être réelle : un en-cloisonnement des pratiques. Nous pouvons confirmer cette hypothèse en analysant le peu d'inclusion dans les différents métiers autour de la donnée géographique, que ce soit pour le SRADDET et la plateforme, il s'agit d'un individu qui est à l'initiative d'une coopération mais qui n'entraîne pas toujours une discussion et une orientation collective.

Des limites apparaissent lors de cette étude, ceux d'une enquête comportant un échantillon trop faible pour être pertinent et exhaustif. L'échantillon des discours politiques est également insuffisant bien qu'il nous a permis des récurrences et donc une certaine analyse.

La notion de besoin et l'intégration de l'enquête sur les besoins et les attentes que nous avons effectuée parallèlement avec la Région auraient enrichi et appuyé mes propos.

Pour finir, une autre limite peut être exposée, celle de ne pas avoir intégré les citoyens dans mon enquête et mon étude, même si ce n'était pas le cœur de mon mémoire, il m'aurait permis de voir les potentialités d'une plateforme collaborative étendue aux citoyens.

La fusion régionale entre l'Auvergne et le territoire rhônalpin ainsi que l'injonction politique autour de la donnée géographique entraînent une fusion de GEORHONEALPES et du CRAIG et donc l'élaboration d'une nouvelle stratégie. Des opportunités apparaissent alors comme celle de prendre le meilleur des deux plateformes ou de concevoir un nouveau modèle.

D'autres perspectives peuvent être envisagées :

- Sensibiliser à la donnée géographique, à la production et à la diffusion de données géographiques. Une sensibilisation qui serait destinée aux élus mais aussi aux techniciens peu initiés.

- Réfléchir à des stratégies potentielles et à leurs répercussions (d'abord pour la Région et ensuite voir quels partenaires)

# CONCLUSION, SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES



- Améliorer les partenariats et les concertations entre les deux territoires constituant la nouvelle Région
- Requestionner la temporalité. Il est question ici, de ne plus voir le territoire dans un temps électoral mais dans une temporalité plus longue
- Coopérer avec les différents acteurs du territoire pour une stratégie commune et une meilleure gouvernance autour de la donnée géographique (doublons trop souvent présents). Il s'agit de relever le défi méthodologique de la donnée géographique du fait du nombre de méthodologies, d'appropriation des acteurs de l'information géographique. Pour ce faire, la collaboration reste une des meilleures armes pour l'appui et la compréhension d'un projet, d'un domaine. En parallèle, une harmonisation et un cadre commun (stratégie, standard des données, vision commune) entre les deux plateformes et leurs partenaires doivent émerger.

Aujourd'hui, la géomatique connaît une ascension importante, la mutation ne se fait pas uniquement dans les législations et les discours, elle s'exerce dans l'emploi et dans l'appropriation des structures et des individus en ce qui concerne la donnée géographique.

Ce sont, nous l'avons vu, des initiatives notamment privées qui ont amené à un questionnement et à une intervention de l'Etat. C'est pourquoi, après la constitution de la plateforme et association collaborative d'information géographique OpenStreetMap (OSM), les institutions se penchent sur

cette problématique et développent des projets en ce sens.

Ainsi, les plateformes collaboratives se multiplient, au travers d'elles, nous cherchons une évolution du système de gouvernance, en basculant d'un modèle descendant (de l'Etat jusqu'au citoyen) à un modèle ascendant.

La plateforme collaborative est envisagée de deux manières :

- Une représentation du territoire qui participe au débat public
- Une participation du public, de tous les acteurs territoriaux (en comptant les citoyens)

Dans les deux cas, le système se base sur une remontée d'informations des citoyens vers le politique (M. NOUCHER).

Malgré toutes ces tensions, enjeux, les plateformes collaboratives restent une réponse intéressante si elles sont accompagnées aussi bien politiquement que techniquement pour les collectivités qui peinent à se maintenir à flot et cumulent les difficultés.

Elles pourraient atténuer également certaines dépenses ou soulager les ressources humaines fragiles et moins mobilisées pour les données géographiques. De plus, cela répondrait aux volontés politiques et à un rapprochement entre l'entité publique et citoyenne. La visibilité de la Région, de ses stratégies et composantes, n'en seraient qu'enrichi. Il ne faut pas oublier que la cartographie est vectrice de pouvoir et comme le souligne M. NOUCHER « elles construisent le savoir et agissent sur le changement social », La cartographie 2.0, vers une approche critique d'un nouveau régime cartographique.

Dans un plus long terme, ces données pourraient être utilisées et/ou vendues aux entreprises privées selon des conditions bien précises.

OSM est un modèle qui marche et qui montre que le changement pour une plateforme de données volontaires (de contributions publiques) est possible. Leur système part de collaboration et production collective de données avec une vision des contributeurs. La vision des contributeurs reste limitée à un ensemble d'acteurs provenant des mêmes domaines (SIG, urbanisme, etc.) et des mêmes groupes sociaux (fonction publique et cadre, avec 50% des contributeurs qui ont un BAC +5 minimums selon M. NOUCHER). Il serait intéressant de voir comment la cartographie collaborative pourrait se mettre en place ou aider la Région Auvergne – Rhône-Alpes dans ses stratégies ou ses problématiques territoriales. Un partenariat avec OSM peut être envisagé à partir du moment où la Région aura une stratégie.

Dans quelles mesures peut-on articuler une cartographie contributive et une plateforme de données géographiques ?

L'échelle, le modèle et son usage ainsi que les acteurs mobilisés seront des leviers et points importants sur lesquels il faudrait se concentrer.

# CONCLUSION, SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES



- ARS : Agence Régionale de Santé
- CADA : Commission d'Accès aux Documents Administratifs
- CEREMA : Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
- CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
- CRAIG : Centre Régional Auvergnat d'Information Géographique
- DAO : Dessin Assisté par Ordinateur
- DcANT : c'est un programme de Développement concerté de l'Administration Numérique Territoriale
- DG : Données Géographiques
- DGIWG : Defence Geospatial Information Working Group
- DIRECCTE : Direction Régionale de l'Entreprise, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
- DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DRFiP : Direction Régionale des Finances Publiques
- DSP : Délégation de Service Public
- GIP : Groupement d'Intérêt Public
- IDG : Infrastructure de Données Géographiques
- IGN : Institut de Géographie National
- INSEE : Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques
- IRIS : International Railway Industry Standard (est un référentiel)
- ISO : Organisation internationale de normalisation
- NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- OSM : Open Street Map
- OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
- SAFARI : Système Automatisé pour les Fichiers Administratifs et le Répertoire des Individus
- SDI : Spatial Data Infrastructure
- SGAR : Secrétaire Général aux Affaires Régionales
- SIG : Système d'Information Géographique
- SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires



Annexe 1 : Grille d'analyse des discours

Annexe 2 : Cartographie et étude du CNIG sur les bases de données européennes accessibles

Annexe 3 : Grille d'analyse des différents discours

Annexe 4 : Tableau de synthèse et d'organisation de l'analyse des discours

Annexe 5 : Extrait et éléments d'analyse du discours d'Axelle Lemaire

Annexe 6 : Extrait du discours de Fleur PELLERIN, ministre déléguée chargée de l'économie numérique, prononcé lors de la cérémonie des vœux de l'ARCEP, à la Sorbonne, le 27 janvier 2014

Annexe 7 : Extrait et éléments d'analyse du discours de Benoît THIEULIN

Annexe 8 : Tableau et fiche comparative des deux plateformes d'Infrastructure de Données Géographiques

Annexe 9 : Tableau et fiche comparative des deux plateformes d'Infrastructure de Données Géographiques

Annexe 10 : Questionnaire de l'enquête des perceptions et des usages de la donnée géographique

Annexe 11 : Résultats de l'enquête

Annexe 12 : Résultats de l'enquête, la technique comme frein et ses relations

Annexe 13 : Résultats de l'enquête, la fréquence d'usage et ses relations

Annexe 14 : Retranscription de l'entretien avec Matthieu NOUCHER, chargé de recherche au CNRS à l'UMR Adess (CNRS, Université Bordeaux Montaigne, Université de Bordeaux) depuis octobre 2011

p. 86

p.87

P. 88-90

p.91

p.92

p.96

p.100

p.102

p.104

p.105

p.107

p.108

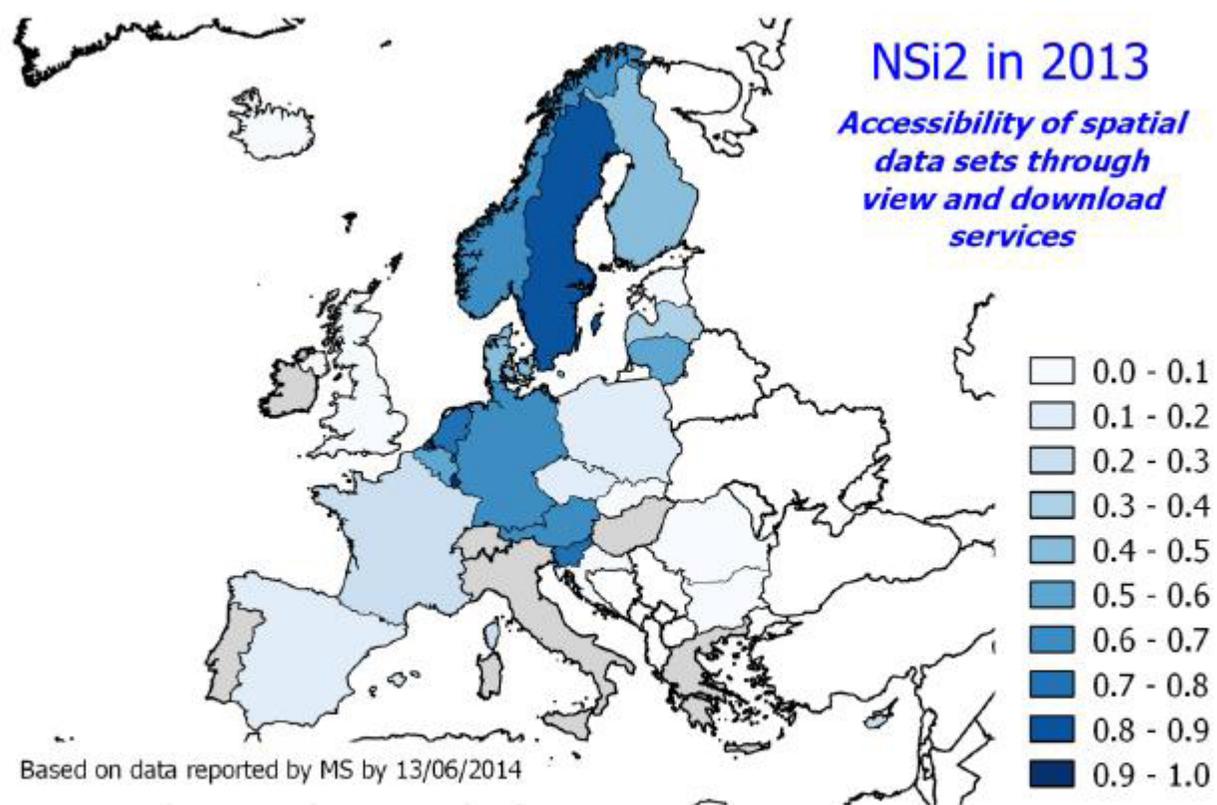
p.109

p.110

Annexe 1 : Grille d'analyse des discours

<b>Discours 1</b>	Termes associés à la donnée	Termes associés au numérique	Réurrence de termes	Association d'idées	Paradoxe
Description					
Commentaires/analyse					
<b>Discours 2</b>					
Description					
Commentaires/analyse					
<b>Discours 3</b>					
Description					
Commentaires/analyse					

Annexe 2 : Cartographie et étude du CNIG sur les bases de données européennes accessibles



European Environment Agency 

### Annexe 3 : Grille d'analyse des différents discours

#### Discours 1

	Termes associés à la donnée	Termes associés au numérique	Réurrence de termes	Association d'idées
<b>Description/ Ligne</b>	<p>« Société de la donnée » (ligne 65)            « Service public de la donnée » (ligne 69)            « L'exigence de publier des données » (ligne 70)            « Données de référence » (ligne 71)            « Données d'intérêt général » (ligne 80)            « Données publiques » (ligne 81)            « ouvrir les données » (ligne 82)            « L'ouverture des données publiques » (ligne 92)            « Données scientifiques » (ligne 92)            « L'appariement des données » (ligne 94)            « Maîtrise des données » (ligne 105)            « protection des données personnelles » (ligne 109)            « l'utilisation massive des données » (ligne 111)            « la portabilité des données » (ligne 122)</p>	<p>« Parler numérique » (ligne 2)            « Face au numérique » (ligne 17)            « Monde numérique » (ligne 20)            « Essor numérique » (ligne 28)            « Les personnes les plus éloignées du numérique » (ligne 30)            « Sujet numérique » (ligne 58)            « Mort du numérique » (ligne 119)            « Révolution numérique » (ligne 164)            « acteurs du numérique » (ligne 171)</p>	<p>_Termes relevant du collectif, d'un ensemble (ligne 9, 14, 29, 30)            Répétition par deux fois du mot « concitoyen »            _Dé démocratie et ses dérivés (démocratique, république, républicain etc.)            _Termes économiques (ligne 23 « innovation », « libre concurrence » ligne 24, « entrants économiques » ligne 25, « entreprises innovantes » ligne 26, « libre marché » (ligne 109), « objet de commerce » ligne 114), etc.)            - Innovation et ses dérivés « entreprises innovantes », innovation            - Société de la donnée (ligne 65 et 68)</p>	<p>_ Renouveau démocratique            _ « Pour faire de la France un champion incontestable du numérique » (ligne 61)            _ « La donnée n'est pas comme le pétrole, elle est comme l'air, elle est comme la lumière, elle doit se diffuser. » (ligne 83)            _ « Le numérique est un objet politique » (ligne 87)            « L'innovation autour de l'utilisation des données et de la diffusion des savoirs » (ligne 101)            _ « Car l'industrie du futur sera numérique ou ne sera pas, et la réindustrialisation ne pourra se faire que si le pari est fait de la compétitivité par l'innovation. » ligne 129</p>
<b>Commentaires/Analyse</b>	<p>La donnée devient un prolongement de la société. La ministre associe société qui signifie un ensemble d'individu érigé par des institutions, des valeurs et des lois communes à de la donnée. Association dimension humaine et textuelle à une dimension technique, numérique et immatérielle.</p>		<p>Ligne 30 «inclure les territoires » illustre bien la volonté d'A. LEMAIRE d'accentuer sur les effets positifs de cette loi</p>	<p>_ Cette phrase assimile cette loi comme une course contre le numérique qu'il faut gagner. Et le terme champion n'est pas utilisé au hasard, il convient de la prendre comme la première place face à une forte concurrence que serait une compétition. Une compétition qui peut être vite comparé à la compétitivité économique.</p>

## Annexe 3 : Grille d'analyse des différents discours

## Discours 2

Description/ Ligne	Termes associés à la donnée	Termes associés au	Récurrence de termes	Association d'idées	Paradoxe
		<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Grande concertation autour du numérique</li> <li>_ Politique d'inclusion numérique</li> <li>_ Fiscalité à l'heure du numérique</li> <li>_ Transformation numérique</li> <li>_ Révolution numérique (X4)</li> <li>_ Politique industrielle numérique</li> <li>_ Vague numérique</li> <li>_ Penseurs du numérique</li> <li>_ Société numérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Termes autour de l'économie (croissance, investissement, emploi, opportunités, révolution industrielle etc.)</li> <li>_ Terme regroupant les individus : société toute entière, citoyens, échelle de la planète</li> <li>_ Termes autour du changement : leviers, redistribution de cartes, opportunités, transformer, changer etc.</li> <li>_ Références historiques : Clémenceau, les français sont des révolutionnaires,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ « Inclusion numérique »</li> <li>_ « Loyauté des plateformes »</li> <li>_ « Logiciel dévore le monde »</li> <li>_ « Le numérique n'est plus un secteur parmi d'autres »</li> <li>_ « Il est par nature interministériel »</li> <li>_ « dans aucun autre pays n'a été lancée une concertation à une telle échelle »</li> <li>_ « légitimité pour porter au niveau européen une nouvelle politique industrielle numérique »</li> <li>_ « Il n'y a pas de retard français dans le numérique : la société française (...) parmi les plus connectés, avec les usages numériques parmi les plus développés, au monde. »</li> <li>_ « Les français sont des révolutionnaires, et je dirais, des hackers dans l'âme. Peu de pays sont donc aussi bien positionnés que le nôtre pour prendre la vague numérique, pour surfer dessus »</li> <li>_ « révolution numérique opère, en ce moment même, une gigantesque redistribution de cartes</li> <li>_ Référence à Georges Clémenceau : citation</li> <li>_ « La révolution numérique est une chose trop importante pour la laisser aux grandes plateformes américaines ou chinoises, ou mêmes geeks, dont je suis. » on associe ensuite les citoyens qui eux doivent prendre part à ce projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ « Il n'y a pas de retard français dans le numérique : la société française (...) parmi les plus connectés, avec les usages numériques parmi les plus développés, au monde. »</li> <li>_ Paradoxe vient de la phrase qui suit : « la société est en avance. Ce décalage doit être résorbé. »</li> </ul>
Commentaires /Analyse				<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Métaphore</li> <li>_ Idée de transversalité, mais si c'est naturel pourquoi l'accompagner ?</li> <li>- Pas même discours que les politiques, dans celui-ci on glorifie un peu plus l'Etat</li> <li>_ Phrase qui a pour but d'amplifier</li> <li>_ Métaphore pour affirmer une position : celle du développement numérique. On associe ici le patrimoine, l'histoire pour appuyer son discours et convaincre</li> <li>_ On retrouve encore ici l'idée de course, d'un monde concurrentiel où la France doit se positionner pour être « la vague du numérique » et donc le développement, la richesse qui va en découler.</li> <li>_ Représentation directe des choses et force de frappe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Proposition mise en débat</li> </ul>

Annexe 3 : Grille d'analyse des différents discours

Discours 3

	Termes associés à la donnée	Termes associés au	Récurrence de termes	Association d'idées
Description/ Ligne	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Aménagement numérique « qui apporte plus de transparence et d'informations »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Transformation numérique</li> <li>_ Stratégie en matière de télécom et de numérique</li> <li>_ Champ lexical de l'économie et du collectif : numérique sera au cœur des enjeux économiques et sociétaux</li> <li>_ Aménagement numérique</li> <li>_ Usages numériques</li> <li>_ Mutualisation</li> <li>_ Réseaux</li> <li>_ Couverture du territoire</li> <li>_ Association au haut débit et au développement de celui-ci</li> <li>_ Infrastructure</li> <li>_ Société numérique</li> <li>_ Economie numérique</li> <li>_ Chantiers numériques</li> <li>_ Stratégie de l'Etat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Termes autour de l'économie (croissance, investissement, emploi, développement, innovation, investissements dans la durée, secteur etc.)</li> <li>_ Termes autour du collectif : société, citoyens</li> </ul>	<p>Développement infrastructure haut débit avec développement numérique, celle-ci serait une priorité dans la politique numérique, notamment pour développer les milieux ruraux et ainsi permettre une politique publique équilibrée</p>
Commentaires/ Analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ On parle et associe souvent la donnée et l'information à la transparence (c'est un des reproches que les citoyens font à l'Etat : le manque de transparence)</li> </ul>			

Annexe 4 : Tableau de synthèse et d'organisation de l'analyse des discours

Idées/Volonté	Moyens rhétoriques
<p align="center"><b>Légitimisation de l'action de l'Etat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Discours 1 et 2 intérêt général résonne</li> <li>- De l'ordre du bien commun</li> <li>- Renouer le dialogue démocratique</li> <li>- Evénement des Panama papers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lexique collectif</li> <li>- Devise française</li> <li>- Métaphore</li> <li>- Antithèse</li> <li>- Questions rhétoriques</li> </ul>
<p><b>Développement numérique comme développement économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les discours comporte cette idée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Champs lexical économique</li> <li>- Métaphore</li> </ul>
<p align="center"><b>Valeur positive de la société numérique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Idée de transversalité (Discours 2)</li> <li>- Transparence (discours 1 et 3)</li> <li>- Réponse aux enjeux sociétaux</li> <li>- Bien commun</li> <li>- Renouveau démocratique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Métaphore</li> </ul>
<p align="center"><b>Numérique comme fait acté</b></p> <p>Discours 1 et 2</p>	<p>Métaphore</p>
<p align="center"><b>Positivité l'action de l'Etat</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amplification et métaphore</li> <li>- Questions réthoriques</li> </ul>

### Intervention d'Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat au Numérique

(...)

**Liberté, égalité, fraternité**; La liberté et l'ouverture pour plus de transparence et plus d'innovation, c'est le postulat que l'on retrouve dans le titre premier du projet de loi.

Légalité pour assurer, par la libre concurrence et par la loyauté affichée de la part des plus grands, des géants de l'internet, une place à tous les nouveaux entrants économiques et notamment aux jeunes entreprises innovantes. Pour créer aussi de nouveaux droits aux individus et réaffirmer leur place face aux entreprises, car **sans confiance de leur part pas d'essor du numérique.**

Et enfin la fraternité, pour faire naître un projet collectif, une construction commune, qui doit permettre d'inclure les territoires les plus reculés, les personnes les plus éloignées du numérique, et créer grâce à la technologie de nouvelles opportunités d'inclusion.

(...)

Mais il s'agira de ne pas tomber dans le travers de traiter les sujets numériques par le seul angle des infrastructures. Elles sont la colonne vertébrale sans laquelle rien n'est possible. Mais la loi porte l'ambition d'aller bien au-delà, d'être non seulement le reflet de son temps mais aussi de préparer le pays à l'avenir pour faire de la France un champion incontestable du numérique.

Il y a 40 ans nous fondions le cadre du développement de l'informatique avec les lois CNIL et CADA. Il y a 10 ans la loi sur la confiance dans l'économie numérique établissait le régime de responsabilité des acteurs de l'internet. La plus grande nouveauté du texte qui nous réunit est quant à elle de faire ce pari de l'économie et de la société de la donnée, pour donner un cadre de développement choisi et maîtrisé à leur essor.

Pour la première fois, l'infrastructure se construit aussi sans se voir, puisque nous construisons, en plus des tuyaux, des pylônes et des antennes, les fondations de l'économie et de la société de la donnée. Avec la création d'une mission de service public de la donnée, l'exigence de publier des données avec un certain niveau de qualité par le format utilisé, la granularité, l'interopérabilité, est enfin mise en avant pour certaines données de référence. L'objectif? Accéder et manier les données pour inventer toujours plus de produits et de services innovants, pour affiner l'efficacité des politiques publiques. La base adresse nationale, qui servira temps pour identifier les foyers à atteindre en déploiement de ftth par exemple, la base Sirene qui recense 10 millions d'entreprises et établissements en activité en France, la base de l'Institut national de l'information géographique et son RGE, le référentiel à grande échelle qui cartographie le territoire pour mieux aider à la prise de décision dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire, des transports, de l'agriculture, de la prévention des risques.

Avec l'introduction du concept de données d'intérêt général, avec l'obligation d'ouvrir par défaut des données publiques dans des standards ouverts aisément interopérables, l'ambition n'est plus uniquement d'ouvrir les données pour assurer leur publication mais bien de les faire circuler. La donnée n'est pas comme le pétrole, elle est comme l'air, elle est comme la lumière, elle doit se diffuser.

Mais pour actualiser le **logiciel républicain**, il ne suffit pas d'appuyer sur un bouton. Il nous faut définir collectivement la vision stratégique, politique, que nous souhaitons promouvoir.

Car oui, le **numérique est un objet politique**, et le gouvernement poursuit une cohérence d'action qui s'exprime en filigrane tout au long de ce projet de loi. Dans le débat, je serai donc sans doute amenée à contrer un à un les arguments soulevés pour expliciter les objectifs politiques recherchés autour des valeurs de la République.

En voici quelques exemples : toutes ces mesures - la transparence de l'action publique par **l'ouverture des données publiques, l'ouverture des résultats et données scientifiques**, celle des codes sources, la **promotion du logiciel libre**, la transmission des algorithmes, la possibilité pour les chercheurs de faire de **l'appariement de données** avec le numéro d'identifiant national, - répondent-elles à une mode passagère, un moyen de se faire plaisir, un gimmick politicocosmétique ? Non, c'est une évolution profonde de la manière de faire action publique et d'améliorer l'efficacité des services publics. Il faut le comprendre comme une réaffirmation du rôle de l'intervention publique : le débat se déplace : pas plus ou moins de services publics, mais **grâce aux données, mieux de services publics**. Et pour la première fois, en plein **scandale des Panama papers**, **l'ambition démocratique** que poursuit une plus grande transparence des institutions rencontre un autre objectif, celui de la création de valeur par **l'innovation autour de l'utilisation des données et de la diffusion des savoirs**. Le texte serait-il une contrainte de plus pesant sur les collectivités locales ? Nous avons pris soin d'introduire des seuils d'application de la loi, de la progressivité dans le temps, de s'engager sur la mise en œuvre de plan d'accompagnement. Au contraire, la **maîtrise des données** sera un moyen de renforcer leur pouvoir d'action locale, de les aider à reconquérir leur autonomie et leur capacité réelle de libre administration dans les rapports avec les concessionnaires de services publics et les entreprises publiques industrielles et commerciales.

On m'oppose aussi le fait qu'il faille choisir entre **libre marché** et **protection des données personnelles**. Mais l'un ne peut pas aller sans l'autre ! Ce qui était vrai en 1978 l'est plus encore aujourd'hui, et les missions de la CNIL doivent évoluer pour coller à **l'utilisation massive des données**. Or on sent bien que le curseur a bougé, que les rapports de force entre géants de l'internet et utilisateurs se sont déplacés. Faut-il donc créer un droit de propriété sur les données personnelles ? Mais non, elles ne sont pas un **objet de commerce**, ce n'est pas la conception que nous défendons en France ! D'où l'idée de la libre disposition introduite dans le texte, principe général destiné à passer à la prospérité car c'est au nom de cette libre disposition que l'utilisateur en France peut demander de se voir appliquer le droit français, c'est au nom de ce principe qu'il peut invoquer le droit à l'oubli, avec des aménagements procéduraux plus rapides pour les mineurs, celui à **la mort numérique**, celui de récupérer ses données grâce à la portabilité. Et pour rendre ces droits effectifs le texte accroît les pouvoirs de la CNIL, de consultation comme de sanction.

Dans notre texte, la **portabilité des données** ne remplit pas seulement un objectif de vie privée, elle sert aussi la **fluidité du marché** et les **petites et moyennes entreprises**, notamment les jeunes pousses **innovantes**. Elle est une condition de **concurrence équitable** entre les acteurs économiques : grâce à elle, je pourrai récupérer mes **relevés bancaires**, mon historique de préférences musicales, les données que j'ai stockés dans l'informatique en nuage. Pour les entreprises, nous prolongeons aussi dans le cadre de cet examen au Sénat le dispositif de sur **amortissement**, et à leur demande nous l'élargissons aux **investissements** dans les logiciels, le cloud, les serveurs. Car **l'industrie du futur sera numérique ou ne sera pas**, et la réindustrialisation ne pourra se faire que si le pari est fait de la **compétitivité par l'innovation**.

Mais ce numérique, est-il donc une menace ou une opportunité ? Faut-il construire une résistance au changement ou l'accompagner ? Recréer une guerre des anciens et des modernes ? Notre ligne est claire : Pas de technophilie béate, mais une conscience que le monde bouge plus vite que jamais, que ce mouvement est inéluctable et qu'il faut en tirer le plus grand des partis possibles car il ouvre des horizons nouveaux et excitants. Il serait plus facile de céder à la tentation de l'immobilisme ou de la protection des intérêts corporatistes.

Tous les corps de métiers, toutes les professions, toutes les entreprises, toutes les institutions défilent dans mon bureau pour s'inquiéter du devenir de leur modèle : l'artisan confronté à l'imprimante en 3 dimensions, le commerçant qui se sent impuissant face à la force de frappe du **commerce électronique**, le libraire qui se sent délaissé de ses lecteurs, l'agriculteur qui doit racheter les données que produisent ses terres, les journalistes qui découvrent les outils de co-production en direct, les medias qui s'interrogent sur leur **modèle économique**, avec une concentration qui interpelle d'ailleurs car ils la **liberté d'information**, la vieille industrie qui réalise qu'elle doit muter ou mourir, le tourisme des capitales et des stations balnéaires qui se trouve concurrencé par des particuliers, la mobilité urbaine qui revête des exigences nouvelles, les travailleurs déqualifiés face à une **innovation** plus fulgurante que jamais, des jeunes qui trouvent les plus vieux plus vieux encore car les pratiques et usages d'internet ont tout bouleversé, les **consommateurs** qui recherchent toujours plus de simplicité, d'immédiateté, de désintermédiation, face à une étendue des choix sans limite. **Il y a la réponse de la protection, celle qui regarde derrière, et il y a celle qui fait le choix de regarder devant. Ce texte a fait son choix, c'est celui de l'avenir, du long terme, dans l'accompagnement de la transition du sommeil vers la conscience pour éviter un réveil brutal.**

(...)

Discours que vous pouvez retrouver au complet sur ce site : <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/20856.pdf>

 Termes accolés au numérique

 Métaphore

 Figure d'amplification

 Termes relevant du collectif

 Champ lexical économique

 Les termes accolés à la donnée

 Métaphore avec un champ lexical économique (même système lorsque l'on croise deux couleurs différentes associées, correspond aux deux légendes)

 Les paradoxes

**En gras les associations d'idées**

En souligner les questions rhétoriques



**Annexe 6 : Extrait du discours de Fleur PELLERIN, ministre déléguée chargée de l'économie numérique, prononcé lors de la cérémonie des vœux de l'ARCEP, à la Sorbonne, le 27 janvier 2014**

Monsieur le président de l'ARCEP,  
Mesdames, Messieurs les membres du Collège,  
Monsieur le Recteur,  
Mesdames et messieurs les parlementaires,  
Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureuse d'être parmi vous pour vous adresser mes vœux pour la nouvelle année.

L'année 2013 a été pour le secteur des télécoms, et plus largement pour le numérique, une année importante, une année pendant laquelle plusieurs chantiers majeurs ont été engagés.

Avec Arnaud MONTEBOURG, nous en sommes persuadés, l'année 2014 sera également une année pleine de défis, tournée vers l'avenir et durant laquelle **le numérique sera au cœur des enjeux économiques et sociétaux.**

Permettez-moi tout d'abord de revenir rapidement sur les principaux événements qui ont marqué l'année écoulée.

Après des années de laisser-faire et d'incompréhension de la **transformation numérique** de notre **société** et de notre économie, nous avons défini une véritable stratégie en matière de télécom et de numérique.

Le Gouvernement a ainsi mis en place les briques essentielles pour permettre au secteur de **renouer avec la croissance et l'investissement, c'est-à-dire aussi pour l'emploi.**

La première de ces briques, c'est la construction d'un plan extrêmement ambitieux pour le déploiement du très haut débit en France. Dès la campagne présidentielle, le Président de la République a fait du déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire d'ici 2022 une priorité de sa **politique numérique.**

Le Plan France Très Haut Débit dont il a dévoilé les grandes lignes en février dernier à Cournon d'Auvergne, au cœur d'un territoire rural qui très tôt s'est mobilisé sur ce dossier, est aujourd'hui pleinement opérationnel :

- Le nouvel appel à projet du Programme des **investissements** d'avenir publié le 2 mai 2013 est enfin adapté à une véritable politique publique équilibrée, tournée à la fois vers la **compétitivité** et vers l'aménagement de nos territoires (avec en particulier un accompagnement plus important des territoires ruraux mettant en place une vraie péréquation) ;

- La convention type de **déploiement** de la fibre dans les zones les plus denses est exemplaire, avec les opérateurs qui ont manifesté – et confirmé ! – leur volonté de déployer la fibre sur fonds propres. Cette convention type rassemble l'État, les collectivités locales et les opérateurs, et elle constitue une **véritable avancée** qui remet les élus au cœur de **l'aménagement numérique** de leur territoire, qui apporte plus de **transparence et d'informations** pour assurer le suivi des déploiements et qui sécurise le cadre de déploiement pour les opérateurs privés. J'ai d'ailleurs signé la première convention avec Martine AUBRY pour le territoire de Lille Métropole, afin d'assurer **une vraie politique d'aménagement** du territoire, y compris dans une grande métropole couverte par l'initiative privée.

(...)

- La décision de l'ARCEP d'accorder à Bouygues Télécom la diffusion de services 4G dans la bande 1800MHz, dans des **conditions financières** fixées par le Gouvernement qui garantissent un **traitement équitable** au regard des enchères de 2011, a également contribué à relancer l'investissement : à la fin de l'année, Orange et SFR ont ainsi une couverture qui est le double de ce qui était anticipé dans leurs plans d'**investissement** initiaux (sans refarming de la bande 1800MHz). L'observatoire de l'ANFR a montré une accélération du rythme d'**investissement** dans les réseaux mobiles dès l'annonce de cette décision.

- Enfin, l'avis que l'Autorité de la **concurrence** a rendu au Gouvernement a permis la mise en place d'un cadre pour la **mutualisation des réseaux mobiles** et la fin de l'itinérance. Il faut maintenant passer à l'acte et j'y reviendrai.

La troisième brique, c'est la décision de principe du Président de la République en faveur d'une bascule de la bande 700MHz au secteur des télécoms. Cette décision, c'est aussi la reconnaissance que les fréquences sont le carburant de **l'innovation** pour les opérateurs mobiles :

- Les **innovations technologiques** permettent de toujours proposer plus de **services**, plus d'usages, avec des capacités plus réduites. Aujourd'hui, dans le secteur de la télévision hertzienne, la **dynamique technologique** permet de continuer à proposer une plateforme hertzienne **attractive**, avec un **développement des services**, de la généralisation de la Haute Définition, à l'arrivée de l'Ultra Haute Définition, tout en dégagant des fréquences pour de nouveaux usages et notamment des **usages innovants** qui ont été mis en évidence lors de la conférence sur le spectre organisée en juin dernier par l'Agence nationale des fréquences.

- Le secteur des télécoms va pouvoir bénéficier de ces nouvelles bandes de fréquences pour continuer à assurer le **développement** des **usages numériques**, **soutenir l'innovation**, assurer une meilleure couverture des territoires. Le **développement de ces réseaux** va être un nouveau grand chantier d'infrastructures et d'investissement.

**Ceci nous rappelle que sans ces infrastructures, sans leur formidable développement qui requiert des investissements dans la durée, la société numérique et l'économie numérique n'existeraient pas !**

(...)

**Suite du discours de Fleur PELLERIN, ministre déléguée chargée de l'économie numérique, prononcé lors de la cérémonie des vœux de l'ARCEP, à la Sorbonne, le 27 janvier 2014**

Revenons maintenant au numérique : je voudrais à présent évoquer les grands chantiers numériques de l'année 2014 en partageant avec vous **une conviction : le numérique, c'est un sujet éminemment politique, car il accélère la transformation de toute notre économie et de toute notre société !**

Cette transformation ne doit pas s'imposer à nous de l'extérieur, être subie. Derrière le numérique il y a évidemment des enjeux économiques, en matière d'emplois, en matière de base industrielle localisée en France. Mais il y a aussi des questions de société sur lesquelles le politique doit prendre position, sur lesquelles nous devons faire des choix politiques, que ce soit sur la protection des libertés individuelles ou sur la maîtrise des développements technologiques. Nous devons débattre, convaincre, écouter les attentes de nos concitoyens tout en gardant comme cap le développement de l'innovation numérique.

C'est ainsi que je conçois mon rôle de Ministre de l'Économie numérique, celui d'accompagner le développement du numérique en France. C'est également tout le sens de l'action du Gouvernement à travers la feuille de route gouvernementale pour le numérique adoptée en février dernier, la position forte exprimée par la France en octobre, à l'occasion d'un Conseil européen, sur la nécessaire politique européenne à mener pour assurer la souveraineté numérique de notre continent.

(...)

**Ce travail législatif permettra de clarifier le rôle respectif du Gouvernement et de l'ARCEP dans la politique des télécoms** comme l'ont d'ailleurs rappelé Corinne ERHEL et Laure DE LA RAUDIÈRE dans leur rapport d'information sur l'impact de la régulation des télécoms sur la filière télécom : chacun s'en trouvera conforté et renforcé dans son périmètre :

- Le Gouvernement aura plus nettement les moyens d'affirmer les grandes orientations sectorielles et de **garantir un environnement solide et créateur d'emplois.**
- L'ARCEP, elle, sera confortée, dans le respect du cadre communautaire, dans son rôle qui consiste à définir les **équilibres du marché** et à assurer la mise en œuvre auprès des opérateurs. Car aujourd'hui on le voit bien, le rôle du régulateur est plus que jamais indispensable pour **assurer le bon fonctionnement du marché.** Ma vision, c'est que dans ce secteur, il est nécessaire d'avoir un régulateur fort, qui pèse dans les **échanges** et qui assume pleinement un **vrai rôle de gendarme.** C'est en ce sens que nous avons œuvré depuis 18 mois :

(...)

Dans les départements d'outre-mer comme en métropole, le déploiement de la 4G est une attente forte de nos concitoyens. (...)

**Le numérique est un merveilleux outil de solidarité et d'inclusion, qui s'abstrait de la distance.**

Je voudrais terminer mon propos en rappelant de nouveau que je souhaite que l'année 2014 soit centrée sur l'investissement, l'emploi et l'innovation dans le secteur des télécoms. Je veux aussi redire que le gouvernement est pleinement mobilisé, comme l'a montré notre action en 2013. Ce secteur, qui constitue **un socle pour le renouveau de notre économie et la modernisation des services publics, est un élément essentiel pour l'effort de redressement de notre pays** que nous menons du gouvernement.

(...)

-  Termes accolés au numérique
- En gras les associations d'idées**
-  Figure d'amplification
-  Termes relevant du collectif
-  Champ lexical économique
-  Les termes accolés à la donnée

seul le prononcé fait foi.

Monsieur le Premier ministre,  
Madame la Ministre,  
Monsieur le Ministre,  
Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Mais aussi, universitaires, membres d'associations, créateurs de startup, chercheurs, acteurs des territoires, « disrupteurs » de toutes sortes qui êtes ici chez vous au Numa, bref, citoyens d'une République numérique, comme dirait Axelle Lemaire, merci de votre présence ici et en ligne !

Au moment de lancer cette grande concertation sur le numérique, je voudrais saluer votre audace, Monsieur le Premier ministre.

Lorsque Fleur Pellerin a installé le nouveau Conseil national du numérique, elle nous a invité à devenir le « poil a grater numérique du gouvernement ». Je crois que nous l'avons été. Neutralité du net, nouvelles fractures numériques appelant à une politique d'inclusion numérique, loyauté des plateformes, soutien aux startup, fiscalité à l'heure du numérique, transformation numérique de l'école de Jules Ferry, mais aussi loi de programmation militaire ou loi de lutte contre le terrorisme, nous avons tenté depuis un an et demi, en tout indépendance, de peser sur les décisions du gouvernement en la matière. Nous avons souvent été écoutés. Pas tout le temps non plus. C'est le jeu.

On aime à dire que le « logiciel dévore le monde ». La dernière plaisanterie à la Silicon Valley en ce moment consiste à décrire l'automobile comme un smartphone avec 4 roues : la numérisation de notre économie, y compris dans ce qu'elle a de plus traditionnel et de plus industriel est bien en marche. Les enjeux sont donc colossaux, et globaux. **Le numérique n'est plus un secteur parmi d'autres.** Il s'instille dans toutes les politiques publiques. **Il est, par nature, interministériel.**

C'est pour cela que nous sommes venus vous voir pour plaider pour une remise à plat globale qui, au préalable, devrait s'appuyer sur une concertation avec toutes les parties prenantes de cette révolution numérique : entreprises, associations, experts, citoyens, la société toute entière.

Ce que vous inaugurez ici, Monsieur le Premier ministre, est une première. A ma connaissance, dans aucun autre pays n'a été lancée une concertation à une telle échelle, visant à un tel co-design des politiques publiques. Mais au delà de la loi, et des politiques publiques, il s'agit également de fournir au Gouvernement des idées, des recommandations et une légitimité pour porter au niveau européen une nouvelle politique industrielle numérique. 14 ans après le désastre de la stratégie de Lisbonne, il est temps. La France peut en prendre l'initiative. Je sais que vous y êtes sensible, que vous faites tout pour porter votre volontarisme à Bruxelles.

Cela étant dit, loin de moi l'idée de verser dans le catastrophisme. Il n'y a pas de retard français dans le numérique : la société française, sa jeunesse, ses startup, ses chercheurs, ses entrepreneurs, ses élèves, ses profs, sont parmi les plus connectés, avec les usages numériques parmi les plus développés, au monde. En revanche, les institutions, qu'elles soient publiques ou privées ne suivent pas toujours. **La société est en avance. Ce décalage doit être résorbé.**

Mais pour cela, la France possède un atout fort, peut-être unique. La France est un pays de râleurs, d'empêcheurs de tourner en rond ; qu'il n'est pas toujours facile de gouverner. **Les Français sont des révolutionnaires, et je dirais, des hackers dans l'âme.** Peu de pays sont donc aussi bien positionnés que le nôtre pour prendre la vague numérique, pour surfer dessus. Car cette disruption, ce gout révolutionnaire font partie de notre ADN, de notre culture.

Or, la **révolution numérique** opère, en ce moment même, une **gigantesque redistribution de cartes**. Un énorme New Deal culturel, économique, politique, social, et ce à l'échelle de la planète. Bernard Stiegler qui est membre du CNNum et l'un des plus grands **penseurs du numérique**, nous dit souvent : « la révolution numérique est aussi importante à l'échelle de l'histoire de l'humanité que le passage de la culture orale à la culture écrite ». Pour qui ne se satisfaisait pas totalement du monde tel qu'il est, pour les Hommes de progrès dont vous êtes, Monsieur le Premier ministre, il s'agit d'une **opportunité historique pour changer le monde, pour le transformer**.

Pour peu que l'on se saisisse de ses **leviers**, que les institutions accompagnent ce mouvement. Pour peu que l'on comprenne les vrais ressorts de cette révolution sans précédents : plus qu'une **révolution industrielle**, mais une révolution culturelle, **économique**, politique, sociale et je dirai même cognitive : nous changeons notre manière même de penser.

Monsieur le Premier ministre, je sais que vous admirez Georges Clemenceau et qu'il est pour vous un modèle. C'était un civil mais il a pourtant su porter l'effort de guerre à un moment où notre pays était au bord de l'abîme. On lui prête d'ailleurs cette phrase : « La guerre est une chose trop grave et importante pour la laisser aux militaires ».

Alors si je voulais le paraphraser, je déclinerai : la **révolution numérique est une chose trop importante pour la laisser aux grandes plateformes américaines ou chinoises, ou même aux geeks, dont je suis**. C'est aux citoyens d'une « **république numérique** » à laquelle vous êtes attaché, de décider dans quelle **société numérique** nous voulons vivre. Merci de nous en offrir l'opportunité dans cette grande concertation qui s'ouvre.

Benoît THIEULIN, Président du Conseil national du numérique

 Termes accolés au numérique

 Métaphore

 Figure d'amplification

 Termes relevant du collectif

 Champ lexical économique

 Métaphore avec un champ lexical économique

**En gras les associations d'idées**

## Annexe 8 : Tableau et fiche comparative des deux plateformes d'Infrastructure de Données Géographiques

CRAIG											
Statut	Financement	Outils et services associés	Acteurs visés	Partenaires	Missions et services associés	Objectifs	Echelle/ Périètre d'intervention	Actions menées	Perspectives	Organisation	Effectif
Juridiquement: Groupement d'intérêt publics (GIP) Structure externe à la région Auvergne	Adhérents (Etat, agglomérations, Conseil Régional Auvergne, dptmt, conseil généraux..) FEDER	_ Instances d'aide à la décision _ RA Outils libre GéOrchestra _ Service de consultation des données cadastrales _ Open data Auvergne avec un volet animation et un volet d'aide à la diffusion et d'aide à la mise en place de méthodologie, de stratégies _ Prodiges Auvergne	_ Etat _ RA _ Agglomérations _ Dptmt _ IGN _ Conseil généraux	Entité publique adhérente : tous les adhérents ont autant de poids dans le processus décisionnel (pas de critère de taille...) _ Avocat _ Etat	*Aspect juridique (avocat) *Coordonner la production, l'acquisition et la diffusion de données géographiques de références * Favoriser la connaissance, la diffusion et l'usage de l'information géographique * Organiser la mise en place de communautés thématiques en lien avec les politiques territoriales afin de favoriser les approches mutualisées * Développer la culture de l'information géographique en organisant des sessions d'information et de formation * Assurer une veille permanente et informer les utilisateurs des évolutions et changements * Assurer l'accompagnement des utilisateurs en proposant un appui technique ou méthodologique	_ Assurer une cohérence et une efficacité des politiques publiques _ Accéder aux données permettant un développement des outils et des SIG _ Construire de manière concertée la plateforme pour mieux répondre aux besoins de chacun _ Permettre l'open data _ Elargir le cercle des partenaires et usagers de la plateforme	Auvergne et possibilité d'étendre sur quelques villes RA	*Stockage, diffusion et sauvegarde de données géographiques *Diffusion des données aussi l'acquisition d'imageries aériennes ou de données altimétriques *Appui opérationnel auprès des collectivités et adhérent de l'organisme * Mission d'accompagnement des partenaires du déploiement du réseau public de fibre optique Formation	_ Déploiement INSPIRE _ Augmenter diffusion et nombre d'adhérent _ Acquérir encore davantage de données de référence	Un comité d'orientation et un conseil d'administration : 1) le conseil d'administration est présidé par le président du Conseil régional d'Auvergne, René SOUCHON. Il traite de tout ce qui relève de la prise de décision 2) le comité d'orientation comprenant le directeur de la DREAL, 1 de la DRAAF, 1 du DRAC, 1 ARS, 1 DIRECCTE, 1 DRFiP, s'occupe de tout ce qui concerne le fonctionnement et l'aspect organisationnel	7 salariés dont un directeur et un président
GEORHONEALPES											
Plateforme Publique. (Structure née d'une volonté de cohérence RA et Auvergne et de la loi INSPIRE) Piloté par la préfecture Rhône-Alpes, et la Région Rhône-Alpes	_ Etat (FEDER) _ Région, _ Le Contrat de plan Etat-Région 2014-2020 _ Réponse à des appels à projet	_ Base de données _ cartothèque, cartographie en ligne _ datathèque.. _ Outils de diffusion _ Prodiges Rhône Alpes	Ensemble de la sphère publique (du citoyen à l'Etat) mais essentiellement aux collectivités et acteurs publics exerçant des missions de services publics	63 partenaires _ GIP, _ Syndicats, _ Chambres consulaires, _ Collectivités territoriales (15) dont région, dptmt _ Associations, sociétés privées dans des missions de services publics (10) _ Partenariat fort entre Etat et Région (27 représentants services de l'Etat)	Dans le service du développement numérique il y a des missions qui touche la <b>consultation et validation des projets FEDER</b> (européens) dans le domaine du développement numérique, touche au financement de projet. Aussi un service d' <b>animation de réseau géographique</b> . Mission aussi de <b>diffusion</b> et de <b>sauvegarde des données</b>	_ Améliorer la connaissance commune des territoires rhônalpins, afin de guider les choix politiques ; _ Promouvoir une approche territoriale de l'action publique afin d'éviter le cloisonnement des politiques publiques _ Enrichir et diffuser le patrimoine de données géographiques _ Favoriser les échanges entre partenaires et adhérents	Rhône-Alpes	*Stockage, diffusion et sauvegarde de données géographiques Evénements, séminaires autour de l'information géographique pour la promotion et la diffusion des données géographiques	_ Elargir public concerné aux acteurs publics rhônalpins _ Déploiement INSPIRE	3 Organes décisionnaires : Un comité de pilotage (avec la double présidence du préfet et du directeur de la RRA), une assemblée consultative (adhérents) et un comité technique et d'orientation qui est composé de l'Etat et des collectivités Puis nous avons l'organe technique et d'élaboration : l'Equipe-projet qui met en oeuvre la feuille de route décidé par les organes décisionnaires.	Equipe projet : Deux de la sphère régionale : 1 de la préfecture de la région Rhône Alpes et 1 du conseil de Région

Budget alloué (et recette)	Procédures/Avantages	Limites	Enjeux
Budget : 496 k€ 2,3 millions d'euros par convention du GIP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une confiance s'est installée entre les adhérents et les membres du CRAIG</li> <li>• Une forte communication et une connaissance de cette organisme</li> <li>• Une efficacité reconnue et quantifiable</li> </ul>	_ Organisme avec une logique privée	<p>Enjeu d'efficacité si fusion ou changement modèle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ Mener des stratégies et des dynamiques communes</li> <li>_ Mener à la diffusion et à la cohésion de deux plateformes différentes</li> <li>_ Répondre aux besoins de tous les adhérents dans leur diversité de compétence, demande et échelle</li> </ul>

15 000 euros maintenance par CRRA 25 000 euros SGAR pour sauvegarde données...	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Création structure pour la fusion</li> <li>_ Une légitimité et une connaissance de cette outils par un grand nombre d'acteurs du territoire</li> <li>_ Plateforme qui est coconstruite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Une création neuve et jeune, avec moins d'expériences et d'appui que le CRAIG</li> <li>_ Une structure publique avec une plus faible efficacité que le CRAIG</li> <li>_ Complexité de l'organisation</li> <li>Une communication sur l'organisation de GéoRhône-Alpes et sur ses actions faible</li> <li>_ Difficulté de manipulation et d'accès à des données (IGN (payante), cadastre, fond géologique, parcellaire...) mais aussi des données par métier/thématique</li> <li>_ Pas assez d'aide à la maîtrise d'ouvrage (demande pour les petites communes), pas assez de diffusion des outils opérationnels (PNRI, PLU..)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Mener des stratégies et des dynamiques communes</li> <li>_ Mener à la diffusion et à la cohésion de deux plateformes différentes</li> <li>_ Répondre aux besoins de tous les adhérents dans leur diversité de compétence, de demande et d'échelle</li> </ul>
---	--	--	---

Annexe 9 : Tableau et fiche comparative des deux plateformes d'Infrastructure de Données Géographiques

Convergences	Divergences	Besoins
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mêmes objectifs</li> <li>- Partenaires similaires et grand réseau</li> <li>- Mêmes acteurs visés</li> <li>- Outils similaires mais pas même gestion et organisation</li> <li>- Echelle régionale</li> <li>- Les missions et certaines actions/projets</li> <li>- Mêmes perspectives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statut</li> <li>- Organisation fonctionnement (Procédures, budget, logique privée d'un côté..)</li> <li>- Pas assez d'aide à la maîtrise d'ouvrage envers les petites communes pour GEORHONEALPES</li> <li>- CRAIG a des services de formation, GEORHONEALPES en animation de données géographiques</li> <li>- L'un est plus administratif et compétent dans les financements, l'autre plus efficace et opérationnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le CRAIG : Appui dans les financements</li> <li>- Pour GEORHONEALPES :               <ul style="list-style-type: none"> <li>_ Plus de thématique et de données sur la thématique de l'urbanisme, la voirie, l'environnement, les déchets et les risques</li> <li>_ Manque clarté des informations</li> <li>_ Une meilleure communication sur les mises à jour etc</li> <li>_ Pas de cadastre, de plan orthophotoplan, plan d'occupation</li> <li>_ Gestion des métadonnées et consultation</li> <li>_ Information sur les stratégies de l'Etat, du droit du sol...</li> <li>_ Cahier des charges type</li> <li>_ Pas d'onglet animation et service et peu d'information sur les communautés thématiques</li> </ul> </li> </ul>

Annexe 10 : Questionnaire de l'enquête des perceptions et des usages de la donnée géographique***Comment définiriez-vous la donnée géographique ?***

- 1- En quelques mots, définissez l'information géographique
- 2- En quelques mots, définissez la donnée géographique
- 3- Voyez-vous une distinction entre l'information et la donnée géographique ?
- 4- Si oui, la ou lesquelles ?
- 5- Selon vous, à quoi sert l'information géographique ?

Aide à la décision

Analyses spatiales

Communication

Géolocalisation

Alimenter les applications web

Analyses statistiques

Traitement d'information

Création de cartes et de graphiques

Tout à la fois

Autre

- 6- Selon vous, à quoi sert la donnée géographique de manière générale ?

Traitement d'information

Création de cartes et de graphiques

Géolocalisation

Alimenter les applications web

Communication

Analyses spatiales

Aide à la décision

Analyses statistiques

Tout à la fois

Autre

- 7- La donnée géographique est-elle selon vous incontournable ?

- 8- Selon votre niveau de compétence, est-ce que la technique vous a déjà freiné dans l'usage de la donnée géographique ?

- 9- A quelles occasions avez-vous éprouvé des difficultés ?

- 10- Selon vous, l'ouverture des données géographiques est-elle positive ?

- 11- Pourquoi ?

- 12- Selon vous, l'ouverture des données géographiques est-elle une menace ?

- 13- Si oui, pourquoi ?

***Relation avec la donnée géographique***

- 14- Complétez la phrase suivante : Vous utilisez dans votre métier la donnée géographique -> Quotidiennement

-&gt; 1 à 4 fois par semaine

-&gt; 1 fois par mois

-&gt; Moins d'une fois par mois

-&gt; Jamais

-&gt; Autre

- 15- Quel type d'utilisateur en termes de données géographiques êtes-vous ?

Simple usager de données géographiques

Producteur de données géographiques

Administrateur de données géographiques

Je ne suis pas usager

Autre

- 16- Quels sont vos principaux besoins en termes de données géographiques? Explicitez-les

Besoins financiers

Besoins en formation

Besoins humains

Besoins techniques

Besoins en veille

Aucun besoin

Autre

Annexe 10 : Questionnaire de l'enquête des perceptions et des usages de la donnée géographique

17- Quels usages faites-vous principalement de la donnée géographique ?  
Expliquez-les ?

- Analyses spatiales
- Analyses statistiques
- Production de données
- Des mises à jour de données
- Consultation de données
- Téléchargement de données
- Applications web
- Aucun usage
- Autre

18- Expliquez un ou des projet(s) dans le(s)quel(s) vous avez utilisé de la donnée géographique

19- Dans votre structure, possédez-vous un ou des outils de diffusion de données géographiques ?

20- Si oui, précisez le ou les noms de ces outils

21- Dans votre structure, possédez-vous un ou des outils de production de données géographiques ?

22- Si oui, précisez le ou les noms de ces outils

***Votre parcours (différents diplômes, disciplines, travaux...)***

23- Quel est votre niveau de diplôme ?

24- Pouvez-vous m'expliquer votre parcours universitaire ? Et votre parcours professionnel ?

25- Quel poste occupez-vous actuellement ?

- Chargé(e) de mission
- Chargé(é) d'études
- Responsable de service
- Chercheur(e)
- Professeur(e)
- Stagiaire/étudiant(e)/alternant(e)
- Autre

26- Quel sont vos principaux travaux en les explicitant en quelques mots ?

27- Quel est le secteur d'activité de votre structure ?

28- Indiquez votre type de structure

29- Indiquez, si vous le souhaitez, le nom de votre structure

30- Indiquez le département de votre structure

31- Veuillez sélectionner le périmètre d'intervention de votre structure

- National
- Régional
- Interdépartemental
- Départemental
- Intercommunal
- Communal
- Autre

32- Indiquez dans quel service êtes-vous

33- Quelles sont vos principales missions ?

***Identification de la personne***

34- Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

- Entre 18 et 25
- Entre 26 et 35
- Entre 36 et 45
- Entre 46 et 55
- Entre 56 et plus

35- Veuillez indiquer votre sexe

36- Vous pouvez si vous le souhaitez, nous laisser votre adresse mail afin d'être contacté pour des réponses complémentaires

**Annexe 11 : Résultats de l'enquête**

## Répartition des enquêtés par type de structure

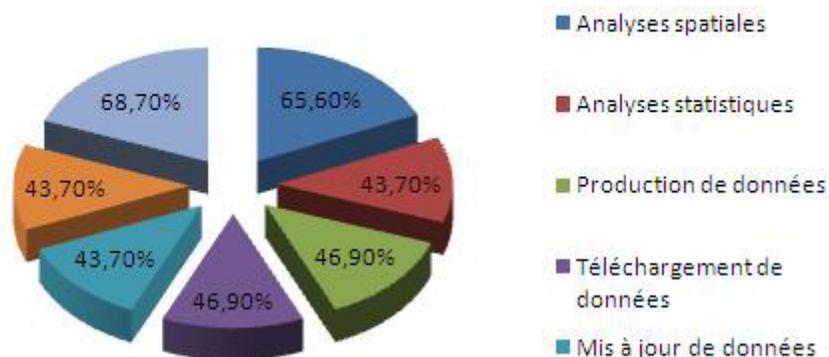
Type de structure/%		%
Conseil régional	8	25,0
Département	4	12,5
EPCI	10	31,3
Association	2	6,3
Etablissement public	4	12,5
Syndicat mixte	2	6,3
Entreprise	1	3,1
Service de l'Etat	1	3,1
Total	32	100,0

Grâce à ce tableau, ce sont les EPCI et les intercommunalités qui sont les plus représentées dans cette enquête. Cet échantillon est assez représentatif de la gouvernance actuelle de la donnée malgré une sous-représentation des entreprises et des associations.

Il faut rappeler que les départements et les régions sont les interlocuteurs principaux pour la production et la diffusion des données territoriales et géographiques.

## Répartition des usages de la donnée géographique

Usage information géographique	Répartition des usages de la donnée en %
Analyses spatiales	65,60%
Analyses statistiques	43,70%
Production de données	46,90%
Téléchargement de données	46,90%
Mis à jour de données	43,70%
Application web	43,70%
Consultation des données	68,70%

**Répartition des usages de la donnée géographique en %**

Nous voyons que les usages ne se concentrent pas sur un seul et même objet, mais que le domaine de la géomatique se diversifie dans les usages en étant un outil à la fois d'analyse, de production et de consultation uniquement. L'application web apparaît et se développe fortement, un usage qui n'apparaissait pas dans d'autres études (Etude AFIGEO).

## Annexe 12 : Résultats de l'enquête, la technique comme frein et ses relations

Répartition des personnes favorables à l'open data

Open data comme menace	%
OUI	53%
NON	47%

Répartition des personnes favorables à l'open data en fonction du domaine de compétence

Open data comme menace/Domaine de compétence	Géomatique	Droit	Géographie et géomatique	Economie	Aménagement	Géographie et environnement	Environnement	Etudes politiques et développement territoriale	SIG et un autre domaine	Concours fonction publique	Total
OUI	1	1	0	2	3	2	1	3	3	1	17
NON	3	1	6	0	0	1	1	1	2	0	15
Total	4	2	6	2	3	3	2	4	5	1	32

L'ouverture des données n'est pas souhaitée par tous les usagers et les référents cartographiques, puisqu'ils sont seulement 53% à être favorables à l'opendata. Quand nous regardons les personnes favorables à l'ouverture des données en fonction du domaine de compétence, nous observons une corrélation entre le fait d'avoir eu un diplôme en relation avec la géomatique et le fait d'être favorables à l'opendata. Bien entendu, nous ne pouvons pas dire que les autres individus sont réfractaires du fait de la méconnaissance du domaine cela ne serait pas vrai. Pour autant, nous pouvons affirmer qu'il y a une incidence, que le terreau est plus fertile à l'ouverture des données lorsque les personnes ont un cursus en lien avec la géomatique.

Répartition des personnes freinées par la technique dans l'usage de la donnée géographique

Technique comme frein	%
OUI	53%
NON	47%

Répartition des personnes freinées par la technique en fonction du domaine de compétence

Technique comme frein/Domaine de compétence	Géomatique	Droit	Géographie et géomatique	Economie	Aménagement	Géographie et environnement	Environnement	Etudes politiques et développement territoriale	SIG et un autre domaine	Concours fonction publique	Total
OUI	0	1	1	2	3	2	1	3	3	1	17
NON	4	1	5	0	0	1	1	1	2	0	15
Total	4	2	6	2	3	3	2	4	5	1	32

Comme pour l'ouverture des données, les personnes sont partagées pour dire que la technique les a déjà freinées dans l'usage de la donnée géographique. Il en va de même pour la répartition des personnes freinées par la technique en fonction du domaine de compétence qui montre que plus les personnes ont eu un cursus en rapport avec la géomatique, moins ils n'avaient de difficultés techniques.

### Annexe 13 : Résultats de l'enquête, la fréquence d'usage et ses relations

Répartition des motifs de frein à l'usage de la donnée géographique

Motif frein à l'usage de données géographiques		
Difficultés traitement	7	21,90%
Massification de la donnée	2	6,25
La migration des outils	3	9,375
Manque de compétence et d'usage	7	21,875
Trop d'outils	1	3,125
Complexité du logiciel	4	12,5
Difficulté accès à des données	1	3,125
Gestion base de données	1	3,125
Alimentation d'application web	1	3,125

Les difficultés rencontrées lors de l'usage de la donnée géographique sont multiples, le premier frein est celui du traitement des données puis le manque de compétences qui limitent l'usage de la donnée géographique. Pour finir, c'est la difficulté des logiciels qui est soulignée. Ainsi, la région doit peut-être prendre conscience de cela pour orienter sa stratégie. Ici, il s'agirait de formation et d'organiser des groupes thématiques et un suivi, un accompagnement des partenaires.

Si nous regardons maintenant les liens entre les difficultés d'usage et la fréquence d'usage, bien évidemment ceux qui l'utilisent quotidiennement sont très nombreux à ne pas émettre de frein technique. Tandis que pour tous les autres usagers, avec différentes fréquences d'usage, ils déclarent avoir des freins techniques à l'usage de la donnée géographique. Ainsi, la fréquence d'usage est importante.

Enfin, nous voyons, sur ce, dernier tableau au combien le domaine de compétence offre plus ou moins un usage fréquent. Ce sont donc ceux qui ont connu un cursus en rapport avec la géomatique qui utilisent le plus les données géographiques.

Répartition des personnes connaissant ou non une difficulté technique en fonction de sa fréquence d'usage

Frein technique/ fréquence usage	Quotidiennement	Quotidiennement (%)	1 à 4 fois/semaine	1 à 4 fois/semaine (%)	1 fois/mois	1 fois/mois (%)	Moins d'une fois/mois	Moins d'une fois/mois (%)	Jamais	Jamais (%)
oui	3	9,375	7	21,875	3	9,375	1		1	3,125
non	10	31,25	4	12,5	0	0	1		0	0
Total	13	40,625	11	34,375	3	9,375	2		1	3,125

Répartition des personnes en fonction de leur fréquence d'usage

Fréquence/Nombre de personnes	%
quotidiennement	46,90%
1 à 4 fois/semaine	34,40%
1 fois /mois	9,40%
jamais	3,12%

Répartition des fréquences d'usage des interrogés en fonction de leur domaine de compétence

Fréquence/Domaine de compétence	Géomatique	Droit	Géographie et géomatique	Economie	Aménagement	Géographie et environnement	Environnement	Etudes politiques et développement territoriale	SIG et un autre domaine	Concours fonction publique	Total
quotidiennement	3		4		1	1	1		4		14
1 à 4 fois/semaine	1	1	2		2	2	1	2		1	12
1 fois /mois				1				2			3
moins d'une fois / mois		1		0				0	1		2
jamais				1							1
Total	4	2	6	2	3	3	2	4	5	1	32

Annexe 14 : Retranscription de l'entretien avec Matthieu NOUCHER , chargé de recherche au CNRS à l'UMR Adess (CNRS, Université Bordeaux Montaigne, Université de Bordeaux) depuis octobre 2011

Introduction et présentation de qui je suis, mes missions, mon sujet de mémoire.

Présentation de son dernier article (qu'il m'avait envoyé au préalable) sur le partage des données. L'appropriation du partage est essentielle dans ce document, celui-ci traite du décalage entre la théorie et la pratique et des barrières présentes qui freinent le partage des données pour tous.

- Quels sont les enjeux actuels autour de la donnée géographique ?

C'est une vaste question, nous par dans cet article on souhaitait élargir et notre entrée c'est par le partage. Notamment les plateformes qui se disent partager la notion de partage de données géographiques, il s'agissait de voir leur appropriation des conditions de partage, puisqu'ils ont une appropriation différente et puis le décalage entre le discours théorique et pratique. Ce qu'il nous semblait intéressant de mettre en évidence c'était de sous couvert du partage de données on crée tout un tas de barrières, frontières en empêchant à tout un panel d'acteurs d'accéder à certaines données notamment les données départements puisque certaines plateformes reposent sur des modèles économiques très fragiles. Donc après plus généralement les enjeux autour de la l'information géographique, (...) je dirais qu'il y en a trois, trois types d'enjeux, trois grands enjeux.

Le premier enjeu est en termes de fractures numériques parce que souvent quand l'on traite de ce sujet là, ce que l'on fait nous, on parle des plateformes existantes mais il ne faut pas oublier qu'il y a tout un tas de territoires qui n'ont pas accès à internet et à des données géographique, qu'en France il y a encore une zone blanche de données géographiques. Il y a tout un discours comme quoi l'IGN couvre de manière homogène tout le territoire métropole et d'outre-mer. Mais non, en Guyane, la base référentielle n'est pas la même, il y a des tensions et des conflits très forts par exemple entre l'IGN et les services de l'Etat sur ce volet là. Donc un des premiers enjeux qu'il ne faut pas oublier avant de parler de plonger dans le

numérique, c'est qu'il y a encore une fracture numérique et il y a encore des territoires qui sont déconnectés du réseau ou très peu de données mises à disposition.

Le deuxième enjeu est plus d'ordre technique, autour de l'acquisition de nouvelles données, le fait que l'on accède de plus en plus à des données diverses et variées à travers ce que peuvent produire des acteurs, qui sont des cartographes, mais aussi ceux qui tourne autour de l'information géographique volontaires. Des données qui sont issues de citoyen-captteur qui sont des gens qui avec leur téléphone peuvent faire tout un tas de relevés. Donc il y a un enjeu à la fois méthodologique, théorique et même éthique sur comment on va réussir à remobiliser toutes ces données. Il y a quelques années, les plateformes comme GEORHONEALPES se focalisaient surtout sur l'accès aux données et comment la partager. On achetait en commun les fonds communs bases de l'IGN puisque cela coûtait moins cher de les acheter via la région et de les redistribuer ensuite à tous les acteurs.

Un certain nombre de plateforme comme le CRIGE PACA par exemple ont mis en place ce type dispositif et puis, ils sont passés dans un deuxième volet sur comment on produit au-delà des grands référentiels, comment au niveau de l'urbanisme, de l'environnement, du littoral (...) on va produire des données plus fines que des données métiers. Et en ce moment l'enjeu s'est comment au-delà des données métiers et des référentiels, comment on arrive à remobiliser des données qui sont aujourd'hui produites par toute une série d'acteurs qui sont très hétérogènes et ne couvrent pas de manière homogène tout le territoire, qui sont avec des protocoles techniques très différents et comment est-ce qu'on arrive à capter ces données pour les qualifier et traduire des choses intéressantes notamment pour les pouvoirs publics. Donc il y a un enjeu fort autour de tout ce qui tourne de l'hybridation entre les données volontaires et les données institutionnelles. (...) ce sont des données qui

peuvent être très pauvres, hétérogènes mais intéressantes comme les données de la LPO, la ligue pour la protection des oiseaux, c'est tout un tas de données amateur. En Aquitaine vous avez une base de données qui existe depuis 2008 qui compte plus de 2 millions d'acquisition de données et 1000 contributeurs actifs. (...) il y a déjà des choses qui se font et qui se font en dehors de la base de données Etat.

Ce ne sont pas des données extrêmement riches ce sont juste les présences et les absences de telle espèce. Et après vous avez tout un tas de données nouvelles qui sont issus des nouvelles technologies comme les drones qui représentent des enjeux forts.

Et puis le dernier enjeu si l'on doit catégoriser les enjeux, (...) ce serait plutôt la mise en circulation de la donnée en la rendant réutilisable et en faire quelque chose de pertinent. Au delà des discours sur l'interopérabilité, sur l'open data, il y a quand même un certain degré de fermeture des données donc comment on arrive à faire en sorte et qualifier la masse de données disponibles et comment on arrive à être visible et à faire autorité sur le Web à travers toutes ces masses de données qui circulent.

- Je trouve ça intéressant la notion de données volontaires puisse cela inclure les données citoyennes et associatives, c'est bien cela ?

Oui lorsque l'on parle d'information géographique volontaire, c'est une notion large vous la connaissez ?

Je connaissais plutôt le terme de contributeurs, mais je suppose que les données volontaires sont du même ordre.

Oui c'est sensiblement la même chose (...) une très grande catégorie où l'on a des choses très cadrées et d'autres un peu moins. (...) un des enjeux aujourd'hui est de rapprocher ces deux mondes (un monde de

contributeurs, d'information géographique volontaire et un monde plus cadré, institutionnel) (...) pour améliorer notre connaissance du territoire. Sachant qu'il n'y a pas de rapprochement pour tous les thèmes, c'est des enjeux même financiers, dans la recherche par exemple on nous pousse à faire de la science participative. Ça c'est parce que l'on n'a plus les moyens de financer la recherche, faut faire appel à des associations pour la collecte de données. Autrefois c'était les laboratoires de recherche qui s'en occupaient.

- Je voulais également puisque les termes données géographiques, information géographiques sont des termes assez complexes, comment vous pensez que des citoyens puissent en prendre possession (appropriation) ou du moins à percevoir les enjeux autour de la donnée ?

Oui c'est vrai c'est complexe c'est pourquoi, les données volontaires sont souvent pauvres et se cantonnent à un point de localisation. Où l'on va avoir des attributs simples (...)

(exemple et illustration du modèle et système d'open street map)

Parmi les contributeurs d'openstreetmap, 50% ont au minimum un bac +5, donc la majorité ont un haut niveau de diplôme. (...)

OSM a deux grandes stratégies pour diversifier leurs services. La première est de se rapprocher des structures institutionnelles, la deuxième est celle de développer des données métiers. Base de données adresses nationales, base de données des transports, il se place du côté des géomaticiens. et deux, développer des services au grand public (...)

Au sein de la Région, pas même besoin et ressources entre les EPCI les départements et les communes. Donc il faut avoir une approche différenciée.

Nous ne pouvons pas avoir un modèle applicable à toutes données. (exemple de la Région Paca) (...) tous les niveaux produisent et permettent une connaissance du territoire. La question est de savoir comment les associer. <sup>111</sup>

(...)

La question des usages est importante, celle de l'échelle, avec une échelle globale qui a un référentiel tout comme l'échelle locale et précise. Mais l'échelle intermédiaire en est dépourvue. (...)

- Quels sont les freins au développement de l'information géographique, de la diffusion et réutilisation des données ?

(j'explique les freins humains d'ordre de son domaine de compétence, celui d'un frein générationnel)

Oui il y a une dimension forte du métier, on appréhende la donnée géographique en fonction de son métier, d'un métier à l'autre. Il y a des personnes qui par exemple sont dans le domaine des transports ont (...) un espèce de formatage de la donnée. (...) des aspects d'ordre intergénérationnel je ne sais pas, je n'ai pas étudié la question, mais je pense que c'est davantage le numérique que la donnée géographique en particulier.

- Au niveau de la fracture numérique que vous énoncez l'Etat aide au développement numérique. Vous voyez encore des freins au développement numérique ? Ce n'est donc pas suffisant pour vous ?

Je pense qu'il ne faut pas croire qu'on est tous couvert de façon homogène sur le territoire. Quand le portail de l'IGN est sorti en 2008, c'était en réponse à Google map. C'était un outil informationnel (...) pour favoriser l'équilibre des données pour tous les territoires puisque Google ne couvrirait pas la totalité du territoire (raison économique) (...) mais aujourd'hui on en est pas là.

On constate une grande disparité de couverture en données géographiques et d'un manque de qualité des données et en fonction d'enjeux qui sont pas clairement identifiés avec par exemple une couverture en fonction du nombre de population (...)

- Pour vous, il n'y a pas de stratégie ?

Il y en a une mais elles sont différentes selon les endroits. Par exemple en Guyane la stratégie est clairement d'ordre financière et en couvrir le moins possible.

Il y a clairement un effort qui est fait mais il faut avoir conscience que la situation est complexe.

Il y a tout un tas d'acteurs, notamment des associations qui montent en puissance (...) ces acteurs sont en capacité notamment pour des concertations d'être force de proposition pour le territoire. Et ça c'est aussi intéressant. (...)

Enjeu de visibilité, rendre visible toutes les productions faites.

(...) des positions différentes entre les acteurs, certains misent sur la qualité, d'autres amassent tout et les diffusent(...)

- C'est possible je pense d'avoir les deux modèles en fonction de son besoin (...) et justement la Région devrait se positionner dans un système un peu à la carte mais c'est compliqué

Oui et justement à l'heure actuelle on a du mal à avoir les deux, parce que souvent on est soit dans un système avec beaucoup de choses et on a du mal à s'en dépatouiller soit on est dans des choses trop techniques et peu ouvertes sur l'extérieur. Le but est donc d'avoir un système hybride.

- Vous montrez deux types de plateformes dans un de vos ouvrages, selon vous, quelle est la bonne solution ? Ou tout dépend du territoire comme vous dites.

Alors c'était un peu caricatural (...) (exemples des deux types de plateforme) le bon dosage c'est certainement les deux puisque si l'on veut alimenter en données et avoir une action d'animation il faut avoir un socle de données solides (...) donc un peu des deux modèles ça peut être intéressant mais tout dépend des données métiers. (exposition des

autres réseaux, des dynamiques déjà existantes et actives). Cela dépend des dynamiques territoriales (...)

Niveau régional technique et niveau d'animation par les relais associatifs pour les groupes de travail thématique. Les communautés de pratique sont aussi présentes par la région paca mais elles se concentrent sur les départements. (...) fonctionnent pour certains départements, pas du tout pour d'autres. (...)

- Quels sont les principaux éléments qui favorisent la coopération, le partage de données ?

Il y a pleins de raisons qui peuvent les favoriser. Souvent c'est une histoire de relations humaines (...), c'est souvent aussi quand on est dans un domaine où il y a une lacune qu'il y a une innovation. Quand on a pas les moyens de répondre seule à une demande ou un besoin, qu'on va se mettre à réfléchir à plusieurs et voir comment résoudre le problème (...)

Il y a aussi des proximités organisationnelles et de métiers (...) c'est plus facile de réunir des membres de services urbanisme, ou les départements et les services de l'Etat. Donc une proximité d'échelle. (...)

Il y a aussi la capacité d'une structure un peu neutre pour animer un réseau d'acteurs. (...)

<u>Figure 1</u> : Les nouvelles régions françaises et la Région Auvergne - Rhône-Alpes ; fond de carte IGN géofla	p. 14
<u>Figure 2</u> : La contextualisation du numérque et de l'information géographique	p.18
<u>Figure 3</u> : Recomposition des acteurs de la donnée géographique	p.32
<u>Figure 4</u> : Les effets de la production et de la diffusion de données géographiques (flèche représentant la transversalité)	p.45
<u>Figure 5</u> : Les emplois de la géomatique à l'intersection de plusieurs secteurs d'activité : du technique à la thématique	p.47 ; 63
<u>Figure 6</u> : Les composantes des Infrastructures de Données Géographiques et les interrelations	p.50
<u>Figure 7</u> : Fonctionnement de l'Infrastructure de Données Géographiques Géorhonealpes	p.52
<u>Figure 8</u> : Fonctionnement du CRAIG	p.52
<u>Figure 9</u> : La pluridimensionnalité de l'information géographique	p.58
<u>Figure 10</u> : Nuage de mots techniques dans le domaine de la géomatique	p.63
<u>Figure 11</u> : Répartition des personnes distinguant ou non la DG de l'IG	p.64
<u>Figure 12</u> : Répartition des personnes distinguant ou non l'usage de l'IG et de DG en fonction de sa fréquence d'utilisation	p.64
<u>Figure 13</u> : Répartition des personnes qui ont rencontré des difficultés technique à l'exercice de l'utilisation de la DG	p.64
<u>Figure 14</u> : Répartition du nombre de personnes freinées ou non par la technique dans l'usage de la DG au regard de la fréquence d'usage	p.65
<u>Figure 15</u> : Tableau comparatif des définitions et perceptions de la DG et de l'IG en fonction du domaine de compétence	p.66
<u>Figure 16</u> : Répartition du nombre de personnes favorables ou non à l'opendata en fonction de son domaine de compétence	p.67

<u>Figure 17</u> : Ratio Equivalent Temps Plein traitant de l'information géographique et de la population pour les intercommunalités et les villes-centres des communautés d'agglomération de Rhône-Alpes ; fond de carte IGN géofla 2015	p.70
<u>Figure 18</u> : Inventaire des services SIG au sein des intercommunalités et des villes-centres des communautés d'agglomération de Rhône-Alpes ; fond de carte IGN géofla 2015	p.72
<u>Photo 1</u> : Photo Data scientist pour illustrer partie 1 ; <a href="http://www.digitalmarketing-conference.com/news/data-marketing/">http://www.digitalmarketing-conference.com/news/data-marketing/</a>	p.20
<u>Photo 2</u> : Les interfaces des deux plateformes de données géographiques ; <a href="http://www.georhonealpes.fr/">http://www.georhonealpes.fr/</a> - <a href="https://www.craig.fr/">https://www.craig.fr/</a>	p.42
<u>Photo 3</u> : Illustration de la partie 3 montrant l'arrière d'une technique, que sous la technique, il y a toujours des individus <a href="http://informatiquesansfrontieres.org">http://informatiquesansfrontieres.org</a>	p.60

Rapport

Bonnet, F. (2015). « Aménager les territoires ruraux et périurbains ». [online] Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité. Available at: <http://www.territoires.gouv.fr/amenagement-des-territoires-ruraux-et-periurbains-remise-du-rapport-de-frederic-bonnet-a-sylvia-pinel> [Accessed 7 Jan. 2016].

Rapport

Castillon, A. (2016). Vers un renforcement du potentiel d'observation territoriale de la région Rhône-Alpes. [online] ladoc.rhonealpes. Available at: <http://ladoc.rhonealpes.fr/opac/visionneuse.php?lvi=afficheur&explnum=2660#page/1/mode/1up> [Accessed 22 Feb. 2016].

Rapport

Certu, (2016). La qualité des données géographiques. Etat des lieux pour un débat. [online] Lyon: Certu. Available at: [http://formations-geomatiques.developpement-durable.gouv.fr/NAT009/ADL/Approche\\_qualite\\_des\\_donnees/res/Reflexion\\_sur\\_la\\_qualite\\_des\\_donnees\\_geographique.pdf](http://formations-geomatiques.developpement-durable.gouv.fr/NAT009/ADL/Approche_qualite_des_donnees/res/Reflexion_sur_la_qualite_des_donnees_geographique.pdf) [Accessed 22 Feb. 2016].

Site Web

Charaudeau, P. (2016). A quoi sert d'analyse le discours politique ? - Patrick Charaudeau. [online] Patrick-charaudeau.com. Available at: <http://www.patrick-charaudeau.com/A-quoi-sert-d-analyse-le-discours.html> [Accessed 13 Jul. 2016].

Livre

Colin, N. (2016). La richesse des nations après la révolution numérique. [online] Tnova.fr. Available at: [http://tnova.fr/system/contents/files/000/001/093/original/Terra\\_Nova\\_-\\_La\\_richesse\\_des\\_nations\\_apr\\_s\\_la\\_r\\_volution\\_num\\_rique\\_-\\_Nicolas\\_Colin.pdf?1447069286](http://tnova.fr/system/contents/files/000/001/093/original/Terra_Nova_-_La_richesse_des_nations_apr_s_la_r_volution_num_rique_-_Nicolas_Colin.pdf?1447069286) [Accessed 22 Feb. 2016].

Rapport de conférence

Colucci, C. and Massiani, M. (2015). Numérique et transition énergétique. In: 12ème forum des interconnectés. [online] Lyon: Les interconnectés. Available at: <http://www.interconnectes.com/wp-content/uploads/2016/02/synthese-energie-forum2015-WEB.pdf> [Accessed 22 Feb. 2016].

Livre

Coulon, P. (2008). Démocratie participative et transformation sociale. Paris: Syllepse.

Revue scientifique

DORNA, A. (1995). Les effets langagiers du discours politique. Hermès, (16), p.131.

Revue scientifique

FEYT, G. (2012). La gouvernance informationnelle des espaces périurbains, quelle place, quels défis méthodologiques pour la géomatique ?. PACTE, [online] pp.1-13. Available at: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00694806> [Accessed 12 Aug. 2016].

Livre

Filippova D. (2015). Société collaborative. Paris : rue de l'échiquier

Revue scientifique

Foessel, M. and Jourdain, É. (2012). État, représentation, démocratie. Que faire de la philosophie politique ?. Esprit, [online] Mars/avril(3), p.185. Available at: <http://www.cairn.info/revue-esprit-2012-3-page-185.htm> [Accessed 22 Feb. 2016].

Revue scientifique

Fournet-Guérin, C. and Vacchiani-Marcuzzo, C. (2009). Les Pouvoirs dans la ville. L'Espace Politique, (8).

Revue scientifique

Gautreau, P. and Noucher, M. (2016). Information géographique numérique et justice spatiale: les promesses du «partage». *jssj*, (10), pp.1-38.

Conférence

Gras, A. (2016). Domination et systèmes techniques.

Livre

Harvey, D. (2008). Géographie de la domination. Paris : les Prairies ordinaires.

Rapport

IETI Consultants, (2009). Les technologies de l'Information Géographique : Aubaine ou obstacle pour produire ensemble des données sur le territoire ? [online] Lausanne. Available at: <https://infoscience.epfl.ch/record/112889/files/MN30PDEParis.pdf> [Accessed 6 Jun. 2016].

Rapport

INSEE première, (2016). L'accès aux services, une question de densité des territoires. [online] Paris: INSEE. Available at: [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ip1579](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1579) [Accessed 18 Jan. 2016].

Revue scientifique

Jacques, L. (2016). Claude Raffestin, Pour une Géographie du pouvoir, préface de Roger Brunet. *Annales de Géographie*, [online] 92(514), pp.720-723. Available at: [http://www.persee.fr/doc/geo\\_0003-4010\\_1983\\_num\\_92\\_514\\_20223\\_t1\\_0720\\_0000\\_1](http://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1983_num_92_514_20223_t1_0720_0000_1) [Accessed 22 Feb. 2016].

Livre

Joliveau T., Noucher M., Roche S. La cartographie 2.0, vers une approche critique d'un nouveau régime cartographique. *L'information géographique*, Armand Colin, 2013, 77 (4) ; p29-46. <halshs-00923443>

Site Web

Jurdant, A. (2016). Le système technicien — Jacques Ellul | alexis j : : web. [online] Effingo.be. Available at: <http://effingo.be/philos/le-systeme-technicien-%E2%94%80-jacques-ellul/> [Accessed 22 Feb. 2016].

Livre

Kober, V. (2014). OPEN DATA - OUVERTURE, EXPLOITATION, VALORISATION DES DONNÉES PUBLIQUES. Territorial éditions.

Revue scientifique

Krieg-Planque, A. (2010). La formule développement durable : un opérateur de neutralisation de la conflictualité. *Langage et société*, (134), pp.5-29.

Livre

Lacoste, Y. (2012). La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre. Paris: La Découverte.

Livre

Lejeune, Y. (2012). TIC 2013. Limoges : Fyp éditions

Revue scientifique

Leloup, F., Moyart, L. and Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?. *Géographie, économie, société*, 7 (4), pp.321-331.

Site Web

Martin, J. (2016). Le weblog - portfolio de J-Yves Martin Géographie du pouvoir, géographie des résistances. [online] Jy-martin.fr. Available at: [http://www.jy-martin.fr/EX/website.hebergement.lycos.fr/www.jy-martin.fr/article52a3.html?id\\_article=212](http://www.jy-martin.fr/EX/website.hebergement.lycos.fr/www.jy-martin.fr/article52a3.html?id_article=212) [Accessed 22 Feb. 2016].

Revue scientifique

Marzloff, B. (2015). De la ville intelligente à la cité des services. Villes en développement, [online] (98), pp.1-9. Available at: <http://www.ville-developpement.org/docman-liste/download/bulletins-villes-en-developpement/633-150217-ado-bulletin-98-fr> [Accessed 6 Jun. 2016].

Revue scientifique

Monnet, J. (1998). La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité. cybergeos.

Revue scientifique

Noucher, M. (2013). Infrastructures de données géographiques et flux d'information environnementale.netcom, (27-1/2), pp.120-147.

Thèse

Noucher, M. (2009). La donnée géographique aux frontières des organisations : approche socio-cognitive et systémique de son appropriation. [online] Lausanne. Available at: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00836325/document> [Accessed 6 Jun. 2016].

Livre

Pornon, H., Bailly, J. and Méliet, B. (2011). SIG. Paris: Dunod.

Revue scientifique

Christophe Terrier, « La valeur des données géographiques », L'Espace géographique 2011/2 (Tome 40), p. 103-108.

Livre

Torre, A., Bourdin, S., Noucher, M., Landel, P. and Duval, A. (2015). BIG BANG TERRITORIAL : La réforme des régions en débat. Armand colin, chapitre 3.

Rapport

Verdier, H. (2015). Rapport au premier ministre pour la gouvernance de la donnée 2015. Les données au service de la transformation de l'action publique. [online] Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique. Available at: [http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/rapport\\_agd\\_decembre2015.pdf](http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/rapport_agd_decembre2015.pdf) [Accessed 22 Feb. 2016].

Livre

Walser, O. and Beurret, B. (2011). Les SIG au service du développement territorial. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.



Introduction : le pouvoir de la donnée ou la donnée vectrice de pouvoir ?	p.12
Cadrage méthodologique	p.18
I. La donnée géographique : un contexte général en mutation	p.21
A. L'évolution historique de l'information géographique	p.22
1. Du XVII ème siècle au début du XX ème siècle : une réponse technique à des besoins politiques et sociétaux	p.23
2. Les années 60-70 : la théorisation et l'institutionnalisation de l'information géographique	p.24
3. Les années 80-90 : L'expansion de l'information géographique	p.24
4. Les années 2000 : La démocratisation et la visibilité de l'information géographique	p.25
B. Une évolution législative qui recompose la sphère de l'information géographique	p.26
1. L'échelle mondiale : les prémices et le point de départ de l'information géographique	p.26
2. Au niveau européen : des directives d'opérabilités	p.27
3. Le strate national : la porte d'entrée de l'application locale ?	p.29
4. La recomposition des acteurs de l'information géographique	p.33
C. Analyse des discours politiques	p.34
1. Légitimisation de l'action publique	p.34
2. Le développement numérique vecteur de développement économique	p.37
3. Une valeur positive de la société numérique	p.38
4. Le numérique comme un fait acté/naturel	p.39

II.	Une injonction politique dans la production et la diffusion de données géographiques	p.43
A.	Les effets de la production et de la diffusion de données géographiques	p.44
1.	Une réponse aux enjeux actuels ?	p.45
2.	Un moyen de rationaliser (l'effet de mutualisation)	p.46
3.	La représentation du territoire	p.48
4.	La normalisation des données	p.49
B.	Le défi de convergence et de fusion entre deux IDG au sein de la Région Auvergne - Rhône-Alpes	p.50
1.	Définition et caractéristiques générales d'une plateforme numérique de données géographiques	p.51
2.	Des divergences importantes	p.52
3.	Une complémentarité à valoriser et des objectifs communs	p.54
4.	Des freins institutionnels et stratégiques actuels	p.55
C.	Le SRADDET ou la matérialisation de l'instrumentalisation de la donnée géographique	p.56
1.	L'objet du SRADDET	p.56
2.	La méthodologie du SRADDET pour la Région Auvergne - Rhône-Alpes	p.56
3.	Le contenu du SRADDET (jusqu'à présent)	p.57
4.	Les freins institutionnels et politiques actuels	p.58
III.	Mais des injonctions autour de la donnée géographique limitées en réalité	p.61
A.	Facteur technique comme limite à une injonction efficiente	p.62
1.	Le langage technique du domaine	p.63
2.	La distinction de l'Information géographique et de la donnée géographique	p.64
3.	Une corrélation entre la fréquence d'usage et les difficultés techniques rencontrées par les individus	p.64
B.	Des blocages politiques et humains	<b>p.66</b>
1.	Une perception mouvante	p.66
2.	Rapport de force et persistance des fonctionnements précédents	p.68
3.	Les agents territoriaux en attente d'une stratégie	p.69

C.	Des inégalités de moyens mobilisables ou mobilisés	p.70
1.	Des ressources inégales qui influent sur le possible étendu des plateformes de données géographiques	p.70
2.	Inégalités de compétence qui nuisent à la connaissance territoriale et à la diffusion et production de données territoriales	p.71
3.	Des inégalités face à la donnée en fonction de son périmètre d'intervention	p.73
IV.	Conclusion : synthèse et perspectives	p.76
V.	Table des abréviations	p.83
VI.	Annexes	p.85
VII.	Table des illustrations	p.115
VIII.	Bibliographie	p.117



## RÉSUMÉ //

L'information géographique et plus largement le numérique sont omniprésents dans notre société et dans nos modes de vie. Des changements conséquents en découlent, amenant une diversification des usages de la donnée géographique.

Le progrès technique permet l'expansion des outils numériques, mais c'est aussi l'accompagnement politique qui favorise son développement. Dans ce mémoire, l'injonction politique autour de la donnée est analysée, interrogée afin de voir jusqu'où s'exercent les obligations de production et de diffusion de la donnée géographique.

De par les législations, le mode de gouvernance de la donnée mais aussi une analyse des discours, nous nous focaliserons ensuite sur deux outils de production et de diffusion des données géographiques. Cette volonté de production et de diffusion des données géographiques des politiques se veut représenter le territoire, être force de persuasion des stratégies territoriales. En revanche, comme dans de nombreuses injonctions politiques, elles se heurtent à la dimension humaine, à la pratique et leurs appropriations.

## MOTS CLÉS //

Information géographique, injonction politique, fusion régionale, infrastructure de données géographique, appropriation, perception des données géographiques

## RÉSUMÉ //

Geographic information and the wider digital are ubiquitous in our society and in our lifestyles. Substantial changes result in, bringing a diversification of uses of geographic data.

Technological progress allows the expansion of digital tools, but also the political support that promotes development. In this brief, the political order around the data is analyzed, interviewed to see how far exercise obligations of production and distribution of geographic data.

By legislation, the governance of the data but also an analysis of discourse, then we will focus on two tools of production and distribution of geographic data. This desire production and political geographic data dissemination is intended to represent the territory, be persuasive territorial strategies. However, as in many political injunctions, they face the human dimension, practice and appropriations.

## KEYWORDS //

Geographic information, data spatial, political injunction, regional merger, spatial Data Infrastructure, appropriation, perception of spatial data